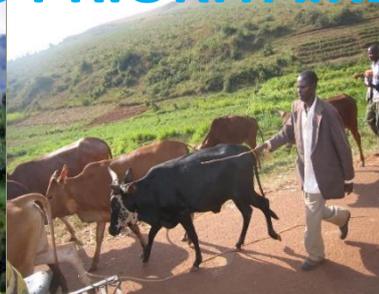


# REPUBLIQUE DU BURUNDI



## PROGRAMMES D' ACTIONS PRIORITAIRES



*PREPARE PAR LE COMITE TECHNIQUE D'ELABORATION DU PLAN NATIONAL DE DEVELOPPEMENT*

Bujumbura, Juillet 2018

## TABLE DES MATIERES

<b>2.1. ORIENTATION STRATEGIQUE 1 : DEVELOPPER LES SECTEURS PORTEURS DE CROISSANCE POUR LA TRANSFORMATION STRUCTURELLE DE L'ECONOMIE</b>	<b>3</b>
2.1.1. Axe d'intervention n°1: Agriculture, élevage et sécurité alimentaire	3
2.1.2. Axe d'intervention 2 : Développement des infrastructures d'appui à la production	12
2.1.2.1. Secteur de l'énergie	12
2.1.2.2. Secteur d'eau potable et assainissement de base	21
2.1.2.3. Secteur du transport	25
2.1.2.4. Bâtiments et travaux publics	32
2.1.2.5. Secteur des technologies de l'information et de la communication, postes et média	34
2.1.3. Axe d'intervention n°3: Développement du secteur minier, industriel et artisanal	38
2.1.3.1. Secteur minier	38
2.1.3.2. Secteur de l'industrie	42
2.1.3.3. Secteur artisanal	44
2.1.3.4. Commerce et climat des affaires	44
2.1.3.5. Investissements, culture et tourisme	49
<b>2.2. ORIENTATION STRATEGIQUE 2 : DEVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN</b>	<b>55</b>
2.2.1. Axe d'intervention n°4 : Santé	55
2.2.2. Axe d'intervention n°5 : Education et formation	61
2.2.3. Axe d'intervention n°6 : Protection sociale	67
2.2.4. Axe d'intervention n°7 : Emploi décent et jeunesse	71
2.2.5. Axe d'intervention n° 8 : Dividende démographique	75
<b>2.3. ORIENTATION STRATEGIQUE 3 : ASSURER LA GESTION DURABLE DE L'ENVIRONNEMENT, ATTENUER LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET AMELIORER L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</b>	<b>76</b>
2.3.1. Axe d'intervention n°9 : Gestion durable de l'environnement	76
2.3.2. Axe d'intervention n°10 : Ressource en eau et assainissement global	78
2.3.3. Axe d'intervention n°11 : Changements et gestion des risques climatiques	79
2.3.4. Axe d'intervention n°12 : Aménagement du territoire	80
<b>2.4. ORIENTATION STRATEGIQUE 4 : RENFORCER LA GOUVERNANCE, SECURITE ET LA SAUVEGARDE DE LA SOUVERAINETE NATIONALE</b>	<b>90</b>
2.4.1. Axe d'intervention n°13: Gouvernance	90
2.4.2. Axe d'intervention n°14: Sécurité et défense nationale	98
<b>2.5. ORIENTATION STRATEGIQUE 5: MOBILISATION ACCRUE DES RESSOURCES, COOPERATION REGIONALE ET INTERNATIONALE</b>	<b>102</b>
2.5.1. Axe d'intervention n°15 : Mobilisation accrue des ressources et gestion rationnelle des dépenses publiques	102
2.5.2. Axe d'intervention n°16: La coopération régionale et internationale	107

## I. INTRODUCTION

Le présent programme d'actions prioritaires constitue une réponse aux défis du développement économique et social du Burundi. Il traduit les orientations du Plan National de Développement (PND Burundi 2018-2027) en objectifs stratégiques déclinés en programmes visant la transformation structurelle de l'économie pour une croissance soutenue, inclusive et durable d'une part, et d'autre part la consolidation des acquis de la paix, de la bonne gouvernance sans oublier le développement du capital humain en général et les dividendes démographiques en particulier.

L'élaboration de ce programme d'actions prioritaires est guidée par la nécessité de renforcer la cohérence des politiques sectorielles avec le Plan National de Développement et surtout de rechercher un meilleur impact de ces programmes et projets sur le développement économique et social du Burundi.

Au niveau de la méthodologie, le processus d'élaboration de ce Programme d'Actions Prioritaires a suivi une approche participative, inclusive et itérative associant les représentants des institutions et des ministères techniques. Le Gouvernement le mettra en œuvre à travers des Plans d'Actions Sectoriels qui seront revus tous les trois ans, afin de tenir compte des leçons de mise en œuvre et d'approfondissement des politiques et stratégies sectorielles.

Le contenu de ce Programme d'Actions Prioritaires couvre 16 axes d'intervention sur lesquels repose le développement économique et social du Burundi. Il s'agit de : (i) agriculture, élevage et sécurité alimentaire, (ii) développement des infrastructures (énergie, transport, technologies de l'information et de la communication et les media), (iii) secteur minier, industriel et artisanal, (iv) amélioration des performances et de la collaboration dans le domaine de la santé, (v) renforcement du système éducatif et amélioration de l'offre de formation, (vi) développement du secteur de la protection sociale, (vii) emploi décent et jeunesse, (viii) dividende démographique, (ix) gestion durable de l'environnement, (x) ressource en eau et l'assainissement global, (xi) changements et gestion des risques climatiques, (xii) aménagement du territoire, (xiii) gouvernance, (xiv) sécurité et défense nationale, (xv) mobilisation des ressources, (xvi) développement de la coopération et des partenariats sous régional, régional et international.

Chaque axe d'intervention se décline en principaux objectifs stratégiques, les programmes prioritaires et les projets de leur mise en œuvre. Certains des programmes prioritaires choisis sont multisectoriels notamment ceux relatifs à la gouvernance, la lutte contre la malnutrition, la promotion des droits de la personne humaine, l'éradication des inégalités sous toutes leurs formes, la promotion du partenariat public-privé, le renforcement des capacités institutionnelles et/ou de pilotage de l'économie, la résilience aux changements climatiques et protection de l'environnement, la décentralisation, la mobilisation des ressources etc.

L'approche privilégiée pour la mise en œuvre des programmes multisectoriels fait appel d'une part au développement des synergies et la complémentarité des projets et d'autre part une bonne mesure des effets et impacts sur les progrès atteints par le pays vers l'émergence.

Le PAP intègre également le cadre macroéconomique qui indique les tendances de la croissance de la production nationale par secteur (primaire, secondaire et tertiaire) assorti d'un cadre budgétaire et inclut aussi les leviers de transformation structurelle de l'économie, les

réformes structurelles à engager, le mécanisme de financement du PAP ainsi que le mécanisme de suivi-évaluation de sa mise en œuvre.

Les prévisions en dépenses du PAP pour la période 2018-2027 ont été élaborées en accordant une haute priorité aux secteurs porteurs de croissance et secteurs sociaux de base. L'agriculture, élevage et sécurité alimentaire, le développement des infrastructures (énergie, mines, eau potable, transport, TIC.), le secteur de l'industrie, des mines et du tourisme, le secteur des bâtiments et de l'urbanisme ainsi que l'aménagement du territoire conservent une place de choix dans la répartition des dépenses budgétaires. Les secteurs en charge des questions de gouvernance, en particulier la justice et les institutions de contrôle des comptes de l'Etat, bénéficient aussi d'un budget plus substantiel, reflétant la volonté du Gouvernement de renforcer l'Etat de droit et développer les mécanismes de transparence dans la gestion des finances publiques.

## **II. ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT**

Les défis qui ont été identifiés au niveau sectoriel et à travers les consultations communautaires, ont permis de dégager cinq orientations stratégiques ci-après : (1) Développement des secteurs porteurs de croissance pour la transformation structurelle de l'économie ; (2) Capital humain ; (3) Environnement, changements climatiques et aménagement du territoire ; (4) Gouvernance, sécurité et sauvegarde de la souveraineté nationale ; (5) Mobilisation des ressources innovantes.

### **2.1. ORIENTATION STRATEGIQUE 1 : DEVELOPPER LES SECTEURS PORTEURS DE CROISSANCE POUR LA TRANSFORMATION STRUCTURELLE DE L'ECONOMIE**

La transformation structurelle de l'économie passe par le développement des secteurs porteurs de croissance à travers l'amélioration des systèmes de production. Cette orientation stratégique est axée sur le relèvement de la productivité orientée vers la compétitivité, la promotion du secteur privé et la création d'emplois décents, l'amélioration du taux d'accès et de la qualité des infrastructures économiques et l'intégration régionale.

Cette nouvelle approche de développement va se focaliser sur les vastes chantiers suivants : la modernisation, la mécanisation et la régionalisation de l'agriculture et de l'élevage en vue d'assurer la sécurité alimentaire et dégager des surplus pour la transformation et la commercialisation ; le développement des infrastructures de grande envergure des secteurs de l'énergie, de transport, de communication, du tourisme, de l'industrie et des mines ainsi que l'amélioration de la balance commerciale à travers le soutien à la diversification des exportations.

La réalisation de ces chantiers nécessite des mécanismes de financement innovants à travers le développement d'un partenariat public-privé, la mobilisation des ressources internes efficaces, la capitalisation et la diversification de la coopération bilatérale, multilatérales et le développement de la coopération sud-sud et triangulaire.

#### **2.1.1. Axe d'intervention n°1: Agriculture, élevage et sécurité alimentaire**

L'agriculture occupe une place prépondérante dans l'économie burundaise. Elle contribue à 39,6 % dans la formation du PIB, procure plus de 80% des recettes d'exportations et occupe 84% de la population active.

La politique du secteur vise à assurer la sécurité alimentaire pour tous, promouvoir l'innovation et le développement des filières, promouvoir l'agro business, augmenter les revenus des ménages, procurer des devises, fournir la matière première pour le secteur industriel et créer des emplois décents dans le secteur de la transformation et des services.

Pour réaliser cette politique, il faudra mettre en œuvre trois objectifs stratégiques suivants: (i) renforcer les capacités institutionnelles, (ii) accroître de façon durable la production agricole, animale et halieutique et (iii) promouvoir une agriculture de marché.

***Objectif stratégique 1 : Renforcer les capacités institutionnelles et organisationnelles***

Cet objectif contribue à améliorer les capacités et les performances du Ministère en charge de l'agriculture et de l'élevage à travers une réforme de son organisation et de son fonctionnement.

***Programme 1 : Réforme organisationnelle et fonctionnelle du secteur***

Ce programme a pour objectif de renforcer les capacités des structures et de l'organisation des services du Ministère en charge de l'agriculture et de l'élevage ainsi que les associations, les groupements et les coopératives des producteurs pour qu'ils soient capables de mettre en œuvre les programmes et projets prévus dans le Plan National de Développement (PND).

Les projets à mettre en œuvre dans le cadre de ce programme sont : (i) renforcement des capacités des structures institutionnelles au niveau central et local ; (ii) professionnalisation des producteurs et développement des initiatives privées et (iii) appui au financement des crédits agricoles et à l'assurance des productions agricoles, (iv) acquisition d'un kit d'accompagnement des cadres et agents de terrains, (v) Projet d'Appui Institutionnel et Opérationnel au Secteur Agricole (PAIOSA, Phase III).

***Objectif stratégique 2 : Accroître de façon durable la production agricole, animale et halieutique***

Cet objectif vise le renforcement de la sécurité alimentaire, l'amélioration de la couverture nutritionnelle de la population et à la réduction de la vulnérabilité des ménages à travers: (i) la protection et l'amélioration durables du capital productif et (ii) le développement de la recherche et de l'innovation.

***Programme 1 : Protection et amélioration du capital productif***

Ce programme vise la réduction des pertes de terre par l'érosion, la restauration de la fertilité, l'initiation de la gestion rationnelle des exploitations agricoles, la protection des terres agricoles et l'utilisation rationnelle des ressources en eaux.

Les projets à mettre en œuvre dans ce programme sont les suivants: (i) exploitation rationnelle et optimale des ressources naturelles en particulier la terre et les ressources en eau (intensification du système d'irrigation) ; (ii) amélioration du système d'approvisionnement en intrants et amendements agricoles ; (iii) redynamisation du système d'intégration agro-sylvo-pastoral; (iv) promotion de la mécanisation agricole ; (v) promotion de la spécialisation/ régionalisation des cultures et (vi) développement de la résilience au changements climatiques; (vii) bilan alimentaire et système d'alerte rapide; (viii) aménagement des bassins versants; (ix) intensification des productions animales; (x) fonds stratégique de sécurité alimentaire; (xi) stock stratégique des produits phytosanitaires; (xii) construction du barrage de kajeke; (xiii) construction des infrastructures d'appui à la production agricole, élevage et mécanisation; (xiv) Programme de développement des Filières « PRODEFI I » (Contrepartie PRODEFI); (xv) Projet PROSANUT (Contrepartie au projet PROSANUT); (xvi) Projet PRRIE de la BADEA (contrepartie au PRRI de la BADEA); (xvii) Fond de sécurité de développement rural; (xviii) Programme de développement des filières I; (ixx) Programme de

Développement des Filières : PRODEFI II; (xx) réhabilitation et renforcement des infrastructures d'élevage; (xxi) Projet de réhabilitation et de renforcement des infrastructures d'élevage au Burundi; (xxii) Fonds communs des fertilisants; (xxiii) projet d'investissement communaux; (xxiv) Programme National pour la Sécurité Alimentaire et le Développement Rural de l'Imbo Mosso (PNSADR IM); (ixxx) Projet D'Aménagement Durable des Zones Caféicoles (PADZOC); (xxx); Initiative OMD de l'Union Européenne-Projet pour accélérer l'atteinte de l'OMD 1c au Burundi (PROPA O).

### ***Programme 2 : Développement de la recherche et l'innovation***

La recherche joue un rôle primordial dans le développement du secteur agricole. En tenant compte des contraintes de la recherche agronomique et technologique, le Ministère sectoriel va redynamiser la recherche en mettant un accent particulier sur la recherche fondamentale et la recherche appliquée ainsi que le transfert des acquis de la recherche auprès des utilisateurs.

Dans ce programme, beaucoup de projets seront mis en œuvre: (i) renforcement de la recherche agronomique et zootechnique fondamentale; (ii) promotion et adaptation de l'agriculture de conservation et l'approche IPM « Integrated Pest Management » ; (iii) Etude d'aménagement des marais, de construction des barrages d'irrigation, des retenues collinaires ; (iv) renforcement de la recherche (ISABU&CNTA) ; (v) élaboration du projet horticulture et jeunes, projet de transformation agricole et projet de la création d'emploi ; (vi) projet Enquête Nationale Agricole (contrepartie ENAB) ; (vii) projet de construction d'un centre de démonstration des technologies.

### ***Objectif Stratégique 3: Promouvoir une agriculture de marché***

Cet objectif vise la réalisation des surplus commercialisables ainsi que l'augmentation de la valeur ajoutée de la production agricole et industrielle pour la rendre compétitive sur le marché afin d'améliorer les revenus des producteurs. Pour atteindre cet objectif, différents programmes seront mis en œuvre.

### ***Programme 1 : Diversification et augmentation de la production des cultures et des animaux***

La redynamisation et l'intensification des productions agro-industrielles de rente et d'exportation sont primordiales pour l'économie nationale, car elles génèrent plus de 60% des recettes d'exportation du pays.

Les projets à mettre en œuvre dans ce programme sont les suivants : (i) accroissement de la production des cultures vivrières (maïs, riz, haricot, pomme de terre, banane, fruits et légumes), (ii) accroissement des productions animales et halieutiques, (iii) augmentation de la production par l'extension et l'intensification des cultures industrielles existantes (café, thé, coton, canne à sucre, palmier à huile) et (iv) promotion de nouvelles cultures d'exportation (avocat, légumes, fleurs, quinquina, stevia, moringa, tournesol, umuvyi, macadamia, cacao, vigne, pomme, etc.) ; (v) arbres fruitiers ; (vi) reconversion de la palmeraie villageoise de Rumonge (phase II) ; multiplication et distribution rapide du matériel sain du manioc, bananes, maïs, pomme de terre et riz ; (vii) subvention des engrais ; (viii) subvention des semences ; (ix) centre d'appui à l'insémination artificiel (contrepartie Imbo Mosso) ; (x) centre d'appui à l'amélioration de la productivité du secteur café au Burundi.

***Programme 2 : Valorisation des produits agricoles, pastoraux et halieutiques***

Le problème de conservation des produits agricoles, produits d'élevage et de la pêche est l'une des causes de pertes post-récoltes au Burundi. La transformation et le conditionnement constituent des solutions pour permettre un accès au marché avec une valeur ajoutée des productions.

Les projets à mettre en œuvre dans ce programme sont : (i) transformation et conservation des produits vivriers, pastoraux et halieutiques; (ii) désenclavement des zones de production/ facilitation de l'accès au marché et (iii) promotion, renforcement et structuration des organisations des acteurs de la valorisation agricole ; (iv) projet d'appui à l'intensification et valorisation des produits agricoles (contrepartie PAIOSA); (v) projet d'appui à l'intensification et à la valorisation agricole.

## Matrice des programmes et projets

<i>Axe d'intervention</i>	<i>Objectifs stratégiques</i>	<i>Programmes</i>	<i>Projet</i>	<i>Coût milliards de francs Burundais</i>
<i>Agriculture, élevage et sécurité alimentaire</i>	<i>1. Renforcer les capacités institutionnelles et organisationnelles</i>	<i>i) Réforme organisationnelle et fonctionnelle du secteur</i>	1. Renforcement des capacités des structures institutionnelles au niveau central et local	2,87
			2. Professionnalisation des producteurs et développement des initiatives privées	7,71
			3. Appui au financement des crédits agricoles et à l'assurance des productions agricoles	16,58
			4. Acquisition d'un Kit d'accompagnement des cadres et agents de terrains	0,57
			5. Projet d'appui institutionnel et opérationnel au secteur agricole PHASE III(PAIOSA)	227,66
	<i>2. Accroître de façon durable la production agricole, animale et halieutique</i>	<i>ii) Protection et amélioration du capital productif</i>	1. Exploitation rationnelle et optimale des ressources naturelles en particulier la terre et les ressources en eau	126,41
			2. Améliorer le système d'approvisionnement en intrants et amendements agricoles	174,85
			3. Redynamisation de l'encadrement agro-sylvo-pastorale	161,61
			4. Promotion de la mécanisation agricole	365,80
			5. Promotion de la spécialisation/ régionalisation des cultures.	6,96
			6. Développement de la résilience au changement climatique	47,96
			7. Bilan alimentaire et système d'alerte rapide	0,24
			8. Aménagement des bassins versants	3,67

<i>Axe d'intervention</i>	<i>Objectifs stratégiques</i>	<i>Programmes</i>	<i>Projet</i>	<i>Coût milliards de francs Burundais</i>
			9. Intensification des Productions Animales	17,74
			10. Fonds stratégique de sécurité alimentaire	4,28
			11. Stock stratégique de produits phytosanitaires	2,46
			12. Construction du barrage Kajeke	24,64
			13. Construction des infrastructures d'appui à la production agricole, élevage et mécanisation agricole	9,59
			14. Programme de Développement des Filières "PRODEFI I"(Contrepartie au projet PRODEFI)	13,05
			15. Projet PROSANUT (Contrepartie au Projet PROSANUT)	0,16
			16. Projet PRRIE de la BADEA (Contrepartie au PRRIE de la BADEA)	4,93
			17. Fonds de sécurité et de développement rural	15,61
			18. Programme de développement des filières " PRODEFI" I	31,04
			19. Programme de développement des filières: PHASE II	159,35
			20. Réhabilitation et renforcement des infrastructures d'élevage	27,92
			21. Projet de réhabilitation et de renforcement des infrastructures d'élevage au Burundi	75,64
			23. Fonds communs des fertilisants	79,56

<i>Axe d'intervention</i>	<i>Objectifs stratégiques</i>	<i>Programmes</i>	<i>Projet</i>	<i>Coût milliards de francs Burundais</i>		
			24. Projet d'investissements communaux	683,49		
			25. Programme national pour la sécurité alimentaire et le développement rural de l'Imbo et le MOSO(PNSADRM)	685,35		
			26. Projet d'aménagement durable des zones caféicoles	186,69		
			27. Initiative OMD de l'Union Européenne-Projet pour accélérer l'atteinte de l'OMD 1C au Burundi (PROPA-O)	7,41		
		<i>iii) Développement de la recherche et de l'innovation</i>			1. Renforcement de la recherche agronomique et zootechnique fondamentale	66,92
					2. Promotion et adaptation de l'agriculture de conservation et l'approche IPM "Integrated Pest Management"	7,64
					3. Etude d'aménagement des marais, de construction des barrages d'irrigation, des retenues collinaires	45,48
					4. Recherche (ISABU & CNTA)	1,16
					5. Elaboration du projet Horticulture et jeunes, projet de transformation agricole et projet de la productivité agricole et de création d'emploi	21,69
					6. Projet Enquête Nationale Agriculture du Burundi (Contrepartie Enquête Nationale Agriculture au Burundi)	2,75
					7. Projet de construction d'un centre de	5,67

<i>Axe d'intervention</i>	<i>Objectifs stratégiques</i>	<i>Programmes</i>	<i>Projet</i>	<i>Coût milliards de francs Burundais</i>
			démonstration des technologies agricoles(Contrepartie au projet de construction du centre Modèle)	
	<b>3. Promouvoir une agriculture de marché</b>	<b>iv) Diversification et augmentation de la production des cultures et des animaux</b>	1. Accroissement de la production des cultures vivrières (maïs, riz, haricot, pomme de terre, banane, fruits et légumes).	525,21
2. Accroissement des productions animales et halieutiques			370,48	
3. Accroissement de la production des cultures industrielles existantes (café, thé, coton, canne à sucre, palmier à huile)			77,50	
4. Promotion de nouvelles cultures d'exportation (Avocat, légumes, fleurs, quinquina, Stevia, Moringa, Tournesol, Umuyi, macadamia, cacao, vigne, pomme,...)			127,43	
5. Arbres Fruitiers			60,97	
6. Reconversion de la Palmeraie villageoise de Rumonge ( Phase II)			1,26	
7. Multiplication et distribution rapide du matériel sain du manioc, bananes, maïs, pomme de terre et riz			8,07	
8. Subventions en Engrais			81,92	
9. Subventions des Semences			20,11	

<i>Axe d'intervention</i>	<i>Objectifs stratégiques</i>	<i>Programmes</i>	<i>Projet</i>	<i>Coût milliards de francs Burundais</i>
			11. Projet d'appui à l'amélioration de la productivité et de la compétitivité du secteur café au Burundi	23,40
		<i>v) Valorisation des produits agricoles, pastoraux et halieutiques</i>	1. Transformation et conservation des produits vivriers pastoraux et halieutique	252,67
			2. Désenclavement des zones de production/ Facilitation de l'accès au marché	93,53
			3. Promotion, renforcement et structuration des organisations des acteurs de la valorisation agricole	37,73
			4. Projet d'appui à l'intensification et valorisation agricole (contrepartie PAIOSA)	5,97
			5. Projet d'appui à l'intensification et valorisation agricole	15,36

## **2.1.2 Axe d'intervention 2 : Développement des infrastructures d'appui à la production**

### **2.1.2.1. Secteur de l'énergie**

Le secteur de l'énergie occupe une place stratégique dans le développement socio-économique du pays. L'utilisation de l'énergie intervient soit de façon directe ou indirecte dans l'ensemble des facteurs de production.

Actuellement, le bilan énergétique national est dominé essentiellement par les énergies traditionnelles (bois, charbon de bois, biomasse, etc.) et par l'énergie moderne (l'électricité et les produits pétroliers).

Le réseau électrique national interconnecté, vétuste et faiblement entretenu ne satisfait pas les besoins en développement et la majorité de la population burundaise n'a pas d'accès aux services énergétiques de base.

C'est dans ce cadre que le Gouvernement a entrepris un vaste chantier de développement du secteur énergétique en mettant en valeur ses potentiels énergétiques par la mobilisation des ressources additionnelles à travers les cofinancements et les investissements du secteur privé dans le cadre d'un Partenariat Public-Privé.

Le présent programme d'actions prioritaires prévoit d'atteindre cinq objectifs stratégiques pour améliorer l'offre et l'accès à l'énergie, à savoir : (i) valoriser les potentiels hydroélectriques, solaires, de la tourbe, des déchets municipaux et des ressources géothermiques ; (ii) améliorer la filière biomasse (bois-énergie, charbon de bois, tourbe, déchets municipaux) tout en sauvegardant l'environnement ; (iii) promouvoir les énergies renouvelables et alternatives ; (iv) améliorer les capacités de gestion du secteur de l'énergie et (v) assurer la sécurité de la chaîne d'approvisionnement en produits pétroliers.

#### ***Objectif stratégique 1 : Valoriser les potentiels hydroélectriques, solaires, la tourbe, les déchets municipaux et les ressources géothermiques***

Cet objectif vise l'augmentation de la capacité de production en énergie à travers le développement de nouvelles centrales électriques et la modernisation des infrastructures existantes de production, de transport et de distribution de l'électricité. Pour atteindre cet objectif, quatre programmes et des projets y relatifs sont bien définis.

#### **Programme 1 : Réhabilitation des microcentrales, des lignes et postes électriques et extension des réseaux électriques**

Ce programme sera réalisé principalement à travers : (i) la réhabilitation des microcentrales et électrification des centres de l'intérieur du pays ; (ii) la modernisation et la réhabilitation du réseau électrique de la ville de Bujumbura ; (iii) modernisation et la réhabilitation du réseau électrique (MT) et (BT) de la Ville de Gitega et du réseau MT 30 KV Bujumbura-Ijenda-Tora

et extension pour l'alimentation en électricité des centres de Buhonga, Nyabiraba et Matara ; (iv) l'électrification des nouveaux quartiers de la ville de Bujumbura et des centres urbains et à vocation urbaine de l'intérieur du pays ; (v) la réhabilitation des centrales hydroélectriques et du réseau de transmission (postes et lignes électriques MT/BT) de la REGIDESO ; (vi) la protection des centrales hydroélectriques contre les risques catastrophiques (notamment les inondations) ; (vii) électrification rurale en Province Kirundo ; (viii) électrification de 20 CDS et 30 écoles secondaires; (ix) planification et programmation des infrastructures.

## **Programme 2 : Aménagement des centrales hydroélectriques nationales et régionales**

Ce programme sera réalisé principalement à travers les projets suivants:

- (i) aménagement de la centrale Hydroélectrique MPANDA (10,4 MW) ;
- (ii) centrale thermique (CT) à gas-oil de 30 MW(PPP) ;
- (iii) aménagement de la centrale hydroélectrique de Kabu 16 (20 MW) ;
- (iv) aménagement de la centrale hydroélectrique Jiji et Mulembwe (PHJIMU) (49.5 MW) ;
- (v) aménagement de la centrale régionale de Rusumo Falls (26,7 MW) ;
- (vi) aménagement de la Centrale régionale Ruzizi III (49 MW) ;
- (vii) interconnexion régionale ;
- (viii) aménagement de la centrale de RUZIBAZI (15MW) ;
- (ix) aménagement de la centrale hydroélectrique de KAGUNUZI 06 (12 MW) avec hydro 4 MW et solaire 8 MW ;
- (x) aménagement de la centrale hydroélectrique KIRASA-KARONGE ;
- (xi) aménagement d'une centrale hydroélectrique de Masango (KITE 020 ; 7,9 MW) ;
- (xii) aménagement d'une centrale hydroélectrique de Dama (8,8 MW) en trois cascades Dama032, Dama028 et Dama015 ;
- (xiii) aménagement d'une centrale hydroélectrique de Muyovozi (7 MW) en deux cascades (Muyo029 et Muyo033) ;
- (xiv) aménagement d'une centrale hydroélectrique de Nyengwe en trois cascades (8 MW) (Nyen006, Nyen010 et Nyen028) ;
- (xv) aménagement d'une Centrale hydroélectrique sur la rivière Kaburantwa KABU 23 (15.75 MW) ;
- (xvi) aménagement de la MCHE de NYAMWONDO (150 kW) et électrification du centre de MWAKIRO ;
- (xvii) aménagement de la MCHE de MUSASA;
- (xviii) aménagement de sept (7) microcentrales sur les sites: Dama (500 kW) ; WAGA (2000 kW), RUZIBAZI (600 kW), MWOGERE (700 kW), NYAMAGANA (600 kW), GIKUKA (800 kW) et Nyamirenda (30 kW) ;
- (ix) microcentrale hydroélectrique de Giheta (220 KW).
- (xx) indemnisation diverses et Jiji Mulembwe
- (xxi) construction de la ligne électrique a 220 kV Kamanyora=Bujumbura

(xxii) aménagement des projets

### **Programme 3 : Aménagement des centrales solaires**

Ce programme sera réalisé principalement à travers les projets suivants: (i) aménagement de la centrale solaire de Mubuga/Gitega de 7,5 MW (PPP) ; (ii) aménagement de la centrale solaire de Rubira/Bubanza de 11 MW (PPP) ; (iii) aménagement des centrales solaires de Bubanza (10 MW) et Gitega (10 MW) (PPP) et (iv) aménagement des micros réseaux solaires : centres de Ndava/Ryansoro (25 KWp), Gatereni/Gitanga (50 KWp), Buheka ( 25 KWp) et Kazirabageni/Nyanza-Lac (50 KWp) ; (v) service d'électrification solaire avec des micro-réseaux en Afrique SESMA-BURUNDI.

### **Programme 4 : Aménagement des centrales thermiques à base de la tourbe ou des déchets municipaux**

Ce programme sera réalisé dans le cadre du partenariat public-privé et comprend les projets suivants : (i) aménagement d'une centrale thermique à base de la tourbe (20 MW); (ii) aménagement d'une centrale thermique à base de la tourbe (PPP) (15 MW) et (iii) aménagement d'une centrale thermique à base des déchets municipaux (30 MW) (PPP)

### ***Objectif stratégique 2 : Améliorer la filière biomasse (bois-énergie, charbon de bois, tourbe, déchets municipaux) tout en sauvegardant l'environnement***

Le rythme de la déforestation causé par l'utilisation du charbon de bois comme source d'énergie s'intensifie progressivement en milieu rural. Pour résoudre ce problème, cet objectif stratégique envisage une introduire des techniques améliorées de l'utilisation de la biomasse au sein des ménages ruraux. Cet objectif s'articule sur un seul programme décliné en trois projets.

### **Programme 1 : Promotion des techniques de carbonisation améliorées du bois et les foyers améliorés à charbon de bois, de la tourbe et des déchets municipaux.**

Ce programme sera réalisé principalement à travers l'exécution des projets ci-après : (i) le renforcement des capacités sur les techniques de carbonisation améliorée du bois ; (ii) l'appui à la production et à la vulgarisation des foyers améliorés et (iii) la promotion de l'utilisation de la tourbe carbonisée et de briquettes combustibles fabriquées à partir de la tourbe ou des déchets.

### ***Objectif stratégique 3 : Promouvoir des énergies renouvelables et alternatives***

Cet objectif vise l'amélioration de l'accès à l'énergie moderne de la population particulièrement celle du milieu rural et la sauvegarde de l'environnement en exploitant davantage des technologies répondant aux besoins énergétiques. A ce titre, des infrastructures de base valorisant le potentiel des énergies renouvelables, à savoir : le solaire photovoltaïque,

l'énergie éolienne et le biogaz seront développées. Il s'articule sur un seul programme et cinq projets.

**Programme 1 : Appui à la recherche-développement dans le domaine des énergies alternatives et renouvelables**

Ce programme sera mis en œuvre principalement à travers la réalisation des projets suivants: (i) aménagement des digesteurs à biogaz dans les maisons de détention, les écoles à internat, les casernes, etc. ; (ii) électrification des établissements publics hors du réseau électrique par l'énergie solaire photovoltaïque ; (iii) renforcement des capacités dans le domaine d'économie d'énergie ; (iv) renforcement des capacités sur la technologie de l'énergie solaire photovoltaïque et (v) recherche sur le potentiel éolien et géothermique.

***Objectif stratégique 4 : Améliorer les capacités de gestion du secteur de l'énergie***

Cet objectif vise à relever les insuffisances en rapport avec la gestion du secteur, en particulier la gestion des infrastructures de production et de commercialisation de l'électricité, la banque de données biomasse, la normalisation et la sécurisation des produits pétroliers, etc. La mise en œuvre de cet objectif s'articule sur le programme ci-après :

**Programme 1 : Renforcement des capacités institutionnelles du Secteur de l'Energie**

Les capacités institutionnelles des services en charge de la gestion de l'énergie seront renforcées pour atteindre de meilleurs résultats. Ainsi, ce programme vise leur redressement à travers les projets suivants: (i) restructuration des services en charge de l'énergie notamment par l'amélioration du cadre légal, la réforme de la REGIDESO et de l'ABER, etc ; (ii) le renforcement des capacités techniques des services.

***Objectif stratégique 5 : Assurer la sécurité de la chaîne d'approvisionnement en produits pétroliers***

Cet objectif vise à assurer et sécuriser l'approvisionnement régulier en produits pétroliers en augmentant la capacité des entrepôts de stockage à proximité des lieux de consommation. Il sera mis en œuvre à travers le programme ci-dessous :

**Programme 1 : Amélioration de la gestion du carburant**

Ce programme sera mis en œuvre à travers la réalisation des projets suivants: (i) aménagement des entrepôts régionaux des produits pétroliers ; (ii) contrôle de la qualité des produits pétroliers consommés ; (iii) promotion de l'utilisation du gaz de pétrole liquéfié (GPL) comme combustible domestique et (iv) constitution et entretien du stock stratégique.

### Matrice des programmes et projets

<i>Axe d'intervention</i>	<i>Objectif stratégique</i>	<i>Programme</i>	<i>Projets</i>	<i>Montant en Mrds de Fbu</i>
<b>Développement des infrastructures d'appui à la production (secteur de l'énergie)</b>	<b>1. Valoriser les potentiels hydroélectriques et solaires, de la tourbe, des déchets municipaux et des ressources géothermiques</b>	i) Réhabilitation des microcentrales, des lignes et postes électrique et extension des réseaux électriques	1. Réhabilitation des Microcentrales et électrification des centres de l'intérieur du pays	187,77
			2. La modernisation et la réhabilitation du réseau Electrique de la ville de Bujumbura	38,20
			3. Réhabilitation et modernisation du réseau électrique (MT) et (BT) de la Ville de Gitega et du réseau MT 30 kV Bujumbura-Ijenda-Tora et extension pour l'alimentation en électricité des centres de Buhonga, Nyabiraba et Matara	4,37
			4. Electrification des nouveaux quartiers de la ville de Bujumbura et des centres urbains de l'Intérieur du Pays	38,20
			5. Réhabilitation des centrales hydroélectriques et du réseau de transmission (postes et lignes Electriques MT/BT) de la REGIDESO	25,45
			6. Protection des centrales hydroélectriques contre les risques catastrophiques (inondation)	38,20
			7. Electrification rurale en Province Kirundo	6,48
			8. Electrification de 20 CDS et 30 écoles secondaires	35,84
			9. Planification et programmation des infrastructures	15,29
		ii) Aménagement des centrales	1. Aménagement de la centrale hydroélectrique MPANDA (10,4 MW)	62,80

	hydroélectriques nationales et régionales.	2. Centrale thermique (CT) à gas-oil de 30 MW(PPP)	237,60
		3. Aménagement de la centrale hydroélectrique de Kabu 16 (20 MW)	49,31
		4. Aménagement de la centrale hydroélectrique Jiji et Mulembwe (PHJIMU) (49.5MW)	385,03
		5. Aménagement de la centrale régionale de Rusumo Falls	256,66
		6. Aménagement de la Centrale régionale Ruzizi III	285,77
		7. Interconnexions régional	113,60
		8. Aménagement de la centrale de RUZIBAZI (15MW)	46,12
		9. Aménagement de la centrale hydroélectrique de KAGUNUZI 06 (12MW) avec hydro 4MW et solaire 8MW ;	46,46
		10. Aménagement de la centrale hydroélectrique KIRASA-KARONGE	71,10
		11. Aménagement d'une centrale hydroélectrique de Masango (KITE 020 ; 7,9 MW )	49,60
		12. Aménagement d'une centrale hydroélectrique de Dama (8,8 MW) en trois cascades Dama032, Dama028 et Dama015,	56,78
		13. Aménagement d'une centrale hydroélectrique de Muyovozi (7 MW) en deux cascades (Muyo029 et Muyo033)	72,96

			14. Aménagement d'une centrale hydroélectrique de Nyengwe en trois cascades (8MW) (Nyen006, Nyen010 et Nyen028)	52,78
			15. Aménagement d'une Centrale hydroélectrique sur la rivière Kaburantwa KABU 23 (15.75 MW)	32,06
			16. Aménagement de la MCHE de NYAMWONDO (150 kW) et électrification du centre de MWAKIRO (2019-2020)	85,00
			17. Aménagement de la MCHE de MUSASA (APS)(2021-2024)	-
			18. Aménagement de sept (7) microcentrales sur les sites: Dama (500 kW), WAGA(2000 kW), RUZIBAZI (600 kW), MWOGERE (700 kW), NYAMAGANA (600 kW), GIKUKA(800 kW) et Nyamirenda (30 kW) (2020-2027)	-
			19. Microcentrale de Giheta	7,78
			20. Indemnisations diverses et Jiji Mulembwe	10,73
			21. Construction de la ligne électrique A 220 KV KAMANYORA-BUJUMBURA	100,72
			22. Aménagement des projets	11,15
		iii) Aménagement des centrales solaires	1. Aménagement de la Centrale solaire de Mubuga/Gitega de 7,5 MW (PPP)	32,54
			2. Aménagement des Centrales solaires de Bubanza et Gitega (PPP)	57,00

			3. Aménagement de la Centrale solaire de Rubira/Bubanza de 11 MW (PPP)	40,52
			4. Aménagement des micros réseaux solaires : centre Ndava/Ryansoro (25kwp)	39,73
			5. Service d'électrification solaire avec des micros-réseaux en Afrique SESMA-BURUNDI	12,23
		iv) Aménagement des centrales thermiques à base de la tourbe et des déchets municipaux	1. Aménagement d'une Centrale thermique à base de la Tourbe de 20 MégaWatt Efficace (20 MWe).	78,08
			2. Centrale thermique de 15 MW à base de tourbe (PPP)	32,79
			3. Aménagement d'une Centrale thermique à base des déchets municipaux (30 MW) (PPP)	92,50
	<b>2. Améliorer la filière biomasse (bois-énergie, charbon de bois, tourbe, déchets municipaux) tout en sauvegardant l'environnement</b>	v) Promotion des techniques de carbonisation améliorée du bois et les foyers améliorés à charbon de bois	1. Renforcement des capacités sur les techniques de carbonisation améliorée du bois	62,22
2. Appui à la production et à la vulgarisation des foyers améliorés			3,34	
3. Promotion de l'utilisation de la tourbe carbonisée ou sous forme de briquettes combustible			46,39	
	<b>3. Promouvoir des énergies renouvelables et alternatives</b>	vi) Appui à la recherche-développement dans le domaine des énergies	1. Aménagement des digesteurs à biogaz dans les maisons de détention du Burundi, écoles à internat, casernes, etc...	109,15
			2. Electrification des établissements publics hors du réseau électrique par l'énergie solaire photovoltaïque	46,39

		alternatives et renouvelables	3. Renforcement de capacité dans le domaine d'économie d'énergie	58,67
			4. Renforcement de capacité sur la technologie de l'Energie solaire photovoltaïque	1,09
			5. Recherche sur le potentiel éolien et géothermique.	1,23
<b>4. Améliorer la gouvernance du secteur de l'Energie</b>	vii) Renforcement de capacités institutionnelles du Secteur de l'Energie		1. Restructuration des services en charge de l'énergie notamment par l'amélioration du cadre légal, la réforme de la REGIDESO et de l'ABER	3,11
			2. Renforcement des capacités techniques des services	5,25
<b>5. Assurer la sécurité de la chaîne d'approvisionnement en produits pétroliers</b>	viii) Amélioration de la gestion du carburant		1. Aménagement des entrepôts Régionaux des produits pétroliers au Burundi (2025-2027)	267,08
			2. Contrôle de la qualité des Produits Pétroliers consommés au Burundi	38,41
			3. Promotion de l'utilisation du gaz de pétrole liquéfié (GPL) comme combustible domestique	95,51
			4. Constitution et entretien du stock stratégique	106,42

### **2.1.2.2 Secteur d'eau potable et assainissement de base**

L'augmentation des taux de couverture, la professionnalisation de la gestion des services et des infrastructures pour garantir un accès durable à l'eau et à l'assainissement de base constituent une des priorités du Gouvernement.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan National de Développement, trois objectifs stratégiques ont été identifiés pour ce faire: (i) améliorer l'accès aux services d'eau potable ; (ii) améliorer l'accès aux services d'assainissement de base et (iii) renforcer la gestion des sous-secteurs eau potable et assainissement de base.

#### **Objectif stratégique 1 : Améliorer l'accès aux services d'eau potable**

Cet objectif vise à améliorer l'accès aux services d'eau potable notamment par l'approvisionnement régulier et la gestion des infrastructures d'eau potable. Il sera réalisé à travers le programme ci-après :

##### **Programme 1 : Approvisionnement régulier en eau potable**

Ce programme est articulé autour de sept projets : (i) amélioration du taux de couverture/desserte en eau potable; (ii) aménagement, réhabilitation/extension des adductions d'eau potable et aménagement des sources d'eau; (iii) aménagement des puits/forages d'eau dans le cas d'insuffisance de ressources en eau de surface et (iv) développement et vulgarisation des techniques de collecte d'eau de pluie, (v) appui à la maîtrise d'ouvrage communal en matière de la planification et de la gestion professionnelle des ouvrages d'AEP ; (vi) acquisition des tuyaux et accessoires pour des réseaux d'AEP ; (vii) construction et réhabilitation des AEP.

#### **Objectif stratégique 2 : Améliorer l'accès aux services d'assainissement de base**

Cet objectif vise à atteindre l'amélioration de la qualité, la disponibilité et la gestion des infrastructures d'assainissement de base dans les ménages, dans les établissements et lieux publics selon la spécificité du milieu tant urbain que rural. Il sera réalisé à travers la mise en œuvre du programme suivant :

##### **Programme 1 : Promotion de l'assainissement de base en milieux urbain et rural**

Ce programme sera mis en œuvre à travers les projets suivants : (i) extension, réhabilitation et mise en valeur du réseau des eaux usées de la ville de Bujumbura ; (ii) aménagement des réseaux d'assainissement dans les villes et centres à vocation urbaine ; (iii) renforcement des capacités des services d'assainissement et (iv) appui à l'auto-construction des latrines familiales et leur bonne utilisation.

#### **Objectif stratégique 3 : Améliorer la gestion des sous- secteurs eau potable et assainissement de base**

Cet objectif vise à améliorer la structure institutionnelle, la planification et la coordination des investissements du secteur, le renforcement des structures de gestion de l'eau potable et de l'assainissement de base en milieux urbain et rural. Il sera mis en œuvre à travers le programme ci-après :

**Programme 1 : Renforcement de capacités institutionnelles des services d'eau potable et d'assainissement de base**

Ce programme vise la mise en œuvre des projets suivants: (i) amélioration du cadre légal des secteurs d'eau potable et d'assainissement de base ; (ii) réforme de la REGIDESO pour le développement des services d'eau potable en milieu urbain ; (iii) amélioration de la planification et de coordination des sous-secteurs d'eau potable et d'assainissement de base ; (iv) appui à la maîtrise d'ouvrage communal en matière de planification, développement et gestion professionnelle des infrastructures d'AEPA ; (v) réorganisation et déconcentration des services de l'Agence burundaise de l'Hydraulique et de l'Assainissement en Milieu Rural (AHAMR) afin d'être plus proche des structures communales et (vi) renforcement du rôle du maître d'ouvrage de la commune dans la gestion et maintenance des AEP.

## Matrice des programmes et projets

Axe d'intervention	Objectif Stratégique	Programme	Projet	Coût en Mrds FBu
Développement des infrastructures d'appui à la production (Secteur d'eau potable et Assainissement de Base)	<i>1. Améliorer l'accès aux services d'eau potable</i>	i) <b>Approvisionnement régulier en eau potable</b>	1. Amélioration du taux de couverture en eau potable	609,33
			2. Aménagement, réhabilitation/extension des adductions d'eau potable et aménagement des sources d'eau	194,84
			3. Aménagement des puits/forages d'eau dans le cas d'insuffisance de ressources en eau de surface	271,79
			4. Développement et vulgarisation des techniques de collecte d'eau de pluie	126,41
			5. Appui à la maîtrise d'ouvrage communal en matière de la planification et de la gestion professionnelle des ouvrages d'AEP	5,23
			6. Acquisition des tuyaux et accessoires pour des réseaux d'AEP	8,31
			7. Construction et réhabilitation des AEP	3,40
	<i>2. Améliorer l'accès aux services d'assainissement de base</i>	ii) <i>Promotion de l'assainissement de base en milieu urbain et rural</i>	1. Extension, réhabilitation et mise en valeur du réseau eau usée de la ville de Bujumbura	298,46
			2. Aménagement des réseaux d'assainissement dans les villes et centres à vocation urbaine	101,32
			3. Renforcement des services d'assainissement	5,52

Axe d'intervention	Objectif Stratégique	Programme	Projet	Coût en Mrds FBu
			4. Promotion de l'auto-construction des latrines familiales et leur bonne utilisation	9,57
	<b>3. Améliorer la gouvernance des secteurs eau potable et assainissement de base</b>	<i>iii) Renforcement de capacités institutionnelles des services d'eau potable et d'assainissement de base</i>	1. Renforcement du cadre légal et réglementaire pour les services d'eau potable et d'assainissement de base	3,69
2. Réformes de la REGIDESO pour le développement des services d'eau potable en milieu urbain			11,10	
3. Amélioration de planification et de coordination du secteur Eau Potable et assainissement de base			1,64	
4. Appui à la maîtrise d'ouvrage communal en matière de planification et gestion professionnelle de l'Assainissement			1,67	
5. Réorganisation et déconcentration des services de l'AHAMR afin d'être plus proche des structures communales			1,77	
6. Renforcement du rôle du maître d'ouvrage de la commune dans la gestion et la maintenance des AEP			3,14	

### 2.1.2.3. Secteur du transport

Le développement des infrastructures de transport joue un rôle majeur dans le désenclavement des zones rurales à haute potentialité économique, à la fluidité et la mobilité des biens et services, et le soutien à la croissance économique par un renforcement de la compétitivité de la production nationale et l'intégration régionale.

Plus de 80% des importations/exportations du Burundi transitent par la route. Il en résulte le renchérissement du coût tonne/km du fait de l'enclavement du pays. C'est pour cette raison qu'une approche multimodale et interconnectée des infrastructures de transport routier, aérien, lacustre et ferroviaire est en train d'être développée.

Pour faire face à cette situation, le Gouvernement prévoit mettre en œuvre quatre objectifs stratégiques, à savoir : (i) assurer la mobilité des personnes et la fluidité des biens et marchandises aux niveaux national et sous régional par voie routière ; (ii) développer le transport lacustre et les autres voies navigables ; (iii) améliorer le transport aérien et (iv) désenclaver le pays par la voie ferrée.

***Objectif stratégique1 : Assurer la mobilité des personnes et la fluidité des biens et marchandises au niveau national, sous régional et régional par voie routière***

Le Gouvernement compte améliorer le réseau routier national qui est composé par les routes nationales (RN), provinciales (RP) et communales (RC) inter-reliées. Aussi, certaines routes nationales sont reliées au réseau routier sous régional vers les pays voisins.

Ce réseau est confronté à des défis majeurs liés au linéaire des routes bitumées qui est encore peu étendu; à la vétusté des voies bitumées et non bitumées ; au non-respect des normes standards de la sous-région pour certaines routes nationales et à un entretien non régulier. Pour atteindre cet objectif, les programmes et les projets y relatifs ci-dessous seront réalisés.

#### **Programme 1 : Extensions et protection des réseaux bitumineux et non bitumineux**

Ce programme sera mis en œuvre à travers les projets suivants : (i) construction de nouveaux réseaux bitumineux (354 km) ; (ii) entretien manuel et mécanisé du réseau routier bitumineux (1646 km) ; (iii) réhabilitation des routes en terre (2500 km) et (iv) pavage de la voirie urbaine et périurbaine (200 km) ; (v) route Mabanda-Mugina (Contrepartie MABANDA-MUGINA) ; (vi) RN13: MAKEBUKO-RUYIGI ; (vii) projet de développement de transport urbain ; (viii) RN16: BURURI-MAHWA-GISHUBI –GITEGA ; (ix) contrepartie aménagement RN11 et RN17 BURURI-MAKAMBA et GIHARO-CANKUZO ; (x) contrepartie aménagement et bitumage RN9 BUBANZA-NDORA ; (xi) contrepartie de la construction de la route GITEGA-NGOZI ; (xii) contrepartie MAKEBUKO-RUYIGI ; (xiii) contrepartie RN18: NYAKARARO-MWARO-GITEGA (y compris les frais d'indemnisation) ; (xiv) RN1: Projet PURU(expropriation).

### **Programme 2 : Diversification des routes multinationales**

Ce programme sera mis en œuvre à travers les projets suivants : (i) construction des nouvelles routes multinationales et (ii) réhabilitation des routes nationales selon les normes de l'EAC (830 km); (iii) projet multinational de construction de la RN5, BUJUMBURA-NYAMITANGA ; (iv) contrepartie du projet multinational de construction de la RN5, BUJUMBURA-NYAMITANGA ; (v) contrepartie pour la construction de la route NYANZA-LAC-BUJUMBURA.

### **Programme 3: Amélioration de la sécurité des usagers**

Ce programme sera mis en œuvre à travers quatre projets : (i) renforcement des infrastructures de sécurité routière et aménagement des arrêts bus ; (ii) aménagement des gares de voyageurs ; (iii) amélioration et augmentation du parc automobile de transport en commun et (iv) développement des infrastructures pour le transport non motorisé.

### ***Objectif stratégique 2 : Développer le transport lacustre et les autres voies navigables***

Le transport lacustre offre un potentiel important pour le développement du Burundi et de la sous-région. Le port de Bujumbura sur le Lac Tanganyika (long de 650 km) dessert une dizaine de ports et est appelé à jouer le rôle de plaque tournante au niveau des échanges interrégionaux. Le Gouvernement prévoit le développement du transport lacustre en mobilisant des investissements publics et privés pour construire de nouvelles infrastructures, la réhabilitation de l'existant, l'acquisition et la modernisation des équipements. Ainsi, pour atteindre cet objectif, le programme et les projets y relatifs ci-dessous seront réalisés.

### **Programme 1 : Aménagement des ports**

Ce programme sera mis en œuvre à travers trois projets : (i) développement du corridor de transport sur le Lac Tanganyika ; (ii) modernisation et réhabilitation des infrastructures et équipements portuaires et (iii) développement de la navigation sur les rivières Rusizi et Ruvubu.

### ***Objectif stratégique 3 : Améliorer le transport aérien***

Le transport aérien constitue un moyen sûr de désenclavement du pays de par sa rapidité, sa sécurité et les garanties qu'il présente en matière d'approvisionnement et d'exportation des produits stratégiques. Le pays ne dispose que d'un seul aéroport international et de quelques aérodromes, qui sont tous vétustes avec des équipements inadéquats qui nécessitent une modernisation, et d'une seule compagnie nationale Air Burundi qui connaît des problèmes multidimensionnels à tel point qu'actuellement le trafic aérien est assuré en totalité par les compagnies étrangères. Le pays prévoit redresser cette situation à travers la réalisation d'un programme à trois projets :

### **Programme 1 : Promotion du transport aérien**

Ce programme sera mis en œuvre à travers les quatre projets : (i) modernisation et extension de l'aéroport international de Bujumbura ; (ii) aménagement d'un nouvel aéroport et amélioration des aérodromes et (iii) rénovation de la compagnie Air Burundi pour le

transport aérien ; (iv) Projet de construction de d'un aérodrome de secours à KABAMBA-NGOZI (frais d'indemnisation).

***Objectif stratégique 4 : Désenclaver le pays par la voie ferrée***

Le Burundi ne dispose pas encore de chemin de fer. Dans le but du désenclavement extérieur du pays, le Gouvernement prévoit le développement du transport par voie ferrée à travers l'interconnexion avec les réseaux ferroviaires des pays voisins connectés aux ports situés sur les océans. Cet objectif sera réalisé à travers un programme de quatre projets y relatifs.

**Programme 1 : Promotion du transport ferroviaire**

Ce programme sera mis en œuvre à travers les projets ci-après : (i) aménagement du chemin de fer Uvinza-Musongati ; (ii) aménagement du chemin de fer Musongati-Gitega-Bujumbura et (iii) aménagement du chemin de fer Dar es Salam-Isaka-Kigali/Keza-Gitega-Musongati ; (iv) contre partie du chemin de fer Uvinza-Musongati.

***Objectif stratégique 5 : Améliorer la gouvernance du secteur de transport***

Actuellement, la gouvernance du secteur de transport accuse des lacunes tant au niveau public que privé. Les moyens de transport ne sont pas adaptés et ne respectent pas les normes internationales. En plus, les infrastructures ne sont pas remises en leur état initial par les autres secteurs les utilisant pour des fins publiques ou privées. Cette situation porte préjudice aux usagers et aux infrastructures de ce secteur. C'est dans ce cadre que, parallèlement aux quatre objectifs précédemment décrits, des actions de nature transversale, visant l'amélioration de la gestion du secteur de transport, seront réalisées afin d'améliorer le transport des personnes et des biens et ainsi permettre une bonne gestion des moyens et les infrastructures de transport tant publics que privés. Pour réaliser cet objectif, les programmes et les projets ci-après seront mis en œuvre :

**Programme1 : Amélioration de la gestion du secteur de transport**

Ce programme vise entre autres la sécurisation des usagers, des infrastructures et des transactions. Il sera mis en œuvre à travers les projets ci-après: (i) amélioration du cadre légal et réglementaire; (ii) renforcement des capacités de tous les intervenants dans ce secteur et (iii) renforcement de la plateforme de coordination et de suivi des travaux affectant l'état des infrastructures de transport ; (iv) acquisition des véhicule de liaison pour les ministres.

## Matrice des programmes et projets

Axe d'intervention	Objectif Stratégique	Programme	Projet	Coût en Fbu
<b>Transport</b>				
<b>Développement des infrastructures d'appui à la production (Secteur de transport routier)</b>	<i>1. Assurer la mobilité des personnes et la fluidité des biens et marchandises aux niveaux national et sous régional.</i>	i) Extensions et protection des réseaux bitumineux et non bitumineux	1. Construction de nouveaux réseaux bitumineux (354km)	715,34
			2. 68. Entretien manuel et mécanisé du réseau routier bitumineux (1646 km)	284,39
			3. 69. Réhabilitation des routes en terre (2500 km)	416,14
			4. 70. Pavage de la voirie urbaine et périurbaine (200 km)	119,38
			5. Contrepartie MABANDA-MUGINA	109,36
			6. RN13: MAKEBUKO-RUYIGI	8,85
			7. Projet de développement de transport urbain	73,03
			8. RN16: BURURI-MAHWA-GISHUBI -GITEGA	3,33
			9. Contrepartie aménagement RN11 et RN17 BURURI-MAKAMBA et GIHARO-CANKUZO	2,96
			10. Contrepartie aménagement et bitumage RN9 BUBANZA-NDORA	3,25

			11. Contrepartie de la construction de la route GITEGA-NGOZI	2,56
			12. Contrepartie MAKEBUKO-RUYIGI	1,17
			13. Contrepartie RN18: NYAKARARO-MWARO-GITEGA (y compris les frais d'indemnisation)	3,43
			14. RN1: Projet PURU (expropriation)	3,21
		ii) Diversification des routes Multinationales	1. Construction de nouvelles routes Multinationales	251,12
			2. Réhabilitation des routes nationales selon les normes de l'EAC (360 km)	95,51
			3. Projet multinational de construction de la RN5, BUJUMBURA-NYAMITANGA	138,89
			4. contrepartie du projet multinational de construction de la RN5, BUJUMBURA-NYAMITANGA	27,74
			5. Contrepartie pour la construction de la route NYANZA-LAC-BUJUMBURA	2,84
		iii) Amélioration de la Sécurité des usagers	1. Renforcement des infrastructures de sécurité	98,48

			routière et aménagement des arrêts bus-	
			2. Aménagement des gares de voyageurs	24,22
			3. Améliorer et augmentation du parc automobile de transport en commun	58,87
			4. Développement des infrastructures pour le transport non motorisé	17,94
<b>Développement des infrastructures d'appui à la production (Transport Lacustre)</b>	<b>2. Développer le transport lacustre et les autres voies navigables.</b>	iv) Aménagement des ports	1. Développement du corridor de transport sur le Lac Tanganyika	249,41
			2. Réhabilitation et modernisation des infrastructures et équipements portuaires	180,78
			3. Etude de faisabilité pour la navigation sur les rivières Rusizi et la Ruvubu	17,26
<b>Développement des infrastructures d'appui à la production (Transport Aérien)</b>	<b>3. Améliorer le transport</b>	v) Promotion du transport aérien	1. Modernisation et extension de l'aéroport international de Bujumbura	246,01
			2. Aménagement d'un nouvel Aéroport et amélioration des aérodromes	182,49
			3. Redynamisation de la compagnie Air Burundi pour la reprise du transport aérien	92,92

			4. Projet de construction de d'un aerodrome de secours à KABAMBA-NGOZI(frais d'indemnisation)	69,93
<b>Développement des infrastructures d'appui à la production</b> (Transport ferroviaire)	<b>4. Désenclaver le pays par la voie ferrée</b>	vi) Promotion du transport ferroviaire	1. Aménagement du chemin de fer Uvinza-Musongati	709,36
			2. Aménagement du chemin de fer Dar es Salam-Isaka-Kigali/Keza-Gitega-Musongati	142,44
			3. Aménagement du chemin de fer Musongati- Gitega - Bujumbura	250,59
			4. Contrepartie du chemin de fer Uvinza-Musongati	30,18
		vii) Amélioration de la gestion du secteur de transport	1. Amélioration du cadre légal et réglementaire;	5,85
			2. Renforcement des capacités de tous les intervenants dans ce secteur	2,00
			3. Renforcement de la plateforme de coordination et de suivi des travaux affectant l'état des infrastructures de transport.	0,68
			4. Acquisition des véhicules de liaison pour les ministres	10,90

#### **2.1.2.4. Bâtiments et travaux publics**

Les interventions du domaine des bâtiments publics concernent la construction, la réhabilitation, l'entretien et l'équipement des immeubles de l'Etat. Au cours de ces dernières années, des réalisations ont été enregistrées au niveau des études en matière de réhabilitation des immeubles publics et des infrastructures socio-économiques.

Pour la période 2018-2027, le Gouvernement a l'objectif d'abriter tous les services publics et les ayants droit dans des immeubles de l'Etat.

##### ***Objectif stratégique 1: Recaser les services publics et les ayants droit dans les immeubles de l'Etat***

Le manque d'infrastructures immobilières adéquates et appropriées appartenant à l'Etat pour abriter décentement les services publics et socio-économiques et autre ayant droit constitue un handicap majeur au développement du pays. Le Gouvernement s'attèle à améliorer quantitativement et qualitativement le parc immobilier tant public, socio-économique et privé. Dans ce cadre, le programme et les projets suivants seront mis en œuvre.

##### **Programme 1 : Développement des infrastructures immobilières publiques et socioéconomiques**

Ce programme sera mis en œuvre à travers les projets ci-après: (i) renforcement des capacités institutionnelles ; (ii) réhabilitation et entretien des infrastructures immobilières de l'Etat, (iii) aménagement de nouvelles infrastructures immobilières de l'Etat (dont un immeuble pour abriter les services du Plan, de l'ISTEEBU et de l'API; (iv) amélioration de la gestion du patrimoine immobilier et mobilier de l'Etat ; (v) équipement de l'assemblée nationale ; (vi) acquisition du matériel de sécurité à l'assemblée nationale ; (vii) assistance aux promoteurs privés ; (viii) construction du palais présidentiel.

### Matrice des programmes et projets

<b>Axe d'intervention</b>	<b>Objectif Stratégique</b>	<b>Programme</b>	<b>Projet</b>	<b>Coût en Mrds de Fbu</b>
<b>Développement des infrastructures d'appui à la production</b> (secteur du bâtiment et des travaux publics)	1. <i>Recaser les services publics et les ayants droit dans des immeubles de l'Etat</i>	i) Développement des infrastructures immobilières publiques et socio-économiques	1. Renforcement des capacités institutionnelles	3,60
			2. Réhabilitation et entretien des infrastructures immobilières de l'Etat	44,40
			3. Aménagement de nouvelles infrastructures immobilières de l'Etat	27,46
			4. Amélioration de la gestion du patrimoine immobilier de l'Etat	3,02
			5. Equipement de l'assemblée nationale	1,85
			6. Acquisition du matériel de sécurité à l'assemblée nationale	0,33
			7. Assistance aux promoteurs privés	0,63
			8. Construction du palais présidentiel	19,17

### **2.1.2.5. Secteur des technologies de l'information et de la communication, postes et média**

Avec le développement de l'internet, couplé avec un développement rapide du secteur de la téléphonie mobile, qui elle-même a rapidement évolué pour offrir plusieurs services en utilisant le même support, on est passé du concept traditionnel de télécommunications à celui de Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), qui couvre la téléphonie fixe et mobile, l'internet, la radiodiffusion, et le secteur postal.

En matière de télécommunications, le Gouvernement s'engage à poursuivre sa politique d'encouragement à l'intégration de l'usage des TIC dans toutes les sphères de la société. Il prévoit mettre en œuvre deux objectifs stratégiques suivants : (i) promouvoir les technologies de l'information et de la communication, les postes et les médias au service du développement et (ii) améliorer la disponibilité et la diversification des services média à travers tout le pays.

***Objectif stratégique 1 : Promouvoir les technologies de l'information et de la communication, la poste et les médias au service du développement***

Le secteur des TIC constitue un catalyseur avéré du développement intégral de l'économie. Il est le pilier d'importantes innovations pour le développement, source de compétitivité et de création d'emplois. Ce secteur a enregistré des résultats relativement positifs ces dernières années en termes d'ouverture du marché et d'accès.

Cette évolution positive en soi en termes de nouvelles possibilités techniques offertes a suscité de nouvelles questions institutionnelles et de réglementation, et finalement de gestion globale du développement du secteur des TIC dans son ensemble. La culture de l'information et de la communication devient une donnée incontournable pour s'adapter aux mutations socio-économiques irréversibles dont le résultat est la mondialisation. La promotion des TIC permettra non seulement le développement du secteur mais également la transformation de l'économie Burundaise. Cet objectif sera réalisé à travers trois programmes ci-après :

#### **Programme 1 : Accès universel aux TIC pour accélérer la croissance économique**

Les Technologies de l'Information et de la Communication envahissent actuellement la communauté mondiale à travers toutes les couches sociales, les industries, les bureaux et les foyers. Sur le plan économique, l'accès universel des TIC conduira à des réductions importantes de coût et à des gains réels de productivité, à la création d'emplois et à la génération des revenus.

Ce programme sera mise en œuvre à travers quatre projets : (i) renforcement de la culture et promotion de la recherche appliquée et de l'innovation en TIC ; (ii) appui à la mise en place d'un système d'utilisation des TIC à travers différents projets d'appui institutionnel et (iii) modernisation et l'extension des infrastructures du réseau de la téléphonie fixe, téléphonie mobile et le Wifi public ;(iv) projet Réseau 4GLTE.

**Programme 2 : Développer le secteur de l'internet large bande et des transmissions des données via les réseaux à fibre optique jusque dans les ménages**

Les réseaux à fibre optique contribuent à l'amélioration de l'internet et à la transmission des données. A travers ce programme, deux projets sont envisagés : (i) promotion de la connectivité large bande en monde rural et mise en service des équipements d'un réseau GSM adapté et (ii) appui à la mise en place d'un centre national de données « BIG DATA CENTER.

**Programme 3 : Diversification des activités de la Poste pour être une Entreprise compétitive, Innovante, performante et pérenne.**

L'inter connectivité des services postaux, le renforcement des capacités du personnel et modernisation des infrastructures et équipements postaux permettent la poste d'être une entreprise concurrente sur le marché. Ce programme sera mis en œuvre à travers les deux projets : (i) renforcement des capacités de la Régie Nationale des Postes; (ii) extension et modernisation des infrastructures et équipements postaux.

***Objectif stratégique 2 : Améliorer la disponibilité et la diversification des services médias à travers tout le pays***

Le professionnalisme des médias ainsi que les équipements performants et adaptés permettront la migration numérique de la radiodiffusion sonore, la production des programmes spécialisés pour rendre les médias plus compétitifs.

Cet objectif sera réalisé à travers un seul programme et trois programmes y relatifs.

**Programme 1 : Modernisation des équipements et programmes**

Ce programme sera mise en œuvre à travers les projets : (i) renforcement des capacités institutionnelles des média, (ii) autonomisation en énergie les centres de réémissions ; (iii) modernisation de la radio-Télé diffusion ; (iv) équipement des télé centres communautaires ; (v) équipement ABP ; (v) équipement CIEP ; (vi) projet RCIP2 pour le SETIC.

## Matrice des programmes et projets

Axe d'intervention	Objectifs stratégiques	Programmes	Projets	Coûts en Mrds FBU
<b>Développement des infrastructures d'appui à la production (Secteur des TIC, Postes et Média)</b>	<i>1.Promouvoir les technologies de l'information, de la communication, les postes et les médias</i>	i) Accès universel aux TIC pour accélérer la croissance économique	1. Renforcement de la culture et promotion de la recherche appliquée et de l'innovation en TIC	17,90
			2. Appui à la mise en place d'un système d'utilisation des TIC à travers différents projets d'appui institutionnel	16,10
			3. Modernisation et l'extension des infrastructures du réseau de la téléphonie fixe, téléphonie mobile et le Wifi public	20,46
			4.Projet Réseau 4GLTE	23,17
		ii) Développer le secteur de l'internet large bande et des transmissions des données via les réseaux à fibre optique jusque dans les ménages	1. Promotion de la connectivité large bande en monde rural et mise en service des équipements d'un réseau GSM adapté	73,06
			2. Appui à la mise en place d'un centre national de données « BIG DATA CENTER »	29,21
		iii) Diversification des activités de la poste pour être une entreprise compétitive, innovante, performante et pérenne	1. Renforcement des capacités de la Régie Nationale des Postes pour accroître ses performances de l'offre de service	25,92
			2. Extension et Modernisation des infrastructures et équipements postaux	18,92
		iv) Modernisation des équipements et programmes des médias	1. Renforcement des capacités institutionnelles des médias	47,49
			2. Autonomisation en énergie les centres de réémissions	1,77
			3. Modernisation de la radio-Télé diffusion	17,60
			4. Equipement des tels centres communautaires	24,96

		5. Equipement ABP	9,97
		6. Equipement CIEP	3,94
		7. Projet RCIP2 pour le SETIC	0,37

### **2.1.3. Axe d'intervention n°3: Développement du secteur minier, industriel et artisanal**

#### **2.1.3.1 Secteur minier**

En vue d'exploiter efficacement les potentialités du secteur minier, le programme d'actions prioritaires 2018-2027 mettra principalement l'accent sur la réforme du secteur minier, l'intensification des activités de recherche géologique et minière, le développement du partenariat technique et financier dans le domaine de la prospection, de l'exploitation et de la transformation ainsi que l'intégration des questions environnementales dans le secteur minier.

A cet effet, deux objectifs stratégiques ont été définis : (i) promouvoir le secteur minier, carrier et pétrolier pour optimiser sa contribution à la croissance et au développement socio-économique du pays et (ii) intégrer les questions environnementales dans le secteur minier.

#### **Objectif stratégique 1 : Promouvoir le secteur minier, carrier et pétrolier pour optimiser leur contribution à la croissance et au développement socio-économique du pays**

La réalisation de cet objectif stratégique passera par la mise en œuvre des programmes suivants : (i) réforme institutionnelle dans le secteur minier et géologique ; (ii) adoption d'une politique minière nationale fondée sur le principe d'équité « gagnant-gagnant » dans le partage des revenus du secteur ; (iii) intensification des activités de recherche géologique et minière ; (iv) développement du partenariat technique et financier dans le domaine de la prospection, de l'exploitation et de la transformation et (v) intégration des questions environnementales dans le secteur minier.

#### **Programme 1 : Réforme institutionnelle dans le secteur minier et géologique**

Ce programme vise l'amélioration de la gestion du secteur minier. Il sera réalisé à travers le projet ci-après : (i) adaptation du cadre légal et institutionnel aux réalités du moment et (ii) équipement OBMC.

#### **Programme 2 : Adoption d'une politique minière nationale fondée sur le principe d'équité « gagnant-gagnant » dans le partage des revenus du secteur**

Ce programme vise à instaurer d'une part la bonne gouvernance, la transparence dans la gestion du secteur minier ainsi que la traçabilité des minerais et d'autre part renforcer l'encadrement et la formalisation des activités artisanales. Il s'appuiera sur les projets suivants : (i) promotion de la bonne gouvernance et la transparence dans le secteur minier, (ii) traçabilité et certification des minerais et (iii) formalisation et encadrement des activités d'exploitation artisanale des substances minérales et des matériaux de construction.

#### **Programme 3 : Intensification des activités de recherche géologique et minière**

L'exploitation rationnelle des ressources minières suppose une bonne connaissance de l'emplacement des gisements miniers potentiellement exploitables. C'est dans ce cadre qu'il est prévu de mettre en œuvre le programme susmentionné.

Il comporte les projets suivants : (i) renforcement des capacités techniques des services de recherche géologique et minière ; (ii) prospection et exploration des substances minérales non encore identifiées ; (iii) exploration et évaluation des gîtes d'or, de cassitérite et d'autres minerais associés ; (iv) exploration et évaluation des gîtes de terres rares et autres minéraux lourds ; (v) exploration et évaluation des gisements de calcaire et autres et (vi) développement du partenariat technique et financier dans le domaine de la prospection, de l'exploitation et de la transformation ; (vii) équipement laboratoire de métrologie.

### **Objectif stratégique 2 : Intégrer les questions environnementales dans le secteur minier**

L'exploitation durable des ressources minérales suppose une bonne gestion et protection de l'environnement. C'est dans cette optique qu'il s'avère nécessaire d'intégrer les questions environnementales dans le secteur minier afin de satisfaire équitablement les besoins relatifs au développement et à l'environnement des générations présentes et futures.

#### **Programme1: Gestion et protection de l'environnement minier**

Ce programme porte sur les projets suivants : (i) prévention des risques environnementaux liés aux activités du secteur minier, carrier et pétrolier et (ii) renforcement des capacités nationales en matière de suivi environnemental ; (iii) processus d'accréditation et de certification (équipement conforme à l'EAC) ;

## Matrice des programmes et projets du secteur minier

Axe d'intervention	Objectifs stratégiques	Programme	Projet	Coût En Mrds Francs Burundais	
Développement des secteurs Minier, Industriel et Artisanal (secteur des mines)	1. <i>Promouvoir le secteur minier, carrier et pétrolier pour optimiser sa contribution à la croissance et au développement socio-économique du pays</i>	i). Réforme institutionnelle dans le secteur minier et géologique	1. Adaptation du cadre légal, réglementaire et institutionnel aux exigences du moment	7,84	
			2. Equipement OBMC	11,21	
		ii) Adoption d'une politique minière nationale fondée sur le principe d'équité « gagnant-gagnant » dans le partage des revenus du secteur	1. Traçabilité et certification des minerais	2,81	
			2. Promotion de la bonne gouvernance et la transparence dans le secteur minier	2,66	
			3. Formalisation et encadrement des activités d'exploitation artisanale des substances minérales et des matériaux de construction.	1,83	
			iii) Intensification des activités de recherche géologique et minière	1. Renforcement des capacités techniques des services de recherche géologiques et minière	25,44
				2. Développement du partenariat technique et financier dans le domaine de la prospection, de l'exploitation et de la transformation	3,82
				3. Développement de la prospection et l'exploration des substances minérales non encore identifiées	5,18
				4. Exploration et évaluation des gîtes d'or, de cassitérite et d'autres minerais associés	4,49
		5. Exploration et évaluation des gîtes de terres rares et autres minéraux lourds		1,23	
		6.			
		7. Exploration et évaluation des gisements de calcaire et autres.	1,57		
8. Equipement laboratoire de métrologie	6,80				

Axe d'intervention	Objectifs stratégiques	Programme	Projet	Coût En Mrds Francs Burundais
	<b>2. <i>Intégration des questions environnementales dans le secteur minier</i></b>	i) Gestion et protection de l'environnement minier	1. Prévention des risques environnementaux liés aux activités du secteur minier, carrier et pétrolier	1,24
			2. Renforcement des capacités nationales en matière de suivi environnemental	2,17
			3. Processus d'accréditation et de certification (Équipement conforme à l'EAC)	0,91

### **2.1.3.2 : Secteur de l'industrie**

Le secteur de l'industrie joue un rôle capital dans la transformation structurelle des économies des nations. Cependant, ce secteur reste peu développé au Burundi malgré les réformes mises en place en vue d'améliorer le climat des affaires notamment les nouvelles mesures adoptées dans les domaines de la promotion industrielle, de la protection de la propriété industrielle et de l'encouragement à l'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC).

En vue de diversifier les produits et rendre dynamique ce secteur, un objectif et deux programmes sont définis.

#### ***Objectif stratégique 1 : Développer une industrie dynamique, diversifiée et compétitive aux niveaux national, régional et international***

Pour réaliser cet objectif, deux programmes sont définis : (i) redynamisation des industries existantes et appuyer celles naissantes et (ii) le développement des zones industrielles, des zones économiques spéciales (ZES) ainsi que des parcs industriels.

#### **Programme 1 : Redynamisation des industries existantes et appui aux industries naissantes**

Le secteur privé burundais, dominé essentiellement de PME, qui disposent rarement de ressources et des capacités nécessaires pour une expansion et une modernisation rapide de leurs activités, ne pourra pas jouer pleinement son rôle de moteur de croissance économique et de lutte contre la pauvreté tant que la recherche et développement n'est pas développé.

Ce programme cherche à développer une industrie s'appuyant sur la transformation des matières premières locales et une bonne qualité managériale, en agissant tout au long de la chaîne de valeurs du processus de production et de vente afin de rendre la compétitivité une réalité. Les projets qui seront réalisés dans ce cadre sont repris ci-après : (i) promotion des secteurs disposant des avantages comparatifs, (ii) promotion de la qualité managériale de l'entreprise basée sur les résultats, (iii) développement de la recherche et l'innovation dans le secteur industriel et (iv) renforcement de la protection des titres de propriété industrielle et lutte contre la contrefaçon et le piratage.

#### **Programme 2 : Développement des zones industrielles, des zones économiques spéciales (ZES) ainsi que les parcs industriels.**

Dans le contexte actuel de transformation structurelle des économies, il est impératif de mettre en valeur des ressources naturelles, notamment en améliorant le taux d'industrialisation par leur transformation. L'option retenue pour un impact visible en matière de réduction de la pauvreté consiste à accroître la part de valeur ajoutée à travers l'implantation de zones économiques spéciales.

Ce programme vise à aménager des espaces d'implantation des industries afin de mettre en place des conditions favorables pour les investisseurs. Il sera mis en œuvre à travers les projets suivants ; (i) aménagement des zones industrielles, zones économiques spéciales et des parcs industriels et (ii) promotion des exportations.

### Matrice des programmes et projets du secteur de l'industrie

Axe d'intervention	Objectif stratégique	Programmes	Projet	Coût de chaque projet/ ou programme
<b>Développement des secteurs Minier, Industriel et Artisanal (secteur des mines) :</b> Secteur Industriel	<i>1. Développer une industrie dynamique, diversifiée et compétitive aux niveaux national, régional et international.</i>	i) Redynamisation des industries existantes et appui aux industries naissantes	1. Promotion des secteurs disposant des avantages comparatifs.	46,87
			2. Promotion de la qualité managériale de l'entreprise basée sur les résultats.	42,98
			3. Développement de la recherche et l'innovation dans le secteur industriel.	1,57
			4. Renforcement de la protection des titres de propriété industrielle et lutte contre la contrefaçon et le piratage.	1,77
		ii) Développement des zones industrielles, des zones économiques spéciales (ZES) ainsi que les parcs industriels.	1. Aménagement des zones industrielles, zones économiques spéciales et des parcs industriels.	495,28
			2. Promotion des exportations	315,86

### 2.1.3.3. Secteur artisanal

Au Burundi, l'artisanat est peu développé et sa contribution au produit intérieur brut n'est pas bien connue. Le Plan National de Développement 2018-2027 envisage de faire de l'artisanat l'un des secteurs moteurs de croissance en fixant l'objectif stratégique repris ci-après pour ce secteur :

**Objectif stratégique 1: Améliorer et valoriser la contribution du secteur artisanal à la croissance économique**

Cet objectif stratégique vise à mieux organiser et encadrer les activités artisanales afin que celles-ci apportent une contribution significative à la croissance économique. Il sera réalisé à travers le programme suivant :

#### **Programme 1 : Développement et promotion de l'artisanat**

La mise en œuvre de ce programme se fera à travers les projets repris ci-après : (i) renforcement des capacités institutionnelles et (ii) appui à la production et à la commercialisation des produits artisanaux ; (iii) contrepartie artisanale de KAYANZA.

#### **Matrice des programmes et projets du secteur Artisanal**

Axe d'intervention	Objectif stratégique	Programme	Projet	Coût en Francs Burundais
<b>Développement des secteurs Minier, Industriel et Artisanal (secteur des mines) : Secteur artisanal</b>	<b><i>1. Améliorer et valoriser la contribution du secteur artisanal à la croissance économique</i></b>	i) Développement et promotion de l'artisanat	1. Renforcement des capacités institutionnelles	<b>1,13</b>
			2. Appui à la production et à la commercialisation des produits artisanaux	1,87
			3. Contrepartie artisanale de KAYANZA	0,57

### 2.1.3.4 Commerce et climat des affaires

Le Burundi appartient actuellement à plusieurs ensembles régionaux d'intégration économique mais le commerce reste peu développé et s'intègre difficilement dans l'environnement commercial intra régional. En vue de trouver des solutions durables pour redynamiser le secteur et réduire le déséquilibre de la balance commerciale, il a été défini deux objectifs stratégiques ci-après :

**Objectif stratégique 1 : Redynamiser le secteur du commerce**

La redynamisation du commerce vise la mise en place d'un commerce dynamique et créateur de richesses à travers l'augmentation de la production à forte valeur ajoutée, la libéralisation des échanges commerciaux inter-provinces et régionaux, la diversification des exportations, une fiscalité adaptée, la valorisation des opportunités commerciales offertes par les accords commerciaux régionaux et le renforcement des capacités de négociation commerciale régionale et internationale.

La réalisation de cet objectif passera par la mise en œuvre des programmes ci-dessous : (i) appui à la promotion des exportations ; (ii) redynamisation des échanges commerciaux inter-

provinces et inter-régions et (iii) poursuite des réformes dans le cadre du "Doing Business" ; (iv) renforcement des capacités opérationnelles des services du BBN.

### **Programme 1 : Appui à la promotion des exportations**

Le secteur commercial burundais reste peu développé avec une balance commerciale déficitaire. Les exportations sont à prédominance des produits non transformés et portent essentiellement sur les cultures traditionnelles d'exportation (café, thé, ...) et les peaux brutes. Le processus d'élimination des barrières non tarifaires en cours dans la sous-région pourra faciliter l'amélioration du commerce et la promotion des exportations. Ce programme consistera principalement au renforcement des capacités des chargés de négociation des accords commerciaux « gagnant-gagnant » et au développement des technologies de l'information et de la communication pour la facilitation du commerce international.

C'est dans ce cadre que les projets ci-après seront réalisés pour diversifier les produits exportables, renforcer et améliorer les conditions d'exportation. Il s'agit de : (i) renforcement des capacités institutionnelles ; (ii) amélioration du cadre légal ; (iii) renforcement des capacités des exportateurs ; (iv) promotion des produits manufacturés et à haute valeur ajoutée destinés à l'exportation et (v) amélioration des infrastructures d'exportation.

### **Programme 2 : Redynamisation des échanges commerciaux inter-provinces et régions**

La promotion du commerce interne permet aux producteurs d'augmenter leurs productions en vue de bénéficier des avantages comparatifs et rend beaucoup plus fluide la circulation des biens. Le blocage des échanges commerciaux entre provinces décourage les producteurs car il entraîne le manque à gagner et les pertes après récoltes. Il freine également le développement socioéconomique des ménages, des communes, des provinces et des régions.

Ce programme sera mis en œuvre à travers les projets ci-après : (i) amélioration du cadre légal du commerce intérieur et (ii) élimination des obstacles aux échanges commerciaux entre les provinces.

### **Programme 3 : Poursuite des réformes dans le cadre du "Doing Business".**

Le secteur des affaires reste le principal moteur de l'accélération de la croissance économique et du développement, raison pour laquelle son amélioration demeure une des priorités. Dans le processus d'amélioration de l'environnement des affaires, l'Agence de Promotion des Investissement (API) a entrepris de nombreuses réformes visant à améliorer le climat des affaires.

Toutefois, au niveau de l'évaluation des indicateurs de facilité des affaires par le projet du Doing Business, il subsiste encore des indicateurs qui enregistrent de mauvaises performances. Afin d'améliorer ces performances de façon significative, les projets suivants seront mis en œuvre. Il s'agit de : (i) attraction des investissements étrangers ; (ii) amélioration du climat des affaires et de la communication entre les acteurs ; (iii) modernisation du Guichet Unique de Création de Sociétés ; (iv) développement des capacités d'identifier les investisseurs nationaux existants ou potentiels.

***Objectif stratégique 2 : Appuyer le secteur privé et public pour la promotion des exportations, la rationalisation des importations et la protection des consommateurs.***

Cet objectif a pour but d'appuyer les promoteurs privés et les consommateurs des biens à travers le contrôle de la qualité et la conformité des normes des biens exportés et importés. Ainsi, le Bureau Burundais de Normalisation (BBN) dont les missions citées précédemment lui sont confiées nécessite le renforcement des capacités des cadres et agents, acquisition des équipements adaptés et la décentralisation par la création des guichets de contrôle de la qualité et de la normalisation. Pour la réalisation de cet objectif, le programme ci-dessous sera mis en œuvre.

### **Programme 1 : Renforcement des capacités opérationnelles des services du BBN**

Les normes constituent un outil important pour le développement du commerce et l'amélioration du climat des affaires à travers le contrôle et la régulation normative de la qualité des produits. Le Burundi entend poursuivre ce programme à travers les projets suivants : (i) renforcement des capacités du personnel technique pour le développement, adoption/adaptation et harmonisation des normes; (ii) appui à la mise en place et équipement d'un centre de normalisation au BBN; (iii) appui à la mise en place des antennes du BBN au niveau provincial et/ou régional et (iv) appui au processus d'accréditation des services du BBN et de ses laboratoires ; (v) réhabilitation du laboratoire de microbiologie BBN ; (vi) équipement laboratoire des matériaux de construction du BBN ; (vii) acquisition véhicule du BBN ; Contrepartie équipement BBN ; (viii) renforcement des capacités du BBN par le COMESA ; (ix) contribution cadre intégré renforcé.

.

.

## Matrice des programmes et projets du climat des affaires

Axe d'intervention	Objectifs stratégiques	Programmes	Projets	Coûts (Mrds FBU)
Développement des secteurs Minier, Industriel et Artisanal (commerce et climat des affaires)	1. <i>Redynamiser le secteur du commerce.</i>	i) Appui à la promotion des exportations	1. Amélioration du cadre légal	0,42
			2. Renforcement des capacités institutionnelles.	2,99
			Renforcement des capacités des exportateurs.	1,19
			3. Promotion des produits manufacturés et à haute valeur ajoutée destinés à l'exportation.	5,92
		4. Amélioration des infrastructures d'exportation.	61,13	
		ii) Redynamisation des échanges inter-provinces	5. Amélioration du cadre légal du commerce intérieur	1,64
			6. Elimination des obstacles aux échanges commerciaux inter-provinces	1,09
		(iii) Poursuivre les réformes dans le cadre de "Doing Business".	7. Attraction des investissements étrangers	11,53
			8. Amélioration du climat des affaires et de la communication entre les acteurs	4,50
			9. Informatisation et la modernisation du Guichet Unique de Création de Sociétés,	5,40
	10. Développement des capacités d'identifier les investisseurs nationaux existants ou potentiels.		9,28	
	19. <i>Appuyer le secteur privé et public pour la promotion des exportations, la rationalisation des importations</i>	v) Renforcer les capacités opérationnelles des services du BBN	1. Renforcement des capacités du personnel technique pour le développement/adoption/adaptation et harmonisation des normes	8,90
			2. Appui à la mise en place et équipement d'un centre de normalisation au BBN	5,69
3. Appui à la mise en place des antennes du BBN au niveau provincial et régional			18,35	

<i>et la protection des consommateurs</i>	4. Appui au processus d'accréditation des services du BBN et de ses laboratoires.	9,28
	5. Réhabilitation du laboratoire de microbiologie BBN	14,58
	6. Equipement laboratoire des matériaux de construction du BBN	10,72
	7. Acquisition véhicule du BBN	0,48
	8. Contrepartie équipement BBN	1,80
	9. Renforcement des capacités du BBN par le COMESA	1,10
	10. Contribution cadre intégré renforcé	15,15

## **2.1.3.5 Investissements, culture et tourisme**

### **A. Investissements**

La capacité de financement de l'investissement par l'épargne intérieure constitue un défi au développement de l'économie nationale. Cependant, la faible mobilisation de l'épargne intérieure se caractérise par une faible production intérieure, ce qui handicape l'investissement dans les secteurs productifs pour un développement soutenu et durable.

Ainsi, le financement des investissements par les fonds d'origine étrangère demeure important même s'il ne suffit pas pour stimuler la croissance de l'économie d'un pays. De nouveaux mécanismes de financement doivent être mis à contribution pour pouvoir financer le développement inclusif, soutenable et durable. En parallèle, un environnement favorable et attractif est très important pour accroître le flux des Investissements Directs Etrangers (IDE). Dans ce cadre, il est envisagé de réaliser l'objectif stratégique ci-après :

#### ***Objectif stratégique 1 : Renforcer les mécanismes d'attractivité des investisseurs et du PPP***

Cet objectif vise à asseoir une fiscalité favorable et compétitive permettant de sauvegarder les capitaux et d'attirer les investissements étrangers. Sa réalisation passera par deux programmes ci-après :

#### **Programme 1 : Amélioration du climat des affaires incitatif et garantissant une mobilité accrue des acteurs économiques pour le développement du business**

L'amélioration du climat des affaires incitatif passera par des réformes profondes des secteurs favorisant la transformation structurelle de l'économie nationale. Ce programme est soutenu par les projets suivants : (i) adoption d'une fiscalité compétitive pour éviter la fuite des capitaux et (ii) appui à la décentralisation de l'API et du Tribunal de commerce.

#### **Programme 2 : Libéralisation de la gestion du temps de travail par les acteurs économiques**

La croissance économique est articulée autour de l'intensification des activités dans le secteur du commerce et de l'artisanat en particulier et des autres secteurs productifs en général. Ceci dépendra de l'accroissement du temps de travail et l'augmentation de l'offre d'emploi. Dans ce cadre, trois projets vont concourir à la mise en œuvre de ce programme, à savoir : (i) renforcement du dispositif sécuritaire afin de permettre une mobilité des acteurs/opérateurs et le déroulement des activités économiques 24 heures /24 ; (ii) adaptation des textes réglementaires en matière de temps de travail à celui de la sous-région (24 heures/24) ;(iii) équipement du ministère.

### Matrice des programmes et projets de promotion des investissements

Axe d'intervention	Objectif stratégique	Programmes	Projets	Coûts en milliards de FBU
<b>Développement des secteurs Minier, Industriel et Artisanal (investissement)</b>	1. Renforcer les mécanismes d'attractivité des investisseurs et du PPP	i) Amélioration du climat des affaires incitatif et garantissant une mobilité accrue des acteurs économiques pour le développement du business	1. Adoption d'une fiscalité compétitive pour éviter la fuite des capitaux (nationaux et étrangers)	0,62
			2. Appui à la décentralisation de l'API et au Tribunal de commerce	3,90
		ii) Libéralisation de la gestion du temps de travail par les acteurs économiques	3. Renforcement du dispositif sécuritaire afin de permettre une mobilité des acteurs/opérateurs et le déroulement des activités économiques 24/24 heures	66,74
			4. Adaptation des textes réglementaires en matière de temps de travail à celui de la sous-région (24 heures/24).	6,23
			5. Equipement du ministère	1,82

## **B. Culture**

La culture constitue un socle du développement et contribue à l'éducation aux valeurs culturelles de paix, de tolérance, de justice sociale, de démocratie, de bonne gouvernance et d'entraide mutuelle. La conservation et la revalorisation des valeurs culturelles nationales vont se réaliser à travers l'objectif stratégique ci-après :

### **Objectif stratégique 1 : *Promouvoir et protéger le patrimoine culturel et naturel du Burundi***

Cet objectif vise principalement le rétablissement des valeurs culturelles nationales et le développement de l'industrie culturelle et créative ainsi que la protection des œuvres de l'esprit. Il sera réalisé à travers le programme suivant :

### **Programme : Rétablissement, revalorisation et sauvegarde du patrimoine culturel et naturel et développement de l'industrie culturelle et créative**

Ce programme concourt au développement socio-économique du pays à travers la rentabilisation, la promotion des activités artistiques et littéraires, la restauration et la valorisation des sites historiques et des musées. Il sera mis en œuvre à travers les projets suivants : (i) redynamisation des valeurs culturelles burundaises au service de la cohésion sociale, au développement et aux changements positifs des mentalités ; (ii) aménagement des infrastructures culturelles, réhabilitation et restauration des musées, des sites historiques et les monuments; (iii) appui à la créativité artistique et littéraire, les spectacles et les loisirs, promotion et protection du droit d'auteur et (iv) promotion des archives et revalorisation de la bibliothèque nationale.

### Matrice des programmes et projets du secteur culture

Axe d'intervention	Objectif stratégique	Programmes	Projets	Coût en Mrds de FBu
<b>Développement des secteurs Minier, Industriel et Artisanal : culture</b>	1.Promouvoir et protéger le patrimoine culturel et naturel du Burundi	i) Rétablissement, revalorisation, sauvegarde du patrimoine culturel et naturel et développement de l'industrie culturelle et créative	1. Redynamisation des valeurs culturelles burundaise au service de la cohésion sociale, au développement et aux changements positifs des mentalités	14,12
			2. Aménagement des infrastructures culturelles, réhabilitation et restauration des musées, des sites historiques et les monuments.	9,39
			3. Appui à la créativité artistique et littéraire, les spectacles et les loisirs, la promotion et la protection du droit d'auteur.	9,96
			4. Promotion des Archives et revalorisation de la Bibliothèque nationale	0,48

## **B. Le tourisme**

Le tourisme est un facteur très important de croissance économique en ce sens qu'il permet de générer des devises en contribuant à hauteur de 2% du PIB à travers les effets d'entraînement sur les autres activités économiques. Plusieurs activités peuvent tirer profit de ce secteur. Il s'agit notamment du transport, de l'agroalimentaire, de l'artisanat, des banques et de l'emploi. Le développement de ce secteur passera par l'objectif stratégique ci-après :

***Objectif Stratégique : Dynamiser l'écotourisme à partir de l'amélioration de l'offre et la stimulation de la demande des produits touristiques***

Dans l'optique de promouvoir le tourisme/écotourisme, un accent particulier sera mis sur l'amélioration de l'offre et la stimulation de la demande des produits de l'industrie du tourisme. Il s'agira de la mise en œuvre des programmes ci-après:

### **Programme 1 : Réforme du secteur du tourisme**

En vue de promouvoir le tourisme/écotourisme, des réformes profondes sont envisagées pour améliorer l'environnement du tourisme afin qu'il contribue substantiellement à la croissance économique. Elles passeront par l'exécution des projets ci-dessous : (i) renforcement des capacités des acteurs et (ii) amélioration du cadre d'orientation de développement du secteur du tourisme/écotourisme ;(iii) réhabilitation des sites touristiques (KARERA et RUVUBU).

### **Programme 2 : Développement des infrastructures adaptées aux conférences internationales et autres grands événements**

L'organisation des conférences et autres grands événements internationaux dans le pays permet d'améliorer l'image du pays d'une part et la rentrée des recettes en devise d'autre part. Cependant, elle nécessite la disponibilité des infrastructures appropriées et répondant aux normes internationales. Pour répondre à cette nécessité, deux grands projets sont préconisés. Il s'agit notamment de : (i) appui à la mise en place d'un complexe touristique et (ii) classification des établissements touristiques.

### **Programme 3 : Promotion des infrastructures d'accueil adaptées dans les zones touristiques**

Pour attirer les touristes et accroître les revenus générés par le secteur du tourisme, des conditions attrayantes et adaptées doivent être réunies en matière d'infrastructures dans les zones touristiques du pays. Pour ce faire, deux projets seront mis en œuvre, à savoir : (i) aménagement et réhabilitation des sites touristiques et (ii) développement des infrastructures d'accueil adaptées aux normes internationales.

### Matrice des programmes et projets du secteur du tourisme

Axe d'intervention	Objectif stratégique	Programmes	Projets	Coût
<b>Développement des secteurs Minier, Industriel et Artisanal : tourisme</b>	1. Dynamiser l'écotourisme à partir de l'amélioration de l'offre et la stimulation de la demande des produits touristiques	i) Réforme du secteur du tourisme	1. Renforcement des capacités des acteurs	2,06
			2. Amélioration du cadre d'orientation de développement du secteur du tourisme/écotourisme	18,35
			3. Réhabilitation des sites touristiques (KARERA et RUVUBU)	12,44
		ii) Développement des infrastructures adaptées aux conférences internationales et autres grands événements	1. Appui à la mise en place d'un complexe touristique	168,64
			2. Classification des établissements touristiques	2,10
		iii) Promotion des infrastructures d'accueil adaptées dans les zones touristiques	3. Aménagement et réhabilitation des sites touristiques	152,06
			4. Développement des infrastructures d'accueil adaptées aux normes internationales	93,34

## **2.2. ORIENTATION STRATEGIQUE 2 : DEVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN**

La progression vers une nation moderne et prospère nécessite une meilleure gestion et un développement équitable et durable du capital humain. Afin de sortir les groupes démunis du cercle vicieux de la pauvreté, d'éviter leur exclusion économique et d'amortir, autant que possible, les effets négatifs des chocs pernicioeux auxquels ils sont exposés, des mécanismes et des systèmes de valorisation du capital humain sont à promouvoir.

Ainsi cet axe vise à restaurer la culture de l'excellence et de l'utilité des services publics offerts ainsi que la dignité humaine en offrant entre autres des services sanitaires, d'éducation de qualité et de protection sociale dans un environnement sain. De plus, des mesures et interventions visant la maîtrise de la croissance démographique seront également mise en place ainsi qu'un mécanisme d'accélération de l'atteinte des Objectifs du Développement Durable.

Pour valoriser le capital humain, des orientations stratégiques ont été définies dans les secteurs de la santé, de l'éducation et formation, de la protection sociale, de l'emploi et de la jeunesse.

### **2.2.1. Axe d'intervention n°4 : Santé**

A l'horizon de l'an 2027, la Couverture Sanitaire Universelle (CSU) sera possible grâce à l'établissement d'un système de santé et de soins performant, fort et résilient ainsi que d'un système social d'assurance maladie basé sur des initiatives publiques et privées, individuelles et collectives, accessible et équitable, capable de satisfaire le droit à la santé à tous et en particulier des groupes les plus vulnérables à travers le développement d'un partenariat solide et interagissant au niveau national, régional et international.

**Objectif stratégique1 : *Améliorer l'accès aux soins et le niveau de santé de la population à travers un système de santé performant, fort et résilient***

Pour atteindre cet objectif, 3 programmes seront réalisés, à savoir : (i) contribution à la réduction de l'ampleur et de la gravité des maladies des problèmes de santé prioritaires, (ii) amélioration des performances du système national de santé et de soins à travers le renforcement des six piliers du système de santé et (iii) renforcement de la collaboration intersectorielle pour une meilleure santé des populations.

**Programme 1 : Contribution à la réduction de l'ampleur et de la gravité des maladies et des problèmes de santé prioritaires.**

Ce programme vise à lutter contre la maladie. Il sera mis en œuvre à travers les projets ci-après : (i) contrôle et/ou élimination des maladies transmissibles prioritaires (y compris les maladies à potentiels épidémiques, les maladies tropicales négligées; les maladies émergentes et ré-émergentes) ; (ii) renforcement de la lutte contre les maladies non transmissibles; (iii) amélioration de la santé maternelle, du nouveau-né, de l'enfant d'âge préscolaire, de l'enfant d'âge scolaire, de l'adolescent(e) et de la personne âgée ; (iv) lutte contre la malnutrition et (vi) préparation et réponse aux urgences et catastrophes naturelles ou d'origine anthropique ;

Contribution à l'achat des antipaludique pour le Paludisme simple; (vii) projet d'appui au développement du secteur de la santé.

### **Programme 2 : Amélioration des performances du système national de santé et de soins à travers le renforcement des six piliers du système de santé**

Les performances du système de santé passe par une bonne couverture des populations en continuum de soins et services de santé de qualité (globalité, intégration, continuité) centrés sur le patient, la mise en place des approches favorables à l'apport quantitatif et qualitatif en RHS, l'amélioration des infrastructures sanitaires, la disponibilité des médicaments essentiels et équipements appropriés.

Une attention particulière sera également orientée vers l'amélioration de la fonctionnalité du Système National d'Information Sanitaire (SNIS) à tous les niveaux du système de santé et des soins. Le renforcement de l'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) sera aussi nécessaire à travers leurs différentes options applicables dans les domaines de la santé (Téléphonie mobile, Internet et ses applications).

Le renforcement des interventions au niveau communautaire sera mise en œuvre à travers un paquet de prestations de services du niveau communautaire défini dans le cadre du Financement Basé sur les Performances (FBP).

Ce programme se décline en projets suivants : (i) Renforcement du Système de Santé (RSS) à travers les 6 piliers du système de santé et (ii) Amélioration du système de santé communautaire ; (iii) contrepartie Gouvernementale pour l'achat des Contraceptifs ; (iii) contrepartie Gouvernementale Programme de Lutte contre l'Onchocercose ; Contrepartie Gouvernementale pour les Vaccins ; (iv) par achement CDS Kirama ; (v) construction de l'hôpital de District Nyabikere ; (vi) maintenance des équipements de HPRC (Scanner et hémodialyse) ; (vii) équipements CNTS ; (viii) maintenance des équipements de l'hôpital Karuzi ; (ix) projet d'urgence de lutte contre les violences sexuelles et basées sur le genre et la santé des femmes ; (x) projet KARADIRIDIMBA/RSS/GVI ; (xi) accélération de l'accès aux services de prévention de traitement et de soutien contre le VIH/SIDA ; (xii) renforcement de la lutte contre le paludisme au Burundi ; (xiii) renforcement de la réponse nationale contre la tuberculose au Burundi.

**Programme 3 : Renforcement de la collaboration intersectorielle pour une meilleure santé**

Le PND préconise l'amélioration du cadre légal en faveur de la santé de la population et la mise en œuvre des interventions sanitaires et particulièrement celles touchant des groupes les plus vulnérables notamment les femmes enceintes et les enfants de moins de cinq ans, les personnes vivant avec le VIH, les personnes vivant avec un handicap, les personnes âgées, les différentes catégories sociales minoritaires (orphelins, etc...). La mise en œuvre de ce programme se fera à travers les projets suivants : (i) amélioration de la demande de soins et services de santé et (ii) renforcement de la complémentarité et des synergies intersectorielles ; (iii) military specific program for VIH(MSP-HIV) (appui à l'HMK) ; (iv) projet de mise en à réseau des laboratoires de santé dans l'EAC.

## Matrice des programmes et projets du secteur de la santé

Axe d'intervention	Objectifs stratégiques	Programmes	Projets	Coûts en BIF
<b>Axe 4. Amélioration des performances et de la collaboration dans le domaine de la santé</b>	<i>1. Améliorer l'accès aux soins et le niveau de santé de la population à travers un système de santé performant, fort et résilient</i>	i) Contribution à la réduction de l'ampleur et de la gravité des maladies et des problèmes de santé prioritaires	1. Contrôle et/ou élimination des maladies transmissibles prioritaires (y compris les maladies à potentiels épidémiques, les maladies tropicales négligées ; les maladies émergentes et réémergences)	127,71
			2. Renforcement de la Lutte contre les maladies non transmissibles	58,87
			3. Amélioration de la santé maternelle, du nouveau-né, de l'enfant d'âge préscolaire, de l'enfant d'âge scolaire, de l'adolescent(e) et de la personne âgée	65,49
			4. Lutte contre la Malnutrition	87,79
			5. Préparation et réponse aux urgences et catastrophes naturelles ou d'origine anthropique	86,16
			1. Contribution à l'achat des antipaludiques pour le Paludisme simple	65,71
			2. Projet d'appui au développement du secteur de la santé	75,49
			ii) Amélioration des performances du système national de santé et du système	1. Amélioration des performances du système national de santé et de soins à travers le renforcement des six piliers du système de santé

Axe d'intervention	Objectifs stratégiques	Programmes	Projets	Coûts en BIF
		communautaire	3. Amélioration du système de santé communautaire	51,57
			4. Contrepartie Gouvernementale pour l'achat des Contraceptifs	43,70
			5. Contrepartie Gouvernementale Programme de Lutte contre l'Onchocercose	1,23
			6. Contrepartie Gouvernemenetale pour les Vaccins	1,14
			7. Parachement CDS Kirama	11,30
			8. Construction de l'hôpital de District Nyabikere	1,17
			9. Maintenance des équipements de HPRC(Scanner et hémodialyse)	5,67
			10. Equipements CNTS	4,80
			11. Maintenance des équipements de l'hôpital Karuzi	1,35
			12. Projet d'urgence de lutte contre les violences sexuelles et basées sur le genre et la santé des femmes	10,35
			13. Projet KARADIRIDIMBA/RSS/GVI	97,26
			14. Accélération de l'accès aux services de prévention de traitement et de soutien contre le VIH/SIDA	17,26
			15. Renforcement de la lutte contre le paludisme au Burundi	210,23
			16. Renforcement de la réponse nationale contre la tuberculose au Burundi	186,33
		iii)Renforcement de la collaboration	1. Amélioration de la demande de soins et services de santé	171,86

Axe d'intervention	Objectifs stratégiques	Programmes	Projets	Coûts en BIF
		intersectorielle pour une meilleure santé	2. Renforcement de la complémentarité et des synergies intersectorielles	53,55
			3. Military specific program for VIH(MSP-HIV) (appui à l'HMK)	18,58
			4. Projet de mise en à réseau des laboratoires de santé dans l'EAC	11,29

## **2.2.2. Axe d'intervention n°5 : Education et formation**

Le gouvernement maintient son engagement prioritaire pris dans le cadre du Plan Sectoriel et du Plan Transitoire de l'Education en faveur du développement d'un système éducatif performant, cohérent, harmonisé et compétitif aux niveaux régional et international. Un système éducatif capable de s'adapter aux changements et de faire de l'école le point de départ du développement économique et social.

***Objectif stratégique 1 : Développer un système éducatif performant, conforme aux besoins nationaux et aux normes internationales***

Les performances du système éducatif doivent être améliorées de sorte à permettre à tout enfant de pouvoir achever l'enseignement fondamental. Au-delà de l'enseignement de base, l'accent sera mis sur l'Enseignement et la Formation Technique Professionnelle (EFTP) ainsi que sur la formation universitaire et la recherche scientifique et technique. La réalisation de cet objectif stratégique se fera à travers cinq programmes ci-après:

### **Programme 1 : Développement d'un système d'informations et de gestion de l'éducation**

La mise en place et l'opérationnalisation d'un système d'Informations pour la Gestion de l'Education et de la Formation est un grand chantier dans la mise en œuvre des ODD, pour faire face aux exigences de la réforme en matière de gestion efficace des ressources humaines, et en particulier au niveau du système de suivi-évaluation des cibles et indicateurs du secteur de l'éducation et de la formation.

La réalisation de ce programme passera par la mise en œuvre des projets concernant : (i) l'appui à la mise en œuvre de la politique de gestion des ressources humaines ; (ii) la promotion de l'usage des TICE dans le processus d'enseignement en généralisant progressivement l'accès aux technologies de l'information et de la communication adaptées à l'éducation et (iii) la modernisation du système d'information pour la gestion de l'éducation et de la formation par la production des données statistiques fiables.

### **Programme 2: Accroissement de l'offre, promotion de l'égalité d'accès et amélioration de la qualité de l'éducation à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle**

Ce programme constitue l'expression de l'école de demain à léguer à la jeunesse, une école capable de promouvoir des compétences utiles pour la vie, une école viable, inclusive, efficace et de qualité pour tous.

Les résultats obtenus dans le secteur éducatif traduisent une avancée significative certes. Toutefois, des insuffisances persistent et exigent des solutions pour améliorer les taux d'achèvement et réduire les taux de redoublement du cycle fondamental et, de manière générale, relever la qualité et la performance du système éducatif, accélérer le rythme de construction et de livraison des salles de classe.

Il s'agira d'offrir des possibilités équitables d'éducation et d'apprentissage à tous les enfants, en garantissant l'inclusion, en prenant en compte les disparités régionales, les problèmes d'infrastructures et de ressources humaines d'encadrement. A cet égard, les projets identifiés

poursuivent : (i) appui au renforcement de l'enseignement des sciences et technologies ; (ii) appui à la consolidation de la réforme de l'enseignement fondamental et post- fondamental (iii) appui à la promotion d'un système éducatif équitable et efficace et (iv) l'appui à l'accompagnement des mesures de l'accès pour tous à l'éducation ; (v) équipements des écoles secondaires générales pédagogiques (lits, matelas et matériel didactique) ; (vi) équipements des écoles primaires ; (vii) équipement commission nationale pour l'UNESCO.

### **Programme 3: Promotion et valorisation de l'enseignement et de la formation technique et professionnelle**

La promotion de l'Enseignement et de la Formation Technique et Professionnelle (EFTP) est un impératif pour le développement économique de notre pays. Non seulement l'enseignement et la formation technique et professionnelle constitue une voie de sortie pour la réussite de la réforme du fondamental mais également elle permettra d'accroître la main d'œuvre qualifiée dans les différents métiers et professions porteurs de croissance économique.

Les grands projets qui permettront la mise en œuvre de ce programme concernent : (i) l'expansion quantitative de l'offre (infrastructures et équipements) ; (ii) l'amélioration de la qualité des formations (élaboration des programmes de formation et renforcement des capacités des formateurs); (iii) l'amélioration du fonctionnement et de la gestion des structures de formation et (iv) l'insertion socio-professionnelle des lauréats à travers la création d'un fonds de financement de l'enseignement et de la formation technique et professionnelle et la promotion de la vente de leurs productions.

### **Programme 4: Promotion d'une formation universitaire répondant aux normes, aux besoins et à l'assurance qualité**

Une attention sera accordée à l'adéquation de l'offre de formation aux besoins de tous les secteurs en termes de qualifications avec un accent particulier sur le développement de la recherche et l'innovation. Les grands projets seront axés sur: (i) l'appui au renforcement des capacités technologiques dans le domaine de la recherche à travers une construction des centres de recherche et des laboratoires bien équipés ; (ii) l'appui à la mise en œuvre de la politique de bourses et de prêt-bourses pour garantir un accès équitable aux services sociaux ; (iii) l'appui à la construction et équipement de 4 instituts régionaux d'enseignement supérieur professionnel (Cankuzo, Cibitoke, Musinga et Rutana) pour désengorger la ville de Bujumbura et promouvoir l'enseignement supérieur professionnel et (iv) l'accompagnement du système BMD particulièrement au niveau des cycles de master et de doctorat en veillant à augmenter le nombre d'étudiants dans les filières scientifiques et technologiques.

### **Programme 5 : Amélioration de l'efficacité du système de gestion de l'éducation par le renforcement du pilotage du système éducatif**

Ce programme vise à développer une gouvernance efficace, efficiente et inclusive du système éducatif, par la mise en place d'un cadre de dialogue inclusif pour une meilleure participation des acteurs (public, privé) du système éducatif aux politiques et programmes éducatifs, l'évaluation permanente de la qualité des enseignements à tous les niveaux, la mise en place d'un système de suivi-évaluation fondé sur les principes de la gestion axée sur les résultats et

le renforcement des capacités des personnels administratifs. Les projets à mettre en œuvre seront orientés vers : (i) l'appui au renforcement des capacités des structures centrales, déconcentrées et décentralisées ; (ii) l'appui au renforcement des capacités techniques des gestionnaires de l'administration centrale ; (iii) le renforcement des capacités de gestion, d'analyse et planification du système éducatif et (iv) l'appui à l'amélioration de la gouvernance et le pilotage du système éducatif ; (v) fonds commun de l'éducation

## Matrice des programmes et des projets du secteur éducation et formation

Axe d'intervention	Objectifs stratégiques	Programme	Projets	Coût du projet <i>En Mrds FBu</i>	
<b>Renforcement du système éducatif et amélioration de l'offre de formation</b>	1. Développer un système éducatif performant, conforme aux besoins nationaux et aux normes internationales	i) Développement d'un système d'informations et de gestion de l'éducation et de la formation	1. Promotion de l'usage des TIC dans le processus d'enseignement et de gestion des apprentissages	32,30	
			2. Modernisation du Système d'Information pour la Gestion de l'Education et de la formation	32,84	
			3. Appui à la mise en œuvre de la politique de gestion équitable des ressources humaines	41,18	
	ii) Accroissement de l'offre, promotion de l'égalité d'accès et amélioration de la qualité de l'éducation à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle			1. Appui au renforcement de l'enseignement des sciences et technologies	88,41
				2. Appui à la consolidation de la réforme de l'enseignement fondamental et post fondamental	163,98
				3. Appui à la promotion d'un système éducatif équitable et efficace	105,31
				4. Appui à l'accompagnement des mesures de l'accès pour tous à l'éducation	138,90
				5. Equipements des écoles secondaires générales pédagogiques (lits, matelas et matériel didactique)	3,67
				6. Equipements des écoles primaires	12,68
				7. Equipement commission nationale pour l'UNESCO	0,49
	8. Promotion et valorisation de			1. Expansion quantitative de l'offre (infrastructures et équipements)	117,12

<b>Axe d'intervention</b>	<b>Objectifs stratégiques</b>	<b>Programme</b>	<b>Projets</b>	<b>Coût du projet <i>En Mrds FBu</i></b>
		l'enseignement et la formation technique et professionnelle	2. Amélioration de la qualité des formations (élaboration des programmes de formation et renforcement des capacités des formateurs)	87,73
			3. Amélioration du fonctionnement et de la gestion des structures de formation	12,76
			4. Insertion socio-professionnelle des lauréats à travers la création d'un fonds de financement de l'enseignement et de la formation technique et professionnelle et la promotion de la vente de leurs productions	49,40
		9. Promotion d'une formation universitaire répondant aux normes, aux besoins et l'assurance qualité	1. Appui au renforcement des capacités technologiques dans le domaine de la recherche	42,16
			2. Appui à la mise en œuvre de la politique de bourses et de prêt- bourses.	90,66
			3. Appui à la construction et équipement de 4 instituts régionaux d'enseignement supérieur professionnel (Cankuzo, Cibitoke, Muyinga et Rutana)	95,03
			4. Equipement Commission Nationale pour l'UNESCO	0,49
			5. Appui à l'accompagnement du système BMD	1,98
		6. Amélioration de l'efficacité du système de gestion de l'éducation par le renforcement du	1. Appui au renforcement des capacités des structures centrales, déconcentrées et décentralisées	0,61
			2. Appui au renforcement des capacités techniques des gestionnaires de	2,46

Axe d'intervention	Objectifs stratégiques	Programme	Projets	Coût du projet <i>En Mrds FBu</i>
		pilotage du système éducatif	l'administration centrale	
			3. Renforcement des capacités de gestion, d'analyse et de planification du système éducatif	3,68
			4. Appui à l'amélioration de la Gouvernance et le pilotage du système éducatif	1,77
			5. Fonds commun de l'éducation	56,30
		<b>Total</b>		

### **2.2.3. Axe d'intervention n°6 : Protection sociale**

La protection sociale est un droit pour tous, avec une attention particulière portée aux plus pauvres et aux plus vulnérables. Les priorités stratégiques s'appuient à toute la population du Burundi sans distinction. Cependant, compte tenu de la situation du pays, les programmes de protection sociale doivent aider en priorité les populations les plus démunies et les plus vulnérables notamment les personnes indigentes (les populations rurales et urbaines très pauvres, les veufs, les personnes atteintes de maladies incurables comme le VIH/ SIDA), les personnes âgées, les personnes vivant avec handicap, les personnes sinistrées (déplacés, rapatriés et réfugiés).

***Objectif Stratégique1 : Améliorer les conditions socio-économiques des personnes vulnérables et des sinistrés dans le cadre de la résilience communautaire renforcée***

La situation de vulnérabilité au Burundi est liée à plusieurs facteurs. Les facteurs les plus connus portent sur l'état physique et mental, la situation politico-sécuritaire, la survenance des catastrophes et la problématique de gouvernance. La réalisation de cet objectif stratégique vise l'amélioration des conditions de vie des différentes catégories de la population en situation de vulnérabilité.

Pour atteindre l'objectif ci-haut, trois programmes seront initiés à savoir : (i) promotion de la bonne gouvernance des solutions durables ; (ii) amélioration des droits et libertés civiques des personnes sinistrées et renforcement de la sécurité dans les zones de retour et (iii) renforcement et mise à l'échelle des filets sociaux de base visant à réduire les vulnérabilités structurelles des ménages et à promouvoir leurs moyens d'existence.

#### **Programme 1 : Promotion de la bonne gouvernance des solutions durables**

Ce programme vise l'amélioration des conditions socio-économiques des personnes sinistrées et autres vulnérables pour à satisfaire durablement leurs besoins essentiels notamment l'alimentation, le logement, les soins médicaux, la scolarisation des enfants, l'accès aux activités génératrices de revenus (AGR) et autres services sociaux de base. En vue de réaliser ce programme, il sera mis en œuvre les projets suivants : (i) appui institutionnel pour la mise en œuvre des solutions durables ; (ii) aménagement des sites d'accueil temporaire et de réinstallation des sinistrés ; (iii) appui aux groupes vulnérables et sinistrés particulièrement en AGR ; (iv) renforcement du cadre légal en référence à la charte internationale des personnes handicapées et (v) appui aux handicapés en AGR ; (vi) FC/SOS Burundi kinder doof ; (vii) contrepartie au projet appui à la reconstruction des maisons pour les sinistrés ; (viii) contrepartie à la stratégie nationale du développement des statistiques du Burundi.

**Programme 2 : Amélioration des droits et libertés civiques des personnes sinistrées et renforcement de la sécurité dans les zones de retour**

Ce programme vise la réhabilitation des droits et des libertés des personnes sinistrées y compris la sécurisation dans leurs zones de réinstallation dans le cadre de la réintégration géographique. Trois principaux projets seront mis en œuvre, à savoir : (i) adaptation du cadre légal et réglementaire en rapport avec les libertés des personnes vulnérables et sinistrées et (ii) renforcement de la sécurité dans les zones de retour ; (iii) Appui au processus de rapatriement.

**Programme 3 : Renforcement et mise à l'échelle des filets sociaux de base visant à réduire les vulnérabilités structurelles des ménages et à promouvoir leurs moyens d'existence**

Ce programme concerne le renforcement et la mise à l'échelle des filets sociaux de base visant l'autonomisation des sinistrés et des vulnérables. Dans le cadre de la réalisation de ce programme, les projets ci-après seront mis en œuvre : (i) renforcement des programmes publics de transferts monétaires; (ii) renforcement des programmes de travaux publics ; (iii) conception et mise en œuvre de nouveaux types de programmes de travaux publics centrés sur le secteur des services et sur les travaux d'entretien et (iv) renforcement des organisations de l'économie solidaire et (iv) renforcement du secteur de l'assurance sociale ; (v) projet d'appui aux filet sociaux MERANKABANDI ; (vi) contrepartie Centre HUMURA ; (vii) équipement du CNAR ; (viii) équipement des ateliers de production du CNRSP.

## Matrice des programmes et projets du secteur de la protection sociale

Axe d'intervention	Objectifs stratégiques	Programmes	Projets	Coût du projet Mrds de FBu
<b>Développement du secteur de la protection sociale</b>	<i>1. Améliorer les conditions de vie socio-économique des personnes vulnérables et des sinistrés dans le cadre de la résilience communautaire renforcée</i>	i) Promotion de la bonne gouvernance des solutions durables	1. Appui institutionnel pour la mise en œuvre des solutions durables	38,82
			2. Aménagement des sites d'accueil temporaire et de réinstallation des sinistrés	24,90
			3. Appui aux groupes vulnérables et sinistrés particulièrement en AGR	20,19
			4. Renforcement du cadre légal en référence à la Charte Internationale des personnes handicapées	0,55
			5. Appui aux handicapés en AGR	8,39
			6. FC/SOS Burundi kinder doof	1,35
			7. Contrepartie au projet appui à la reconstruction des maisons pour les sinistrés	0,52
			8. Contrepartie à la stratégie nationale du développement des statistiques du Burundi	1,76
		ii) Amélioration des droits et libertés civiques des personnes sinistrées et renforcement de la sécurité dans les zones de retour	1. Adaptation du cadre légal et réglementaire en rapport avec les libertés des personnes vulnérables et sinistrées	0,61
			2. Renforcement de la sécurité dans les zones de retour	1,64
			3. Appui au processus de rapatriement	7,28
		4. Renforcement et mise à l'échelle des filets sociaux de	1. Renforcement des programmes publics de transferts monétaires	22,24

Axe d'intervention	Objectifs stratégiques	Programmes	Projets	Coût du projet Mrds de FBu
		base visant à réduire les vulnérabilités structurelles des ménages et à promouvoir leurs moyens d'existence	2. Renforcement des programmes de travaux publics à haute intensité de main d'œuvre	17,94
			3. Conception et mise en œuvre de nouveaux types de programmes de Travaux Publics centrés sur le secteur des services et sur les travaux d'entretien	16,58
			4. Renforcement des organisations de l'économie solidaire	4,43
			5. Renforcement du secteur de l'assurance sociale	7,64
			6. Projet appui aux filets sociaux MERANKABANDI	0,46
			7. Contrepartie Centre HUMURA	2,54
			8. Equipement du CNAR	0,16
			9. Equipement des ateliers de production du CNRSP	0,31

#### **2.2.4. Axe d'intervention n°7 : Emploi décent et jeunesse**

L'emploi constitue un levier essentiel de la politique de développement du pays. La promotion de l'emploi consiste à réduire le chômage et le sous-emploi par l'augmentation d'une croissance économique forte et durable, de l'auto-emploi dans le cadre de micro, petites et moyennes entreprises, ainsi que des activités à haute intensité de main-d'œuvre.

##### ***Objectif Stratégique 1 : Placer l'emploi au cœur des politiques macroéconomiques et sectorielles pour influencer sur la demande de l'emploi***

L'emploi décent est l'un des facteurs qui permettent l'épanouissement de l'homme. Les secteurs créateurs d'emplois devront être ciblés et mis en exergue. La mise en œuvre du PAP devra commencer par ces secteurs en vue de l'augmentation et de l'amélioration de l'emploi. Ces secteurs sont notamment les travaux Haute Intensité de Main d'Œuvre, l'industrialisation, le tourisme et la modernisation de l'agriculture et de l'élevage. L'augmentation du temps de travail pour permettre le travail avec relai des équipes (ce qui double ou triple les emplois dans une même unité de production de biens et de services). L'atteinte de cet objectif dépendra de la mise en œuvre de deux programmes visant (i) la promotion de l'emploi décent et (ii) promotion de l'emploi des jeunes.

##### **Programme 1 : Promotion de l'emploi décent**

Ce programme sera mis en œuvre à travers les projets ci-après : (i) renforcement des capacités institutionnelles des services publics de l'emploi ; (ii) développement de l'employabilité par l'approche de la formation axée sur les compétences ; (iii) renforcement de l'accessibilité de l'information portant sur le marché de l'emploi ; (iv) appui à la promotion du secteur privé, à la protection sociale et au développement des entreprises pour la création d'emplois décents et (v) renforcement du service de perfectionnement et de reconversion professionnelle.

##### **Programme 2 : Promotion de l'emploi des jeunes**

Les jeunes constituent la majorité de la population burundaise. Ils représentent les leviers essentiels de la politique de développement du pays et constituent le potentiel pour le développement du sport pour tous. Ce dernier contribue au développement socioéconomique au regard de ses fonctions sociales, économiques, psychologiques et thérapeutiques vis-à-vis des jeunes.

La mise en œuvre de ce programme s'appuiera sur les projets ci-après : (i) renforcement de l'encadrement et la réinsertion socio-économique des jeunes; (ii) Appui à la mise en place de la Banque des jeunes ; (iii) appui au stage de premier emploi des jeunes diplômés et au volontariat des jeunes ; (iv) redynamisation et promotion des centres pour jeunes ; (v) renforcement des capacités sur les compétences à la vie courante (santé reproductive des jeunes, citoyenneté, éducation à la paix et à l'entrepreneuriat, etc.) et (vi) renforcement des capacités techniques et institutionnelles de l'Agence Burundaise pour l'Emploi des jeunes.

***Objectif stratégique 2 : Promouvoir le sport professionnel et de compétition***

Au regard de ses fonctions sociales, économiques, psychologiques et thérapeutiques le sport contribue au développement socioéconomique du pays. Cet objectif vise la mise en place des infrastructures sportives conformes aux normes olympiques et de compétition. Il sera réalisé à travers le programme ci-après :

**Programme 1: Développement des infrastructures sportives**

Ce programme sera réalisé à travers les projets suivants : (i) renforcement et modernisation des infrastructures adaptées pour chaque discipline sportive ; (ii) appui aux entreprises de fabrication du matériel et équipement sportifs ; (iii) appui à la mise en place du cadre légal du sponsoring sportif ; (iv) redynamisation de la pratique sportive à l'école et dans les fédérations sportives et (v) renforcement du sport de masse et d'élite ; (vi) équipement sportif des équipes provinciales..

### Matrice des programmes et projets du secteur emploi

Axe d'intervention	Objectif stratégique	Programmes	Projets	Coût en Mrds de FBu
Emploi décent et jeunesse	1. Placer l'emploi au cœur des politiques macroéconomiques et sectorielles pour influencer sur la demande de l'emploi.	i) Promotion de l'emploi décent	1. Renforcement des capacités institutionnelles des services publics de l'emploi ;	1,64
			2. Développement de l'employabilité par l'approche de la formation axée sur les compétences	1,09
			3. Renforcement de l'accessibilité de l'information portant sur le marché de l'emploi	0,82
			4. Appui à la promotion du secteur privé, de la protection sociale et du développement des entreprises pour la création d'emplois décents	24,76
			5. Renforcement du service de perfectionnement et reconversion professionnelle	16,03
		ii) Promotion de l'emploi des jeunes	1. Renforcement de l'encadrement et la réinsertion socio-économique de la jeunesse	1,50
			2. Appui à la Banque des jeunes	13,99
			3. Appui au stage de premier emploi des jeunes diplômés et au volontariat des jeunes	3,68
			4. Redynamisation et promotion des	4,64

		centres pour jeunes	
		6. Renforcement des capacités sur les compétences à la vie courante (santé reproductive des jeunes, citoyenneté, éducation à la paix et à l'entrepreneuriat	4,57
		7. Renforcement des capacités techniques et institutionnelles de l'Agence Burundaise pour l'Emploi des jeunes.	0,55
<b>2. Promouvoir le sport professionnel et de compétition</b>	iii) Développement des infrastructures sportives	1. Renforcement et modernisation des infrastructures adaptées pour chaque discipline sportive	4,43
		2. Appui aux entreprises de fabrication du matériel et équipement sportifs	0,55
		1. Appui à la mise en place du cadre légal du sponsoring sportif	0,20
		2. Redynamisation de la pratique sportive à l'école et dans les fédérations sportives.	1,30
		3. Renforcement du sport de masse et d'élite	1,64
		4. Equipement sportif des équipes provinciales	0,10

## 2.2.5. Axe d'intervention n° 8 : Dividende démographique

Le concept de «Dividende Démographique (DD)», qui se définit comme étant un «processus d'accélération de la croissance économique résultant des changements dans la structure par âge de la population consécutive à la baisse de la fécondité et de la mortalité », est devenu aujourd'hui un élément central des débats sur l'émergence des pays en développement. Selon cet argument, les changements démographiques en cours pourraient appuyer les efforts de développement du continent africain en général et du Burundi en particulier en créant des conditions propices à l'épargne, à l'investissement productif et à l'amélioration du capital humain.

### *Objectif stratégique 1: Renforcer le cadre juridico-organisationnel et institutionnel*

Conscient de la situation démographique explosive, et que, si rien n'est fait, dans le moyen et long terme, cette situation portera un coup de frein sérieux au processus de développement socioéconomique et à l'atteinte des objectifs de la « Vision Burundi 2025 », le Gouvernement du Burundi, à travers le PAP du PND 2018-2027, se fixe les objectifs menant au dividende démographique. Il s'agit de : baisser le taux de croissance de la population de 2,4% à 2% en 2027 ; baisser l'indice synthétique de fécondité de 6,2 à 3; augmenter l'espérance de vie de 49 ans à 65 ans ; amener le taux d'urbanisation de 11% à 40%. La réalisation de cet objectif se focalisera sur la mise en place et le pilotage de la politique nationale de la population et passera par le programme ci-après :

### **Programme : Amélioration du cadre juridico-organisationnelle de la population**

Ce programme vise à mettre en place l'Office National de la Population (ONP) qui sera chargée de la mise en œuvre de la politique nationale de la population. Dans ce cadre, les projets suivants seront mis en œuvre : (i) appui à la création, la mise en place et l'opérationnalisation de l'Office National de la Population (ONP) et (ii) la mise en place d'une politique Nationale de Population (PNP).

<b>Axe d'intervention</b>	<b>Objectifs stratégiques</b>	<b>Programmes</b>	<b>Projets</b>	<b>Coûts (FBU)</b>
<b>Dividende démographique</b>	1. Renforcer le cadre juridico-organisationnel et institutionnel	i) Amélioration du cadre juridico-organisationnelle de la population	1. Appui à la création, la mise en place et l'opérationnalisation de l'Office National de Population (ONP)	0,17
			2. Appui à la mise en place d'une politique Nationale de Population (PNP).	0,41

## **2.3. ORIENTATION STRATEGIQUE 3 : ASSURER LA GESTION DURABLE DE L'ENVIRONNEMENT, ATTENUER LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET AMELIORER L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

### **2.3.1. Axe d'intervention n°9 : Gestion durable de l'environnement**

La gestion durable de l'environnement constitue un fondement de la croissance du développement économique durable. Il est dès lors nécessaire de repenser la politique environnementale pour impulser un développement durable et responsable. Le système éco-socio-spatial actuel met à mal la modernisation du milieu rural du fait de la non maîtrise de la pression démographique et de la dispersion de l'habitat.

Cette situation implique une grande vulnérabilité écologique du pays et des capacités très limitées d'investissement dans l'infrastructure environnementale, dans le contrôle de la pollution et dans la gestion de l'environnement.

Il est donc essentiel que les programmes envisagés soient exécutés dans un environnement sain, mettant en avant la durabilité des ressources et privilégiant un développement équilibré du territoire national.

#### ***Objectif Stratégique 1 : Préserver et restaurer les écosystèmes et lutter contre la désertification***

Le but poursuivi à travers cet objectif est d'atteindre une meilleure préservation et restauration des écosystèmes existants pour prévenir la désertification des zones à haute vulnérabilité liée aux changements climatiques.

A ce titre, 4 programmes sont préconisés pour permettre d'atteindre les résultats escomptés. Il s'agit notamment de: (i) la gestion des ressources naturelles, de l'environnement à travers la gestion et la restauration des paysages ; (ii) la gestion du patrimoine forestier, des aires protégées et de la biodiversité ; (iii) la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et (iv) réhabilitation, densification et modernisation des réseaux d'observation hydrométéorologique (hydrologique, hydrogéologique et climatologique).

#### **Programme 1 : Gestion des ressources naturelles, de l'environnement à travers la restauration des paysages**

Pour réaliser ce programme, des efforts seront consentis prioritairement à la restauration de la fertilité des terres à travers la lutte antiérosive, l'aménagement des bassins versants et la réduction de la pression sur les ressources naturelles (terres, forêts et eaux).

Dans ce cadre, onze projets sont envisagés: (i) la réhabilitation des terres dégradées; (ii) la réhabilitation des sites des carrières; (iii) l'appui aux investissements forestiers; (iv) l'aménagement des marais et protection des rivières et (v) l'aménagement des bassins versants ; (vi) protection et restauration des zones humides ; (vii) contrepartie au projet de réhabilitation des mœurs dégradés dans le bassin du Congo ; (viii) contrepartie au Lac Victoria environmental management Projet II ; (ix) programme d'éducation environnementale ; (x)

surveillance environnementale en temps réel pour un développement durable du Burundi ; Contrepartie au projet DSS de l'IBN ; (xi) contrepartie au projet PAVVARC.

### **Programme 2: Gestion du patrimoine forestier, sauvegarde et valorisation des aires protégées et la biodiversité**

En matière de gestion du patrimoine forestier, le programme entrevoit augmenter le couvert forestier d'environ 15% du territoire national. La priorité sera focalisée sur la protection des crêtes dénudées, l'association des populations riveraines des aires protégées à la gestion et à l'exploitation des boisements, le développement d'une foresterie rurale intégrée à l'exploitation agricole, ainsi que la promotion, auprès des consommateurs de bois énergie (ménages, artisanat et agro-industries), des techniques et matériels susceptibles d'améliorer le rendement énergétique en termes de biomasse et l'usage d'autres sources d'énergie alternatives ( gaz, biogaz, solaire et éolienne).

Concernant la Biodiversité, le programme poursuivra également le rétablissement et le maintien de l'équilibre écologique dans les milieux naturels par la conservation des différentes espèces de faune et de flore sauvage ainsi que les écosystèmes qui les abritent.

Il sera mis en œuvre à travers les projets suivants: (i) la gestion et aménagement transfrontalier des aires protégées; (ii) le renforcement des capacités en matière de diversité biologique et (iii) l'amélioration de la gestion du patrimoine forestier et parcs naturels ; (iv) programme National de Reboisement ; (v) contrepartie au projet sur l'amélioration de l'efficacité des AP du Burundi (Contrepartie à la gestion des AIREs protégées au Burundi).

### **Programme 3: Gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques**

La gestion des produits chimiques n'est pas contrôlée tout au long de la chaîne appelée « cycle de vie des produits chimiques », depuis la production jusqu'à leur élimination. Pour faire face à cette situation, les projets suivants sont préconisés: (i) développement et renforcement de la réglementation nationale en matière de gestion des produits chimiques et (ii) gestion et contrôle des Polluants Organiques Persistants (POPs).

### **Programme 4: Réhabilitation, densification et modernisation des réseaux d'observation hydrométéorologique (hydrologique, hydrogéologique et climatologique)**

Ce programme intervient en prolongement des mesures visant l'atténuation des effets négatifs sur l'environnement et la lutte contre la désertification par la mise en place des outils de gestion et de prévention des risques hydrologiques, hydrogéologiques et climatologiques. La réhabilitation, la densification et la modernisation des réseaux d'observation hydrométéorologique permettra de développer un système efficace d'alerte précoce de la viabilité climatique, l'intégration de la GIRE dans la gestion durable de l'environnement et les changements climatiques ainsi que l'accroissement de la sécurité en eau. Les résultats envisagés seront atteints grâce à l'exécution des quatre projets suivants: (i) l'alerte précoce de la variabilité climatique; (ii) le développement des réseaux météorologiques et hydrologiques nationaux et (iii) le renforcement du système d'observation et de collecte des données hydrométéorologiques ; (iv) réhabilitation et densification du réseau hydrologique national ;

### **2.3.2. Axe d'intervention n°10 : Ressource en eau et assainissement global**

Les ressources en eau sont abondantes grâce à une bonne pluviométrie, à un bon réseau hydraulique et à la rétention d'eau dans les marais et les lacs, en particulier le lac Tanganyika. L'objectif stratégique visé dans le sous-secteur est de disposer de l'eau en quantité et en qualité suffisantes pour une utilisation efficiente et équitable et sans compromettre l'environnement.

#### **Objectif stratégique 1 : Disposer de l'eau en quantité et en qualité suffisantes pour une utilisation efficiente et équitable et sans compromettre l'environnement**

L'atteinte de cet objectif sera possible grâce à la mise en œuvre des programmes suivants : (i) la gestion rationnelle des ressources en eau à tous les niveaux du cycle de l'eau et (ii) promotion de la gestion et de la valorisation des eaux de pluie

#### **Programme1: Gestion rationnelle des ressources en eau à tous les niveaux du cycle de l'eau**

La répartition naturelle des eaux n'est pas optimale, ni dans l'espace ni dans le temps. Cette situation exige une gestion rationnelle des ressources en eau pour pallier le manque d'eau pendant certaines périodes de l'année. Pour une gestion durable de l'eau, il est prévu de réaliser les projets ci-après : (i) appui à la protection et gestion intégrée de la zone tampon des lacs et des rivières au niveau national ; (ii) renforcement des capacités sur la gestion intégrée de la ressource eau; (iii) protection des sources d'eau selon le concept GIRE ; (iv) appui à la maîtrise et stabilisation de la dynamique fluviale des rivières de la région de MUMIRWA et (v) amélioration de la planification et de coordination des secteurs Eau et Assainissement et (vi); (vii) étude d'évaluation des EAUX souterraines du Burundi ; (viii) étude d'aménagement des rivières et ravins ; (ix) protection des sources d'Eau selon le concept du plan GIRE (Gestion Intégrée des Ressources) ; (x) gestion intégrée des Eaux superficielles et des déchets solides ; (xi) protection de l'Aéroport International de Bujumbura par le dragage de la rivière MUTIMBUZI ; (xii) protection de la rivière NYABAGERE (NTAHANGWA) ; (xiii) Contrepartie à la gestion intégrée des ressources en Eau ; (xiv) contrepartie Autorité du Lac Tanganyika ; (xiv) appui à la restauration et à la protection des zones humides au Burundi.

#### **Programme 2 : Promotion de la gestion et de la valorisation des eaux de pluie**

Dans le cadre de lutter contre la désertification et la malnutrition ; le Burundi devra entreprendre la préservation et la valorisation des ressources en eau. Il se remarque des catastrophes naturelles causés par la sécheresse exacerbée par les changements climatiques ; les inondations, les glissements de terrain exacerbés par l'érosion des sols. Pour faire face à ces défis, les 3 projets suivants sont nécessaires. Il s'agit : (i) Promotion de la conservation et de la gestion des eaux pluviales à des fins multiples ; (ii) promotion de la collecte et la valorisation des eaux de pluie des toits des maisons à des fins domestiques et (iii) protection et restauration de la nappe phréatique.

## ***Objectif stratégique 2 : Promouvoir la lutte contre la pollution et l'assainissement du milieu***

Le Plan National de Développement (PND Burundi 2018-2027) vise un Etat où l'utilisation des dispositifs d'assainissement adéquats permet la protection du milieu de vie et des ressources naturelles et l'amélioration durable du cadre de vie des populations. Pour y arriver 2 programmes doivent être développés à savoir :

### **Programme 1 : Amélioration de la gestion des déchets solides et dangereux**

Pour garantir à tous les citoyens burundais l'accès à un service public de l'hygiène et de l'assainissement géré de manière durable, efficace et respectueuse du cadre naturel, les projets suivants seront développés: (i) renforcement des capacités en matière d'assainissement global; (ii) gestion des déchets solides dans la ville de Bujumbura et dans les autres principales villes et centres urbains ; (iii) Gestion des déchets des produits dangereux et (iv) lutte biologique de la pollution des eaux des lacs et des rivières.

### **Programme 2 : Amélioration de la gestion des déchets liquides**

Le Burundi dispose très peu de dispositifs adéquats d'évacuation et/ou de traitement des déchets liquides.

Pour faire face à ces défis, des projets suivants sont définis. Il s'agit : (i) gestion des déchets liquides et des boues de vidanges dans les principaux centres urbains ; (ii) réhabilitation de la station d'épuration de Buterere et extension du réseau existant et la mise en place d'une station d'épuration au Sud de la ville de Bujumbura ; (iii) gestion du réseau de la collecte des eaux pluviales et (iv) contrôle de la qualité de l'eau à tous les niveaux ; (v) évacuation des eaux usées.

### **2.3.3. Axe d'intervention n°11 : Changements et gestion des risques climatiques**

Le problème des changements climatiques est devenu une préoccupation tant nationale que mondiale. Les perturbations des saisons et l'irrégularité des régimes pluviométriques, avec tendance vers la désertification et vers des pluies variables et agressives sont actuellement plus fréquentes au Burundi. Afin de réduire leur impact sur l'environnement économique et social, il a été élaboré une stratégie et un Plan d'Action National d'Adaptation aux Changements Climatiques (PANA) et la Contribution Déterminée au niveau National (CDN).

#### ***Objectif stratégique 1 : Promouvoir un développement résilient aux effets néfastes du changement climatique.***

Pour renforcer la résilience au changement climatique, les programmes ci-après sont envisagés: (i) adaptation et gestion des risques climatiques ; (ii) atténuation/séquestration des GES et (iii) recherche-développement, renforcement des capacités et transfert de technologie.

### **Programme 1 : Adaptation et gestion des risques climatiques**

Ce programme sera réalisé grâce à l'implémentation des projets identifiés dans le cadre du PANA. Il s'agit principalement de : (i) gestion intégrée du risque « climat » et projection dans le temps; (ii) protection des écosystèmes aquatiques et terrestres et (iii) recherche sur la vulnérabilité et l'adaptation des secteurs socio-économiques au changement climatique ; (iv) stratégie Nationale de gestion durable des terres face aux changements climatiques ; (v)

contrepartie au projet réhabilitation du Burundi à la 3ème communication sur les changements climatiques.

### **Programme 2 : Atténuation des effets du changement climatique**

Ce programme permettra de répondre aux objectifs de développement durable tels que définis dans les politiques et stratégies nationales. Les principaux projets retenus sont : (i) augmentation des puits de gaz carbonique par le reboisement de 160.000 ha pendant 15 ans et (ii) valorisation des techniques de gestion des déchets urbains.

### **Programme 3 : Promotion de la recherche-développement-innovation et le transfert des technologies**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la CDN, les projets à exécuter en matière de transfert de technologie vont porter sur : (i) le renforcement des capacités pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre et (ii) la promotion des technologies permettant une adaptation/atténuation des effets du changement climatique ; (iii) contrepartie au renforcement des capacités dans le domaine de la cartographie et du SIG ; (iv) contrepartie à l'appui à l'élaboration des cartes topographiques numérique de la ville de Bujumbura et d'autres villes ; (v) contrepartie au renforcement des capacités pour la gestion des POP au Burundi.

#### **2.3.4. Axe d'intervention n°12 : Aménagement du territoire**

Le système éco-socio-spatial actuel ne permet pas la transformation structurelle de l'économie. Le milieu urbain encore embryonnaire n'offre pas non plus d'alternatives de solutions durables aux problèmes du monde rural. En outre, le développement régional, l'aménagement de l'espace ainsi que le cadre juridique et institutionnel sont inadaptés.

#### ***Objectif Stratégique 1 : Restructurer et réaménager positivement le territoire du point de vue économique, social et environnemental***

Les efforts envisagés dans la réalisation de cet objectif seront centrés sur la restructuration et le réaménagement du territoire du point de vue économique, social et environnemental. L'objectif visé est de corriger les distorsions résultant de l'absence de plans d'aménagement et la répartition des infrastructures pour une gestion rationnelle du patrimoine foncier. Les priorités seront focalisées sur les programmes ci-après : (i) aménagement et gestion efficace du territoire national et (ii) amélioration de l'habitat et maîtrise de l'urbanisation.

#### **Programme 1: Aménagement et gestion efficace du territoire national**

La réalisation de ce programme s'appuiera sur les projets ci-après : (i) cartographie du territoire national; (ii) élaboration d'un Schéma National d'Aménagement du Territoire; (iii) élaboration de 5 schémas provinciaux de l'aménagement du territoire et actualisation de 12 schémas provinciaux existants; (iv) gestion rationnelle des terres domaniales; (v) élaboration des schémas directeurs d'aménagement des villes, des centres urbains et des centres à vocation urbaine ; élaboration des schémas régionaux de l'Aménagement du territoire ; élaboration des schémas communaux de l'aménagement du territoire et (vi) sécurisation foncière ; (vii) programme National de mesurage et bornage des centres urbains et de

negoces ; (viii) contrepartie au programme national foncier ; (ix) équipement antennes provinciales de l'Urbanisme ; (x) équipement antennes provinciales de l'aménagement du territoire.

## **Programme 2: Amélioration de l'habitat et maîtrise de l'urbanisation**

Ce programme sera mis en œuvre par la réalisation des projets suivants: (i) renforcement des capacités en planification spatiale; (ii) réglementation de la gestion et normalisation de l'exploitation des matériaux locaux de construction; (iii) restructuration écologique et redressement parcellaire des centres ruraux ; (iv) plan directeur innovant de la ville de Bujumbura ; (v) reclassification des centres urbains et ceux à vocation urbaine et (vi) densification de la ville de Bujumbura ; (vi) contrepartie au projet de délocalisation des garages dans les quartiers résidentiel ; (v) contrepartie au programme de mise en place des stations d'arrêt et de repos le long du corridor nord ; (vi) contrepartie au projet de développement du corridor de transport sur le lac tanganyika ; (vii) expropriation terrains à bâtir KARERA III (NYABUTUTSI) ; (viii) aménagement et expropriation du site du Palais Présidentiel ; (ix) expropriation des terrains RUZIBA (litige 1993) ; (x) réhabilitation des sites de carrières.

### ***Objectif Stratégique 2 : Rationaliser l'occupation du territoire***

Cet objectif stratégique vise à offrir à la population un cadre de vie plus adapté et plus cohérent avec des opportunités d'accès à une plateforme minimale de services sociaux de base pour stimuler une bonne répartition socio-économico-spatiale capable de soutenir un développement durable. Un seul programme est envisagé pour l'atteinte de cet objectif :

## **Programme 1: Promotion de la villagisation**

Pour réaliser ce programme, les projets suivants seront mis en œuvre: (i) aménagement des villages ruraux; (ii) appui à la mise en place des infrastructures socio-économiques de base dans les villages, (iii) promotion des activités génératrices de revenus dans les villages ; (iv) assainissement du palais de kigobe ; (v) projet villagisation.

## Matrice des programmes et projets du secteur environnement

Axe d'intervention	Objectif stratégique	Programmes	Projets	Coûts en Mrds de FBU
Gestion durable de l'environnement	1. Préserver et restaurer les Ecosystèmes, et lutter contre la désertification	i) Gestion des ressources naturelles, de l'environnement à travers la restauration des paysages burundais.	1. Réhabilitation des terres dégradées.	34,2
			2. Réhabilitation des sites de carrières.	42,5
			3. Appui aux investissements forestiers	17,26
			4. Aménagement des marais et protection des rivières;	85,62
			5. Projet d'aménagement des bassins versants	66,04
			6. Protection et restauration des zones humides	0,79
			7. Contrepartie au projet de réhabilitation des mieux dégradés dans le bassin du Congo	0,45
			8. Contrepartie au Lac Victoria environnemental management Projet II	0,09
			9. Programme d'éducation environnementale	0,23
			10. Surveillance environnementale en temps réel pour un développement durable du Burundi	0,15
			11. Contrepartie au projet DSS de l'IBN	0,19
			12. Contrepartie au projet PAVVARC	1,06
		ii) Gestion du patrimoine forestier, sauvegarde et valorisation des aires protégées et la biodiversité	1. Gestion et aménagement transfrontaliers des aires protégées;	35,68
			2. Renforcement des capacités en matière de diversité biologique;	0,6
			3. Amélioration de la gestion du patrimoine forestier et parcs naturels;	0,41
				4. Programme National de Reboisement

Axe d'intervention	Objectif stratégique	Programmes	Projets	Coûts en Mrds de FBU
			5. Contrepartie au projet sur l'amélioration de l'efficacité des AP du Burundi(Contrepartie à la gestion des AIRES protégées au Burundi)	0,46
		iii) Gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques	1. Développement et renforcement de la réglementation nationale en matière de gestion des produits chimiques	0,44
			2. Gestion et contrôle des Polluants organiques persistants (POPs).	1,09
		iv) Réhabilitation, densification et modernisation des réseaux d'observation hydrométéorologique (hydrologique, hydrogéologique et climatologique)	1. Alerte précoce de la variabilité climatique;	1,57
			2. Développement des réseaux météorologiques et hydrologiques nationaux;	3,1
			3. Renforcement du système d'observation et de collecte des données hydrométéorologiques	4,02
			4.Réhabilitation et densification du reseau hydrologique National	0,21
<b>Ressources en eau et assainissement global</b>	1. Disposer de l'eau en quantité et en qualité suffisantes pour une utilisation efficiente et équitable et sans compromettre l'Environnement	i) Gestion rationnelle des ressources en eau à tout le niveau. du cycle de l'Eau.	1. Appui à la protection et gestion intégrée de la zone tampon des lacs et des rivières au niveau national,	1,1
			2. Renforcement des capacités sur la gestion intégré de la ressource eau,	0,5
			3. Protection des sources d'eau selon le concept GIRE,	4,43
			4. Appui à la maitrise et stabilisation de la dynamique fluviale des rivières de la région de MUMIRWA,	7,23

Axe d'intervention	Objectif stratégique	Programmes	Projets	Coûts en Mrds de FBU
			5. Amélioration de la planification et de coordination des secteurs Eau et Assainissement ;	0,55
			6. Etude d'évaluation des EAUX souterraines du Burundi	0,14
			7. Etude d'aménagement des rivières et ravins	3,28
			8. Protection des sources d'Eau selon le concept du plan GIRE (Gestion Intégrée des Ressources)	0,45
			9. Gestion intégrée des Eaux superficielles et des déchets solides	0,26
			10. Protection de l'Aéroport International de Bujumbura par le dragage de la rivière MUTIMBUZI	0,63
			11. Protection de la rivière NYABAGERE (NTAHANGWA)	1,37
			12. Contrepartie à la gestion intégrée des ressources en Eau	0,27
			13. Contrepartie Autorité du Lac Tanganyika	7,41
			14. Appui à la restauration et à la protection des zones humides au Burundi	0,48
		ii) Promotion de la gestion et de la valorisation des eaux de	1. Promotion de la conservation et de la gestion des eaux pluviales à des fins multiples	1,09

Axe d'intervention	Objectif stratégique	Programmes	Projets	Coûts en Mrds de FBU
		pluie	2. Promotion de la collecte et la valorisation des eaux de pluie des toits des maisons à des fins domestiques ;	1,57
			3. Protection et restauration de la nappe phréatique.	1,23
	2. Promouvoir la lutte contre la pollution et l'assainissement du milieu	iii) Amélioration de la gestion des déchets solides et dangereux	1. Renforcement des capacités en matière d'assainissement global	0,48
			2. Gestion des déchets des produits dangereux;	1,98
			3. gestion des déchets solides dans la ville de Bujumbura et dans les autres principales villes et centres urbains	1,64
			4.Lutte biologique de la pollution des eaux des lacs et des rivières;	2,18
		iv) Amélioration de la gestion des déchets liquides	1. Gestion des déchets liquides et des boues de vidanges dans les principales villes (Bujumbura, Gitega, Ngozi et Rumonge);	2,59
			2. Réhabilitation de la station d'épuration de Buterere et extension du réseau existant des eaux usées des quartiers la ville de Bujumbura	6,5
			3. Gestion du réseau de la collecte des eaux pluviales ;	7,91
			4.Contrôle de la qualité de l'eau à tous les niveaux.	1,09
			5.Evacuation des eaux usées	1,78

Axe d'intervention	Objectif stratégique	Programmes	Projets	Coûts en Mrds de FBU
<b>Changements et gestion des risques climatiques</b>	<i>1. Promouvoir un développement résilient aux effets néfastes du changement climatique</i>	i) Adaptation et gestion des risques climatiques	1. Gestion intégrée du risque « climat » et projection dans le temps;	1,9
			2. Protection des écosystèmes aquatiques et terrestres	2,7
			3. Recherche sur la vulnérabilité et l'adaptation des secteurs socio-économiques au changement climatique.	0,61
			4.Stratégie Nationale de gestion durable des terres face aux changements climatiques	0,38
			5.Contrepartie au projet réhabilitation du Burundi à la 3ème communication sur les changements climatiques	0,07
		ii) Atténuation des effets du changement climatique	1. Augmentation des puits de gaz carbonique par le reboisement de 160.000 ha pendant 15 ans	46,25
			2.Valorisation des techniques de gestion des déchets urbains.	2,52
		iii) Promotion de la recherche-développement-renforcement des capacités et le transfert des technologies	1.Renforcement des capacités pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre et	0,48
			2.Promotion des technologies permettant une adaptation/atténuation des effets du changement climatique.	0,5
			3.Contrepartie au renforcement des capacités dans le domaine de la cartographie et du SIG	0,29

Axe d'intervention	Objectif stratégique	Programmes	Projets	Coûts en Mrds de FBU
			4. Contrepartie à l'appui à l'élaboration des cartes topographiques numérique de la ville de Bujumbura et d'autres villes	0,44
			5. Contrepartie au renforcement des capacités pour la gestion des POP au Burundi	0,08
<b>Aménagement du territoire</b>	1. Restructurer et réaménager positivement le territoire du point de vue économique, social et environnemental	i) Aménagement et gestion efficace du territoire national	1. Cartographie du territoire national;	0,5
			2. Elaboration d'un Schéma National d'Aménagement du Territoire;	0,3
			3. Elaboration des 5 schémas provinciaux de l'aménagement du territoire et actualisation des 12 schémas provinciaux existants;	0,20
			4. Gestion rationnelle des terres domaniales et	0,61
			5. Elaboration des schémas directeurs d'aménagement des villes, des centres urbains et des centres à vocation urbaine	0,27
			6. Sécurisation foncière.	0,41
			5. Programme National de mesurage et bornage des centres urbains et de negoces	0,36
			6. Contrepartie au programme national foncier	0,30
			7. Equipement antennes provinciales de l'Urbanisme	0,65

Axe d'intervention	Objectif stratégique	Programmes	Projets	Coûts en Mrds de FBU
			8. Equipement antennes provinciales de l'aménagement du territoire	0,57
		ii) Amélioration de l'habitat et maîtrise de l'urbanisation	1. Renforcement des capacités en planification spatiale;	0,41
			2. Réglementation de la gestion et normalisation de l'exploitation des matériaux locaux de construction	0,2
			3. Restructuration écologique et redressement parcellaire les centres ruraux	1,77
			4. Elaboration d'un Plan directeur Innovant de la ville de Bujumbura ;	0,27
			5. Reclassification des centres urbains et ceux à vocation urbaine	0,48
			6. Densification de la ville de Bujumbura.	1,91
			7. Contrepartie au projet de delocalisation des garages dans les quartiers résidentiel	0,12
			8. Contrepartie au programme de mise en place des stations d'arrêt et de repos le long du corridor nord	0,24
			9. Contrepartie au projet de developpement du corridord de transport sur le lac tanganyika	0,86
			10. Expropriation terrains à bâtir KARERA III (NYABUTUTSI)	1,18
			11. Aménagement et expropriation du site du Palais Présidentiel	5,78

Axe d'intervention	Objectif stratégique	Programmes	Projets	Coûts en Mrds de FBU
			12. Expropriation des terrains RUZIBA (litige 1993)	2,51
			13. Réhabilitation des sites de carrières	0,75
	2. <i>Rationaliser l'occupation du territoire</i>	iii) Promotion de la villagisation	1. Aménagement des villages ruraux;	58,9
			2. Appui à la mise en place des infrastructures socio-économiques de base dans les villages et	53,8
			3. Promotion des activités génératrices de revenus dans les villages.	44,55
			4. Assainissement du palais de kigobe	0,15
			5. Projet villagisation	2,68
			6. Appui à l'aménagement des villages Ruraux	0,46

## **2.4. ORIENTATION STRATEGIQUE 4 : RENFORCER LA GOUVERNANCE, SECURITE ET LA SAUVEGARDE DE LA SOUVERAINETE NATIONALE**

La bonne gouvernance est une voie obligée pour le renforcement de l'état de droit, de la démocratie, de la sécurité et de la sauvegarde de la souveraineté nationale. Elle crée ainsi un environnement favorable à l'épanouissement des citoyens. Elle constitue également le meilleur rempart à la corruption et les malversations économiques et financières en vue d'assurer le développement socio-économique à travers la gestion cohérente et rationnelle des affaires publiques.

### **2.4.1. Axe d'intervention n°13: Gouvernance**

L'opérationnalisation de la Stratégie Nationale de Bonne Gouvernance et de lutte contre la corruption a permis d'atteindre des résultats positifs en matière de consolidation de la bonne gouvernance sous ses différents axes. La réalisation des objectifs stratégiques repris ci-après permettront d'enregistrer de nouvelles avancées dans ce domaine.

#### ***Objectif stratégique 1 : Améliorer la gestion des élections et des libertés publiques***

Dans toute démocratie, le pouvoir se fonde sur la volonté du peuple. Cette volonté ne peut s'exprimer qu'à travers des élections libres et transparentes. Afin d'atteindre cet objectif stratégique, un seul programme a été identifié à savoir :

#### **Programme : Renforcement de la démocratie**

La réalisation de ce programme passera par la mise en œuvre des projets suivants : (i) renforcement du dialogue politique entre tous les acteurs politiques et des citoyens au processus électoral ; (ii) renforcement de l'efficacité et la responsabilité des institutions et des acteurs politiques ; (iii) le renforcement de l'éducation patriotique et de la libre participation et (iv) promotion des libertés publiques ; (v) équipement du building administratif de la présidence ; (vi) équipement de l'agence de régulation et de contrôle des télécommunication(ARCT) ; (vii) appui aux bonnes initiatives.

#### ***Objectif stratégique 2 : Consolider l'état de droit et les droits humains***

La consolidation d'un état de droit et la protection des droits humains sont intimement liés. Quant aux institutions judiciaires, elles en constituent un des principaux remparts. Au cours de ces dernières années, diverses actions visant la consolidation de l'état de droit et la protection des droits humains ont été menées dans le pays. Cet objectif stratégique qui s'inscrit dans cette perspective permettra d'enregistrer de nouvelles avancées dans ce domaine.

La réalisation de cet objectif stratégique sera possible grâce à la mise en œuvre de 3 programmes ci-après : (i) promotion des droits humains ; (ii) éradication des inégalités sous toutes leurs formes et (iii) promotion d'une justice accessible à tous.

### **Programme 1 : Promotion des droits humains**

Ce programme sera réalisé à travers la mise en œuvre des projets suivants : (i) renforcement des capacités des acteurs étatiques et non étatiques en matière des droits humains ; (ii) contribution à la consolidation de la paix et à la prévention de l'intolérance et (iii) appui à la défense des droits des victimes des violations des droits humains et (iv) renforcement du dialogue avec les organes de traités ; (v) équipement de la commission des droits de l'homme ; (vi) contrepartie consolidation de la paix.

### **Programme 2 : Promotion d'une justice accessible à tous**

Ce programme relatif à la promotion d'une justice accessible à tous, il sera réalisé à travers la mise en œuvre des projets ci-après : (i) renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles de la justice ; (ii) renforcement de la sécurisation foncière par la décentralisation, l'équipement et l'informatisation de la Direction des Titres Fonciers et (iii) renforcement du cadre juridique et institutionnel des institutions chargées de la médiation et de l'arbitrage commercial.

### **Programme 3 : Eradication des inégalités sous toutes leurs formes**

Concernant le programme relatif l'éradication des inégalités sous toutes leurs formes, les projets suivants ont été retenus: (i) amélioration du statut social et culturel de la femme dans la société ; (ii) accès équitable des femmes, des hommes et des adolescent(e)s aux services sociaux de base ; (iii) renforcement des capacités des acteurs clés de mise en œuvre de la Politique Nationale Genre ; (iv) facilitation à l'accès équitable aux opportunités économiques entre les hommes et les femmes ; (v) appui à l'autonomisation de la femme et de la jeune fille et (vi) appui spécifique aux femmes et filles vulnérables à l'accès aux opportunités économiques ; (vii) contrepartie à la promotion de la cohésion familiale ; (viii) contrepartie au projet " maison des femmes" Maison des femmes au Burundi ; (ix) projet d'urgence de lutte contre les violences sexuelles basées sur le genre et santé des femmes.

### **Objectif stratégique 3: *Consolider la bonne gouvernance et éradiquer la corruption et les malversations économiques et financières sous toutes leurs formes et à tous les niveaux***

La prise en compte des principes généraux de bonne gouvernance ainsi que la lutte contre la corruption et les malversations économiques et financières dans la gestion des secteurs de la vie nationale sont des voies obligées pour réussir le développement du pays. Ceci exige une implication beaucoup plus accrue de divers acteurs aussi bien étatiques que non étatiques et nécessite des moyens et stratégies appropriés. Pour atteindre l'objectif stratégique ci-haut indiqué, un seul programme a été identifié.

### **Programme 1: le renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles des acteurs étatiques et non étatiques**

Ce programme vise le renforcement des compétences et des synergies d'actions entre les différents acteurs impliqués et cela à différents niveaux. La réalisation de ce programme passera par la mise en œuvre des projets ci-après : (i) renforcement du partenariat entre le secteur public, la société civile et le secteur privé ; (ii) appui à l'intégration de la lutte contre

la corruption et la prise en compte des principes de bonne gouvernance dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques sectorielles ; (iii) appui au développement de la recherche sur la corruption et les malversations économiques et financières et (iv) adaptation du cadre légal aux normes internationales de lutte contre la corruption et les malversations économiques et financières.

***Objectif stratégique4: Améliorer la gouvernance locale pour un développement inclusif et durable***

L'amélioration de la gouvernance locale pour un développement inclusif et durable est une finalité du programme de décentralisation que le Gouvernement du Burundi a lancé depuis 2005, dans le but de renforcer la cohésion sociale, d'améliorer la gouvernance locale et de promouvoir l'accès aux infrastructures et services de base. La mise en œuvre de la politique nationale de décentralisation a connu quelques avancées mais le développement économique local inclusif et durable reste un grand défi majeur. Pour atteindre cet objectif stratégique, 2 programmes seront mis en œuvre à savoir :

**Programme 1 : L'appui à la décentralisation**

Ce programme vise le renforcement du cadre juridique et institutionnel de la décentralisation. La mise en œuvre de ce programme passera par la réalisation des projets ci-après : (i) renforcement du cadre institutionnel de la décentralisation et (ii) amélioration et mise en œuvre du cadre légal de la décentralisation ; (iii) contrepartie au projet de formation des acteurs locaux.

**Programme 2 : L'appui au développement économique local**

La Commune étant une entité décentralisée dotée d'une personnalité juridique et de l'autonomie organique et financière, elle doit être le catalyseur et le moteur du développement et son implication est déterminante dans la réalisation des objectifs du Gouvernement en matière du développement économique local.

Ce programme vise à appuyer les initiatives des communes dans leurs projets de développement visant à promouvoir le bien-être de la population. Pour réaliser ce programme, six projets sont proposés à savoir : (i) appui à la maîtrise de l'ouvrage communal ; (ii) promotion de l'entrepreneuriat local ; (iii) renforcement de l'inclusion financière au niveau local ; (iv) promotion de l'accélération du développement communautaire équitable et (v) appui à la promotion des coopératives ; (vi) projet de développement local pour l'emploi.

***Objectif stratégique 5 : Moderniser l'administration publique à tous les niveaux***

Une administration publique efficace constitue un des éléments fondamentaux pour réussir le développement d'un pays. La modernisation de l'administration publique burundaise à tous les niveaux permettra de corriger les faiblesses observées et de renforcer ses performances. Dans cette perspective, un programme y relatif a été identifié.

## **Programme : Réforme de l'administration publique (PNRA)**

Ce programme concerne l'ensemble des institutions de l'Etat dans toutes leurs composantes : la super structure gouvernementale, les administrations centrales, les services locaux déconcentrés, les démembrements de l'Etat (les administrations personnalisées et les établissements publics). Il vise l'amélioration des performances de l'administration publique à tous les niveaux.

Il sera mis en œuvre à travers les projets suivants : (i) l'appui à la gestion des performances au sein de l'administration publique ; (ii) l'appui au développement de la fonction publique communale ; (iii) le renforcement des capacités institutionnelles de l'administration publique à tous les niveaux et (iv) la création des conditions de développement des TIC dans l'administration ; (v) équipement du Ministère de la Fonction Publique ; (vi) renforcement des capacités institutionnelles des collectivités ; (vii) équipements de bureaux.

### ***Objectif stratégique 6: Améliorer le système de pilotage de l'économie et de l'information statistique dans tous les secteurs de la vie nationale***

La plateforme minimale pour le développement de la statistique au cours de la période 2018-2027 renferme les priorités statistiques définies sur la base du diagnostic du SSN du Burundi réalisée lors de l'élaboration de la SNDS-II. Pour atteindre cet objectif stratégique, un seul programme a été identifié.

## **Programme : Renforcement des capacités institutionnelles de pilotage de l'économie.**

La réalisation ce programme passera par la mise en œuvre de 4 projets à savoir : (i) amélioration du cadre légal et réglementaire du système statistique, (ii) amélioration du système de pilotage de la planification, programmation et suivi – évaluation ; (iii) appui à la production et l'utilisation des données statistiques ; (iv) appui à la mise place d'un fonds d'études des projets.

## **Matrice des Programmes et Projets**

Axe d'intervention	Objectifs stratégiques	Programmes	Projets	Coûts
				FBU
Gouvernance	1. <i>Consolider la bonne gouvernance et éradiquer la corruption et les malversations économiques et financières sous toutes leurs formes et à tous les niveaux</i>	i) Renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles des acteurs étatiques et non étatiques	1. Renforcement du partenariat entre le secteur public, la société civile et le secteur privé	0,5
			2. Appui à l'intégration de la lutte contre la corruption et la prise en compte des principes de bonne gouvernance dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques sectorielles ;	0,8
			3. Appui à la recherche sur la corruption et les infractions connexes	1,1
			4. Adaptation du cadre légal aux normes internationales de lutte contre la corruption et les malversations économiques et financières	0,3
	2. <i>Améliorer la gouvernance locale pour un développement inclusif et durable</i>	ii) Appui à la décentralisation	1. Renforcement du cadre institutionnel de la décentralisation	0,8
			2. Amélioration du cadre légal de la décentralisation	1,0
			3. Contrepartie au projet de formation des acteurs locaux	1,4
		iii) Appui au développement économique local	1. Appui à la maîtrise de l'ouvrage communal	1,6
			2. Promotion de l'entrepreneuriat local	1,1
			3. renforcement de l'inclusion financière au niveau local	1,5
			4. Promotion de l'accélération du développement communautaire équitable	2,5
			5. Appui à la promotion des coopératives	3,1
			6. Projet de développement local pour l'emploi	0,4
3. <i>Moderniser l'administration publique à tous les niveaux</i>	iv) Programme National de réforme l'administration publique (PNRA	1. Appui à la gestion de la performance au sein de l'administration publique	0,8	

			2. Appui au développement de la fonction publique communale	0,9
			3. Renforcement des capacités institutionnelles de l'administration publique	1,0
			4. Création des conditions de développement des TIC dans l'administration	2,4
			5. Equipement du Ministère de la Fonction Publique	0,9
			6. Renforcement des capacités institutionnelles des collectivités	28,3
			7. Equipements de bureaux	0,6
	4. <i>Consolider l'état de droit et les droits humains</i>	v) Promotion des droits humains	1. Renforcement des capacités des acteurs étatiques et non étatiques	0,5
			2. Contribution à la consolidation de la paix et à la prévention de l'intolérance	0,6
			3. Appui à la défense des droits des victimes des violations des droits humains	0,4
			4. Renforcement du dialogue avec les organes de traités	0,3
			5. Equipement de la commission des droits de l'homme	0,2
			6. Contrepartie consolidation de la paix	1,8
	vi) Promotion d'une justice accessible à tous		1. Renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles de la justice	0,8
			2. Renforcement de la sécurisation foncière par la décentralisation, l'équipement et l'informatisation de la Direction des Titres	1,8
			3. Renforcer le cadre juridique et institutionnel des institutions chargées de la médiation et de l'arbitrage commercial	0,5

		vi) Eradication des inégalités sous toutes leurs formes	1. Amélioration du statut social et culturel de la femme dans la société	1,0
			2. Accès équitable des femmes, des hommes et des adolescent(e)s aux services sociaux de base	0,8
			3. Renforcement des capacités des acteurs clés de mise en œuvre de la Politique Nationale Genre	0,6
			4. Facilitation à l'accès équitable aux opportunités économiques entre les hommes et les femmes	0,5
			5. Appui à l'autonomisation de la femme et de la jeune fille	1,9
			6. Appui spécifique aux femmes et filles vulnérables à l'accès aux opportunités économiques	2,6
			7. Contrepartie à l'autonomisation des femmes	1,2
			8. Contrepartie au projet " maison des femmes "	0,5
			9. Maison des femmes au Burundi	0,7
			10. Projet d'urgence de lutte contre les violences sexuelles basées sur le genre et santé des femmes	106,0
	5. <i>Améliorer la gestion des élections et des libertés publiques</i>	vii) Renforcement de la démocratie	1. Renforcement du dialogue politique entre tous les acteurs politiques et des citoyens au processus électoral	0,5
			2. Renforcement de l'éducation patriotique et de la libre participation	0,5
			3. Promotion des libertés publique	0,3
			4. Renforcement de l'efficacité et la responsabilité des institutions et des acteurs politiques,	0,6
			5. Equipement Building administratif de la présidence	4,3

			6.Equipement de l'agence de régulation et de contrôle des télécommunication(ARCT)	1,2
			7.Appui aux bonnes initiatives	29,3
	6. <i>Améliorer le système de pilotage de l'économie et de l'information statistique dans tous les secteurs de la vie nationale</i>	viii) Renforcement des capacités institutionnelles du pilotage de l'économie	1. Amélioration du cadre légal et réglementaire du système statistique	0,5
			2. Amélioration de la diversification de la production des données statistiques	1,9
			3. Amélioration du système de pilotage, de la planification, programmation et suivi-évaluation	2,5
			4. Appui à la mise en place d'un fonds d'études des projets	14,2

## **2.4.2. Axe d'intervention n°14: Sécurité et défense nationale**

Au cours des deux dernières décennies, la dynamisation de la société a révolutionné les mentalités à tel point que la notion de systèmes de sécurité a fortement évolué, pour passer d'une dimension exclusivement étatique et sectorielle à une dimension plus sociétale et holistique.

En s'engageant dans le processus du développement du secteur de sécurité, le Burundi s'aligne à la définition tracée par la Politique Commune Africaine de Défense et de Sécurité (PCADS). La PCADS donne une définition multidimensionnelle de la sécurité qui englobe tant la notion traditionnelle centrée sur la sécurité de l'Etat relative à sa survie et à sa protection contre toute agression extérieure par des moyens militaires, ainsi que la notion non militaire de la sécurité de la personne, basée elle sur les impératifs politiques, économiques, sociaux et environnementaux, en plus des droits de l'homme.

### ***Objectif stratégique 1 : Garantir la sécurité, l'intégrité du territoire et la souveraineté nationale***

Les corps de défense et de sécurité sont conçus, organisés et formés pour garantir la sécurité, l'intégrité du territoire et la souveraineté nationale. Ainsi pour atteindre cet objectif stratégique, les CDS feront recours à 2 programmes ci-après :

#### **Programme 1 : Professionnalisation et modernisation des corps de défense et de sécurité**

Ce programme vise à améliorer les performances, l'efficacité et l'efficience des corps de défense et de sécurité. Pour y arriver, onze projets sont envisagés à savoir :

(i) le renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles des CDS ; (ii) le renforcement du leadership et de l'encadrement ; (iii) l'optimisation de la gestion des ressources et le développement d'une culture de planification, des statistiques et de redevabilité au sein des corps de défense et de sécurité ; (iv) le renforcement du système de sécurisation de la population et des biens 24 heures/24 et (v) l'amélioration du bien-être et la promotion de l'intégration du genre ; (vi) construction hôpital de la Police Nationale ; (vii) équipement des Bureaux du Ministère de la Sécurité Publique ; (viii) équipement pour la Police Nationale ; (ix) renforcement du système de sécurisation de la population et des biens 24 /24 ; (x) amélioration du bien-être et la promotion de l'intégration du genre ; (xi) équipement du ministère de la défense nationale et des anciens combattants ; (xi) équipement de la force de défense nationale ; (xi) réhabilitation et entretien des infrastructures militaires.

## **Programme 2: Lutte contre la prolifération des armes légères et de petits calibres, la criminalité et le terrorisme**

Le Burundi fait face à la prolifération des armes légères et de petits calibres, des actes criminels et des menaces terroristes. Ce programme vise le renforcement des capacités en matière de lutte contre ces fléaux et le développement du partenariat régional et international dans ce domaine.

Pour accomplir ce programme, 3 projets sont prévus à savoir : (i) le renforcement des capacités de la CNAP ; (ii) le renforcement des capacités en matière de prévention et de lutte contre la criminalité et le terrorisme ; (iii) la création d'un centre opérationnel de lutte contre le terrorisme.

### ***Objectif stratégique 2 : Prévenir les risques et gérer les catastrophes***

Le Burundi connaît depuis ces dernières années des phénomènes météorologiques et naturels aux effets dévastateurs. Dans ce cadre, des mécanismes seront mis en œuvre pour mieux gérer les risques de catastrophes et renforcer la résilience communautaire. Cela se fera à travers le programme ci-après :

### **Programme 1: Gestion des risques de catastrophes et renforcement des capacités nationales**

Ce programme s'aligne au cadre d'action de Sendai 2015-2030 pour la réduction des risques de catastrophes 2015-2030 et vise à développer des capacités et des mécanismes de préparation et de réponse aux catastrophes. Pour réaliser cela, sept projets sont envisagés à savoir :

(i) le renforcement des capacités dans la prévention des risques et la gestion des catastrophes ; (ii) le renforcement des mécanismes de coordination des actions et de préparation de réponses aux urgences à tous les niveaux ; (iii) la création d'un Centre National d'Opération d'Urgence et des centres pilotes dans 4 régions ; (iv) le renforcement de la résilience communautaire pour une meilleure préparation des ménages à faire face aux chocs de catastrophes ; (v) le développement d'un Système d'Information Géographique sur les Risques de Catastrophes et (vi) la création d'un fond de financement des activités de prévention des risques et de gestion des catastrophes pour s'aligner au Cadre d'Action de Sendai 2015-2030, (vii) équipement spécial pour la protection civile.

## Matrice des programmes et projets

Axe d'intervention	Objectifs stratégiques	Programmes	Projets	Coût total en Mrds de FBu
Sécurité et défense nationale	1. Garantir la sécurité, l'intégrité du territoire et la souveraineté nationale	i) Professionnalisation et modernisation des corps de défense et de sécurité	1. Renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles des corps de défense et de sécurité	4,6
			2. Renforcement du leadership et de l'encadrement	2,2
			3. Optimisation de la gestion des ressources et développement d'une culture de planification et de redevabilité au sein des corps de défense et de sécurité.	2,9
			4. Renforcement du système de sécurisation de la population et des biens 24 heures/24	138,8
			5. Amélioration du bien-être et prise en compte du genre	1,7
			6. Construction hôpital de la Police Nationale	12,2
			7. Equipement des Bureaux du Ministère de la Sécurité Publique	0,2
			8. Equipement pour la Police Nationale	12,4
			9. Renforcement du système de sécurisation de la population et des biens 24 /24	-
			10. Amélioration du bien-être et la promotion de l'intégration du genre	-
			11. Equipement du ministère de la défense nationale et des anciens combattants	3,1
			12. Equipement de la force de défense nationale	27,9
			13. Réhabilitation et entretien des infrastructures militaires	10,0
		ii) Lutte contre la prolifération des armes	1. Renforcement des capacités de la CNAP	0,6
		2. Renforcement des capacités en matière de prévention et de lutte contre la criminalité et le terrorisme	59,0	

		légères et de petits calibres, de la criminalité et du terrorisme	3. Création d'un centre opérationnel de lutte contre le terrorisme	1,8
2. Prévenir les risques et gérer les catastrophes	iii) Gestion des risques de catastrophes et renforcement des capacités nationales		1. Renforcement des capacités dans la prévention des risques et la gestion des catastrophes	17,5
			2. Renforcement des mécanismes de coordination des actions de préparation et de réponse aux urgences à tous les niveaux	18,1
			3. Création d'un centre national d'opération d'urgence et des centres pilotes dans 4 régions	2,2
			4. Développement d'un système d'information géographique sur les risques de catastrophes	0,5
			5. Renforcement de la résilience communautaire pour une meilleure préparation des ménages à faire face au choc des catastrophes	1,00
			6. Création d'un fonds de financement des activités de prévention des risques des catastrophes pour s'aligner au cadre d'action de Sendai 2015-2030	5,8
			7. Equipement spécial pour la protection civile	2,1

## **2.5. ORIENTATION STRATEGIQUE 5: MOBILISATION ACCRUE DES RESSOURCES, COOPERATION REGIONALE ET INTERNATIONALE**

En ce qui concerne la mobilisation des ressources, il s'agira de renforcer les performances de l'Office Burundais des Recettes (OBR) et de la Direction de la Politique Fiscale. Il sera également question d'initier une diplomatie active pour la mobilisation des ressources extérieures innovantes à travers le partenariat traditionnel et nouveau.

S'agissant de la gestion des dépenses publiques, le Gouvernement poursuivra la politique budgétaire prudente dans le cadre de l'exécution du budget en application du cadre légal de la gestion des finances publiques.

### **2.5.1. Axe d'intervention n°15 : Mobilisation accrue des ressources et gestion rationnelle des dépenses publiques**

Cet axe d'intervention concerne les mécanismes de mobilisation des ressources publiques (internes et externes) et l'amélioration de la gestion des dépenses publiques. Il sera réalisé sous deux objectifs stratégiques, à savoir :

#### ***Objectif stratégique 1 : Renforcement des capacités de mobilisation des ressources***

Cet objectif vise l'amélioration des performances de l'Office Burundais des Recettes et de la Direction de la Politique Fiscale et le renforcement des capacités de mobilisation de ressources autres que les recettes internes. La réalisation de cet objectif dépendra de la mise en œuvre des programmes suivants :

#### **Programme 1 : Amélioration des performances de l'OBR et de la direction de la politique fiscale**

Ce programme visera à renforcer les performances de l'OBR et de la direction de la politique fiscale au niveau de la gestion stratégique et de la maîtrise de l'assiette, informatisation des taxes internes en vue de maîtriser le processus de facturation, le développement des compétences en matière de vérification spécialisée (Banques, Assurances, TIC et Mines), l'amélioration de la comptabilisation des recettes à travers la séparation de la fonction du receveur et du comptable, l'amélioration du civisme fiscal et la gestion des recours et le renforcement des capacités en matière de fiscalité communale ;

La stabilisation du logiciel de la douane et la réduction des délais de traitement des dossiers des opérateurs ; l'interconnexion des postes de l'OBR pour une meilleure visibilité. Les projets à mettre œuvre sont les suivants : (i) Gestion stratégique /maîtrise de l'assiette fiscale ; (ii) amélioration des recouvrements et la comptabilisation des recettes ; (iii) renforcement de la fiscalité communale ; (iv) développement du civisme fiscal et gestion des recours et (v) redéploiement du module de gestion des recettes internes (ITAX) ; (vi) renforcement de la gestion du risque.

#### **Programme 2 : Renforcement des capacités de mobilisation des ressources autres que les recettes internes**

Les financements extérieurs connaissent une baisse remarquable et donne place à la mobilisation accrue des ressources internes pour financer le budget de l'Etat à plus de cinquante pour cent. A cet effet, un programme de renforcement des capacités est nécessaire et est axé principalement sur le renforcement des cadres de concertation avec les partenaires techniques et financiers, le début d'une nouvelle approche proactive de mobilisation des ressources à travers le partenariat traditionnel et l'identification de nouveaux guichets et partenaires au développement, le développement des capacités d'analyse pour la recherche de financements intérieurs au moindre coût du budget (mise en place d'un dispositif de concertation et d'analyse pour les éventuels recours aux emprunts intérieurs de moyen et long terme) et l'organisation du recours au Partenariat Public-Privé pour le financement de projets d'investissements.

Les projets à mettre en œuvre dans ce programme sont les suivants : (i) Renforcement des mécanismes de comptabilisation et suivi évaluation de l'aide au développement ; (ii) Renforcement des capacités d'analyse de la dette publique et (iii) Organisation et sécurisation du mécanisme de financement PPP ; (iv) contrepartie au projet de facilité pour l'appui à la transition.

### ***Objectif stratégique 2 : Améliorer la gestion rationnelle des dépenses publiques***

Cet objectif vise essentiellement la préparation, l'exécution, la rationalisation de la chaîne de la dépense publique, le contrôle interne et externe, la gestion des marchés publics et la modernisation du cadre juridique de la Loi organique relative aux finances publiques. La réalisation de cet objectif s'appuiera sur la mise en œuvre des programmes ci-après :

#### **Programme 1 : Consolidation du processus de préparation, exécution et rationalisation de la dépense, contrôle interne et externe et consolidation des marchés publics**

Le nouveau logiciel de Gestion des finances publiques a permis des améliorations substantielles au niveau de la préparation du budget avec l'introduction d'un module « Préparation du Budget ». Les innovations introduites par ce logiciel sont l'intégration de la lettre de cadrage dans le logiciel, la possibilité de saisie des propositions de budgets à partir des Ministères sectoriels et la possibilité d'archiver les différentes versions des projets de Loi des Finances antérieurs. Au niveau de l'exécution et la rationalisation de la chaîne, le nouveau logiciel est conforme au nouveau circuit rationalisé bien que des efforts restent à consentir pour fluidifier d'avantage la chaîne. Certes, le Contrôleur des Engagements des Dépenses (CED) a permis l'amélioration des délais d'exécution mais sa place dans la chaîne de la dépense reste à affirmer et pérenniser.

Ce programme sera réalisé à travers les projets suivants : (i) Renforcement des cadres macroéconomique et budgétaire et simulations des programmes d'investissements ; (ii) consolidation du processus de préparation du budget et complémentarité avec les actions des communes ; (iii) rationalisation de la chaîne de la dépense et maîtrise de la masse salariale et (vi) modernisation et consolidation des systèmes de passation de la commande publique (y compris à l'échelle communale).

## **Programme 2 : Renforcement des capacités des acteurs de la gestion des finances publiques et modernisation du cadre juridique de la Loi organique relative aux finances publiques**

Les réformes envisagées doivent s'accompagner par des formations continues pour la mise à niveau des acteurs de la Gestion des Finances Publiques (GFP) et un accompagnement technique de proximité pour faciliter leur transition vers les nouveaux modes de fonctionnement aux niveaux central et communal ainsi que la modernisation du cadre juridique de la Loi organique relative aux finances publiques.

Ce programme sera mis en œuvre à travers les projets ci-après : (i) renforcement des capacités des acteurs de la GFP à tous les niveaux et (ii) Modernisation du cadre juridique de la Loi organique relative aux finances publiques ; (iii) équipement bureautique et mobilier ; (iv) équipement du Building des Finances ; (v) appui technique aux réformes du Ministère des Finances ; (vi) informatisation des finances publiques et interconnexions avec les ministères et institutions ; (vii) système d'information et mesure de performance ; (viii) sécurisation du nouveau Building des Finances.

## Matrice des Programmes et Projets

Axe d'intervention	Objectif spécifique	Programme	Projet	Coût en Mrds FBu	
Mobilisation accrue des ressources	1. <i>Renforcement des capacités de mobilisation des ressources</i>	i) Amélioration des performances de l'OBR et de la Direction de la politique fiscale	1. Gestion stratégique de l'assiette fiscale	1,0	
			2. Amélioration des recouvrements et la comptabilisation des recettes	1,3	
			3. Renforcement de la fiscalité communale	1,1	
			4. Développement du civisme fiscal et gestion des recours	0,6	
			5. Finalisation et redéploiement du module de gestion des recettes internes (ITAX)	24,9	
			6. Renforcement de la gestion du risque	1,9	
		ii) Renforcement des capacités de mobilisation de ressources autres que les recettes internes	1. Renforcement des mécanismes de comptabilisation et suivi évaluation de l'aide au développement	2,6	
			2. Renforcement des capacités d'analyse de la dette publique	0,8	
			3. Organisation et sécurisation du mécanisme de financement PPP	2,5	
			Contrepartie au projet de facilité pour l'appui à la transition	89,3	
		2. <i>Améliorer la gestion rationnelle des dépenses publiques</i>	iii) Consolidation du processus de préparation, exécution et rationalisation de la dépense, Contrôle interne et externe et consolidation des marchés publics	1. Renforcement des cadres macroéconomiques et budgétaires et simulations des programmes d'investissements	1,2
				2. Consolidation du processus de préparation du budget et complémentarité avec les actions des communes	1,0
				3. Rationalisation de la chaîne de la dépense et maîtrise de la masse salariale	2,6

<b>Axe d'intervention</b>	<b>Objectif spécifique</b>	<b>Programme</b>	<b>Projet</b>	<b>Coût en Mrds FBu</b>
			4. Modernisation et consolidation des systèmes de passation de la commande publique (y compris à l'échelle communale)	1,3
		iv) Renforcement des Capacités des acteurs de la Gestion des Finances Publiques et modernisation du cadre juridique de la Loi organique relative aux finances publiques	1. Renforcement des capacités de l'ensemble des acteurs de la GFP à tous les niveaux	0,6
			2. Modernisation du cadre juridique de la Loi organique relative aux finances publiques	0,3
			3. Equipement bureautique et mobilier	0,2
			4. Equipement du Building des Finances	0,6
			5. Appui technique aux reformes du Ministère des Finances	0,9
			6. Informatisation des finances publiques et interconnexions avec les ministères et institutions	12,2
			7. Système d'information et mesure de performance	3,1
			8. Sécurisation du nouveau Building des Finances	6,1

## **2.5.2. Axe d'intervention n°16: La coopération régionale et internationale**

La coopération régionale et internationale reste incontournable pour permettre au Burundi de s'ouvrir et s'intégrer dans la communauté internationale et de tirer profit des avantages qui s'offrent dans l'ensemble des organisations notamment en matière de développement socioéconomique, de l'ouverture des frontières, de la lutte contre la criminalité économique et politique, la lutte du trafic des êtres humains, etc.

***Objectif stratégique1 : Consolider et développer la coopération et le partenariat sous-régional, régional et international***

Cet objectif stratégique vise la consolidation et le développement de la coopération et du partenariat sous-régional, régional et international solide. Le programme retenu pour atteindre cet objectif à l'horizon 2027 est de rationaliser la coopération et le partenariat du Burundi dans les organisations sous-régionales, régionales et internationales.

**Programme : Rationalisation de la coopération et du partenariat dans les organisations sous-régionales, régionales et internationales**

Ce programme a pour ambition de rationaliser la coopération et le partenariat entre le Burundi et les autres pays du reste du monde tant au niveau bilatéral et que multilatéral à travers les organisations sous-régionales, régionales et internationales en vue de privilégier la coopération « gagnant-gagnant » d'une part, et l'ouverture à d'autres nouvelles opportunités de coopération d'autre part.

Cinq projets ont été ciblés pour la réalisation effective de ce programme. Il s'agit de : (i) renforcement de la gouvernance de l'intégration régionale et (ii) appui au renforcement des capacités des réformes en matière d'intégration régionale ; (iii) acquisition du charroi pour les diplomates ; (iv) achat véhicules pour les ambassades ; (v) construction de l'ambassade Burundais à ADDIS ABEBA.

## Matrice des programmes et projets

Axe d'intervention	Objectif stratégique	Programmes	Projets	Coûts (FBU)
<b>Développement de la coopération régionale et internationale</b>	<i>1. Consolider et développer la coopération et le partenariat sous-régional, régional et international</i>	i) Rationalisation de la coopération et du partenariat dans les organisations sous-régionales, régionales et internationales	1. Renforcement de la gouvernance de l'intégration régionale	0,5
			2. Appui au renforcement des capacités des réformes en matière d'intégration régionale	0,5
			3. Acquisition du charroi pour les diplomates	1,2
			4. Achat véhicules pour les Ambassade	3,1
			5. Construction de l'ambassade Burundais à ADDIS ABEBA	3,9

## ANNEXE : MATRICE SYNTHESE DES PROGRAMMES ET PROJETS PAR AXE D'INTERVENTION

Orientation stratégique	Axe d'intervention	Objectifs stratégiques	Programmes	Projet	Coût (Mrds FBU)
1. Développer les secteurs porteurs de croissance pour la transformation structurelle de l'économie	1. Agriculture, élevage et sécurité alimentaire	1. Renforcer les capacités institutionnelles et organisationnelles	i) Réforme organisationnelle et fonctionnelle du secteur	1. Renforcement des capacités des structures institutionnelles au niveau central et local	2,87
				2. Professionnalisation des producteurs et développement des initiatives privées	7,71
				3. Appui au financement des crédits agricoles et à l'assurance des productions agricoles	16,58
				4. Acquisition d'un Kit d'accompagnement des cadres et agents de terrains	0,57
				5. Projet d'appui institutionnel et opérationnel au secteur agricole PHASE III(PAIOSA)	227,66
		2. Accroître de façon durable la production agricole, animale et halieutique	ii) Protection et amélioration du capital productif	1. Exploitation rationnelle et optimale des ressources naturelles en particulier la terre et les ressources en eau	126,41
				2. Améliorer le système d'approvisionnement en intrants et amendements agricoles	174,85
				3. Redynamisation de l'encadrement agro-sylvo-pastorale	161,61
				4. Promotion de la mécanisation agricole	365,8
				5. Promotion de la spécialisation/ régionalisation des cultures.	6,96
	6. Développement de la résilience au changement climatique			47,96	
	7. Bilan alimentaire et système d'alerte rapide			0,24	
	8. Aménagement des bassins versants			3,67	

<b>Orientation stratégique</b>	<b>Axe d'intervention</b>	<b>Objectifs stratégiques</b>	<b>Programmes</b>	<b>Projet</b>	<b>Coût (Mrds FBU)</b>
				9. Intensification des Productions Animales	17,74
				10. Fonds stratégique de sécurité alimentaire	4,28
				11. Stock stratégique de produits phytosanitaires	2,46
				12. Construction du barrage Kajeke	24,64
				13. Construction des infrastructures d'appui à la production agricole, élevage et mécanisation agricole	9,59
				14. Programme de Développement des Filières "PRODEFI I"(Contrepartie au projet PRODEFI)	13,05
				15. Projet PROSANUT (Contrepartie au Projet PROSANUT)	0,16
				16. Projet PRRIE de la BADEA (Contrepartie au PRRIE de la BADEA)	4,93
				17. Fonds de sécurité et de développement rural	15,61
				18. Programme de développement des filières " PRODEFI" I	31,04
				19. Programme de développement des filières: PHASE II	159,35
				20. Réhabilitation et renforcement des infrastructures d'élevage	27,92
				21. Projet de réhabilitation et de renforcement des infrastructures d'élevage au Burundi	75,64
				23. Fonds communs des fertilisants	79,56
				24. Projet d'investissements communaux	683,49

Orientation stratégique	Axe d'intervention	Objectifs stratégiques	Programmes	Projet	Coût (Mrds FBU)
				25. Programme national pour la sécurité alimentaire et le développement rural de l'Imbo et le MOSO(PNSADRM)	685,35
				26. Projet d'aménagement durable des zones caféicoles	186,69
				27. Initiative OMD de l'Union Européenne-Projet pour accélérer l'atteinte de l'OMD 1C au Burundi (PROPA-O)	7,41
			iii) Développement de la recherche et de l'innovation	1. Renforcement de la recherche agronomique et zootechnique fondamentale	66,92
				2. Promotion et adaptation de l'agriculture de conservation et l'approche IPM "Integrated Pest Management"	7,64
				3. Etude d'aménagement des marais, de construction des barrages d'irrigation, des retenues collinaires	45,48
				4. Recherche (ISABU & CNTA)	1,16
				5. Elaboration du projet Horticulture et jeunes, projet de transformation agricole et projet de la productivité agricole et de création d'emploi	21,69
				6. Projet Enquête Nationale Agriculture du Burundi (Contrepartie Enquête Nationale Agriculture au Burundi)	2,75
				7. Projet de construction d'un centre de démonstration des technologies agricoles(Contrepartie au projet de construction du centre Modèle)	5,67

<b>Orientation stratégique</b>	<b>Axe d'intervention</b>	<b>Objectifs stratégiques</b>	<b>Programmes</b>	<b>Projet</b>	<b>Coût (Mrds FBU)</b>
		3. Promouvoir une agriculture de marché	iv) Diversification et augmentation de la production des cultures et des animaux	1. Accroissement de la production des cultures vivrières (maïs, riz, haricot, pomme de terre, banane, fruits et légumes).	525,21
				2. Accroissement des productions animales et halieutiques	370,48
				3. Accroissement de la production des cultures industrielles existantes (café, thé, coton, canne à sucre, palmier à huile)	77,5
				4. Promotion de nouvelles cultures d'exportation (Avocat, légumes, fleurs, quinquina, Stevia, Moringa, Tournesol, Umuvyi, macadamia, cacao, vigne, pomme,...)	127,43
				5. Arbres Fruitiers	60,97
				6. Reconversion de la Palmeraie villageoise de Rumonge ( Phase II)	1,26
				7. Multiplication et distribution rapide du matériel sain du manioc, bananes, maïs, pomme de terre et riz	8,07
				8. Subventions en Engrais	81,92
				9. Subventions des Semences	20,11
				10. Centre d'appui à l'insémination artificielle (Contrepartie IMBO-MOSO)	11,43
				11. Projet d'appui à l'amélioration de la productivité et de la compétitivité du secteur café au Burundi	23,4

<b>Orientation stratégique</b>	<b>Axe d'intervention</b>	<b>Objectifs stratégiques</b>	<b>Programmes</b>	<b>Projet</b>	<b>Coût (Mrds FBU)</b>	
			v) Valorisation des produits agricoles, pastoraux et halieutiques	1. Transformation et conservation des produits vivriers pastoraux et halieutique	252,67	
				2. Désenclavement des zones de production/ Facilitation de l'accès au marché	93,53	
				3. Promotion, renforcement et structuration des organisations des acteurs de la valorisation agricole	37,73	
				4. Projet d'appui à l'intensification et valorisation agricole (contrepartie PAIOSA)	5,97	
				5. Projet d'appui à l'intensification et valorisation agricole	15,36	
	2. Développement des infrastructures d'appui à la production					
	Secteur de l'énergie	1. Valoriser les potentiels hydroélectriques et solaires, de la tourbe, des déchets municipaux et des ressources géothermiques	i) Réhabilitation des microcentrales, des lignes et postes électrique et extension des réseaux électriques	1. Réhabilitation des Microcentrales et électrification des centres de l'intérieur du pays	187,77	
				2. La modernisation et la réhabilitation du réseau Electrique de la ville de Bujumbura	38,20	
				3. Réhabilitation et modernisation du réseau électrique (MT) et (BT) de la Ville de Gitega et du réseau MT 30 kV Bujumbura-Ijenda-Tora et extension pour l'alimentation en électricité des centres de Buhonga, Nyabiraba et Matara	4,37	

Orientation stratégique	Axe d'intervention	Objectifs stratégiques	Programmes	Projet	Coût (Mrds FBU)
				4. Electrification des nouveaux quartiers de la ville de Bujumbura et des centres urbains de l'Intérieur du Pays	38,20
				5. Réhabilitation des centrales hydroélectriques et du réseau de transmission (postes et lignes Electriques MT/BT) de la REGIDESO	25,45
				6. Protection des centrales hydroélectriques contre les risques catastrophiques (inondation)	38,20
				7. Electrification rurale en Province Kirundo	6,48
				8. Electrification de 20 CDS et 30 écoles secondaires	35,84
				9. Planification et programmation des infrastructures	15,29
			ii) Aménagement des centrales hydroélectriques nationales et régionales.	1. Aménagement de la centrale hydroélectrique MPANDA (10,4 MW)	62,80
				2. Centrale thermique (CT) à gas-oil de 30 MW(PPP)	237,6
				3. Aménagement de la centrale hydroélectrique de Kabu 16 (20 MW)	49,31
				4. Aménagement de la centrale hydroélectrique Jiji et Mulembwe (PHJIMU) (49.5MW)	385,03
				5. Aménagement de la centrale régionale de Rusumo Falls	256,66
				6. Aménagement de la Centrale régionale Ruzizi III	285,77
				7. Interconnexions régional	113,60

<b>Orientation stratégique</b>	<b>Axe d'intervention</b>	<b>Objectifs stratégiques</b>	<b>Programmes</b>	<b>Projet</b>	<b>Coût (Mrds FBU)</b>
				8.Aménagement de la centrale de RUZIBAZI (15MW)	46,12
				9.Aménagement de la centrale hydroélectrique de KAGUNUZI 06 (12MW) avec hydro 4MW et solaire 8MW ;	46,46
				1.Aménagement de la centrale hydroélectrique KIRASA-KARONGE	71,10
				2.Aménagement d'une centrale hydroélectrique de Masango (KITE 020 ; 7,9 MW )	49,60
				3.Aménagement d'une centrale hydroélectrique de Dama (8,8 MW) en trois cascades Dama032, Dama028et Dama015,	56,78
				4.Aménagement d'une centrale hydroélectrique de Muyovozi (7 MW) en deux cascades (Muyo029 et Muyo033)	72,96
				5.Aménagement d'une centrale hydroélectrique de Nyengwe en trois cascades (8MW) (Nyen006, Nyen010 et Nyen028)	52,78
				6.Aménagement d'une Centrale hydroélectrique sur la rivière Kaburantwa KABU 23 (15.75 MW)	32,06
				7.Aménagement de la MCHE de NYAMWONDO (150 kW) et électrification du centre de MWAKIRO (2019-2020)	85,00
				8.Aménagement de la MCHE de MUSASA (APS)(2021-2024)	-

Orientation stratégique	Axe d'intervention	Objectifs stratégiques	Programmes	Projet	Coût (Mrds FBU)
				9. Aménagement de sept (7) microcentrales sur les sites: Dama (500 kW), WAGA(2000 kW), RUZIBAZI (600 kW), MWOGERE (700 kW), NYAMAGANA (600 kW), GIKUKA(800 kW) et Nyamirenda (30 kW) (2020-2027)	-
				10. Microcentrale de Giheta	7,78
				11. Indemnisations diverses et Jiji Mulembwe	10,73
				12. Construction de la ligne électrique A 220 KV KAMANYORA-BUJUMBURA	100,72
				13. Aménagement des projets	11,15
			iii) Aménagement des centrales solaires	1. Aménagement de la Centrale solaire de Mubuga/Gitega de 7,5 MW (PPP)	32,54
				2. Aménagement des Centrales solaires de Bubanza et Gitega (PPP)	57,00
				3. Aménagement de la Centrale solaire de Rubira/Bubanza de 11 MW (PPP)	40,52
				4. Aménagement des micros réseaux solaires : centre Ndava/Ryansoro (25kwp)	39,73
				5. Service d'électrification solaire avec des micro-réseaux en Afrique SESMA-BURUNDI	12,23
			iv) Aménagement des centrales thermiques à base de la tourbe et des déchets municipaux	1. Aménagement d'une Centrale thermique à base de la Tourbe de 20 MégaWatt Efficace (20 MWe).	78,08
				2. Centrale thermique de 15 MW à base de tourbe (PPP)	32,79
				3. Aménagement d'une Centrale thermique à base des déchets municipaux (30 MW) (PPP)	92,50

<b>Orientation stratégique</b>	<b>Axe d'intervention</b>	<b>Objectifs stratégiques</b>	<b>Programmes</b>	<b>Projet</b>	<b>Coût (Mrds FBU)</b>
		2. Améliorer la filière biomasse (bois-énergie, charbon de bois, tourbe, déchets municipaux) tout en sauvegardant l'environnement	v) Promotion des techniques de carbonisation améliorée du bois et les foyers améliorés à charbon de bois	1. Renforcement des capacités sur les techniques de carbonisation améliorée du bois	62,22
				2. Appui à la production et à la vulgarisation des foyers améliorés	3,34
				3. Promotion de l'utilisation de la tourbe carbonisée ou sous forme de briquettes combustible	46,39
		3. Promouvoir des énergies renouvelables et alternatives	vi) Appui à la recherche-développement dans le domaine des énergies alternatives et renouvelables	1. Aménagement des digesteurs à biogaz dans les maisons de détention du Burundi, écoles à internat, casernes, etc...	109,15
				2. Electrification des établissements publics hors du réseau électrique par l'énergie solaire photovoltaïque	46,39
				3. Renforcement de capacité dans le domaine d'économie d'énergie	58,67
				4. Renforcement de capacité sur la technologie de l'Energie solaire photovoltaïque	1,09
				5. Recherche sur le potentiel éolien et géothermique.	1,23
		4. Améliorer la gouvernance du secteur de l'Energie	vii) Renforcement de capacités institutionnelles du Secteur de l'Energie	1. Restructuration des services en charge de l'énergie notamment par l'amélioration du cadre légal, la réforme de la REGIDESO et de l'ABER	3,11
				2. Renforcement des capacités techniques des services	5,25
		5. Assurer la sécurité de la chaîne	viii) Amélioration de la gestion du	1. Aménagement des entrepôts Régionaux des produits pétroliers au Burundi (2025-2027)	267,08

Orientation stratégique	Axe d'intervention	Objectifs stratégiques	Programmes	Projet	Coût (Mrds FBU)
		d'approvisionnement en produits pétroliers	carburant	2. Contrôle de la qualité des Produits Pétroliers consommés au Burundi	38,41
				3. Promotion de l'utilisation du gaz de pétrole liquéfié (GPL) comme combustible domestique	95,51
				4. Constitution et entretien du stock stratégique	106,42
	Secteur d'eau potable	1. Améliorer l'accès aux services d'eau potable	i) Approvisionnement régulier en eau potable	1. Amélioration du taux de couverture en eau potable	609,33
				2. Aménagement, réhabilitation/extension des adductions d'eau potable et aménagement des sources d'eau	194,84
				3. Aménagement des puits/forages d'eau dans le cas d'insuffisance de ressources en eau de surface	271,79
				4. Développement et vulgarisation des techniques de collecte d'eau de pluie	126,41
				5. Appui à la maîtrise d'ouvrage communal en matière de la planification et de la gestion professionnelle des ouvrages d'AEP	5,23
				6. Acquisition des tuyaux et accessoires pour des réseaux d'AEP	8,31
				7. Construction et réhabilitation des AEP	3,40
		2. Améliorer l'accès aux services d'assainissement de base	ii) Promotion de l'assainissement de base en milieux urbain et rural	1. Extension, réhabilitation et mise en valeur du réseau eau usée de la ville de Bujumbura	298,46
2. Aménagement des réseaux d'assainissement dans les villes et centres à vocation urbaine				101,32	
3. Renforcement des services d'assainissement				5,52	

<b>Orientation stratégique</b>	<b>Axe d'intervention</b>	<b>Objectifs stratégiques</b>	<b>Programmes</b>	<b>Projet</b>	<b>Coût (Mrds FBU)</b>
				4. Promotion de l'auto-construction des latrines familiales et leur bonne utilisation	9,57
		3. Améliorer la gouvernance des secteurs eau potable et assainissement de base	iii) Renforcement de capacités institutionnelles des services d'eau potable et d'assainissement de base	1. Renforcement du cadre légal et réglementaire pour les services d'eau potable et d'assainissement de base	3,69
				2. Réformes de la REGIDESO pour le développement des services d'eau potable en milieu urbain	11,10
				3. Amélioration de planification et de coordination du secteur Eau Potable et assainissement de base	1,64
				4. Appui à la maîtrise d'ouvrage communal en matière de planification et gestion professionnelle de l'Assainissement	1,67
				5. Réorganisation et déconcentration des services de l'AHAMR afin d'être plus proche des structures communales	1,77
				6. Renforcement du rôle du maître d'ouvrage de la commune dans la gestion et la maintenance des AEP	3,14
	Secteur de transport routier			1. Assurer la mobilité des personnes et la fluidité des biens et marchandises aux niveaux national et sous régional.	i) Extensions et protection des réseaux bitumineux et non bitumineux
		2. Entretien manuel et mécanisé du réseau routier bitumineux (1646 km)	284,39		
		3. Réhabilitation des routes en terre (2500 km)	416,14		

<b>Orientation stratégique</b>	<b>Axe d'intervention</b>	<b>Objectifs stratégiques</b>	<b>Programmes</b>	<b>Projet</b>	<b>Coût (Mrds FBU)</b>
				4. Pavage de la voirie urbaine et périurbaine (200 km)	119,38
				5. Contrepartie MABANDA-MUGINA	109,36
				6. RN13: MAKEBUKO-RUYIGI	8,85
				7. Projet de développement de transport urbain	73,03
				8. RN16: BURURI-MAHWA-GISHUBI - GITEGA	3,33
				9. Contrepartie aménagement RN11 et RN17 BURURI-MAKAMBA et GIHARO-CANKUZO	2,96
				10. Contrepartie aménagement et bitumage RN9 BUBANZA-NDORA	3,25
				11. Contrepartie de la construction de la route GITEGA-NGOZI	2,56
				12. Contrepartie MAKEBUKO-RUYIGI	1,17
				13. Contrepartie RN18: NYAKARARO-MWARO-GITEGA (y compris les frais d'indemnisation)	3,43
				14. RN1: Projet PURU (expropriation)	3,21
			ii) Diversification des routes Multinationales	1. Construction de nouvelles routes Multinationales	251,12
				2. Réhabilitation des routes nationales selon les normes de l'EAC (360 km)	95,51
				3. Projet multinational de construction de la RN5,BUJUMBURA-NYAMITANGA	138,89
				4. contrepartie du projet multinational de construction de la RN5,BUJUMBURA-NYAMITANGA	27,74

<b>Orientation stratégique</b>	<b>Axe d'intervention</b>	<b>Objectifs stratégiques</b>	<b>Programmes</b>	<b>Projet</b>	<b>Coût (Mrds FBU)</b>
			iii) Amélioration de la Sécurité des usagers	5. Contrepartie pour la construction de la route NYANZA-LAC-BUJUMBURA	2,84
				1. Renforcement des infrastructures de sécurité routière et aménagement des arrêts bus-	98,48
				2. Aménagement des gares de voyageurs	24,22
				3. Améliorer et augmentation du parc automobile de transport en commun	58,87
				4. Développement des infrastructures pour le transport non motorisé	17,94
	Transport lacustre	1. Développer le transport lacustre et les autres voies navigables.	iv) Aménagement des ports	1. Développement du corridor de transport sur le Lac Tanganyika	249,41
				2. Réhabilitation et modernisation des infrastructures et équipements portuaires	180,78
				3. Etude de faisabilité pour la navigation sur les rivières Rusizi et la Ruvubu	17,26
	Transport Aérien	2. Améliorer le transport	v) Promotion du transport aérien	1. Modernisation et extension de l'aéroport international de Bujumbura	246,01
				2. Aménagement d'un nouvel Aéroport et amélioration des aérodromes	182,49
				3. Redynamisation de la compagnie Air Burundi pour la reprise du transport aérien	92,92
				4. Projet de construction de d'un aerodrome de secours à KABAMBA-NGOZI(frais d'indemnisation)	69,93
	Transport ferroviaire	1. Désenclaver le pays par la voie ferrée	vi) Promotion du transport ferroviaire	1. Aménagement du chemin de fer Uvinza-Musongati	709,36

Orientation stratégique	Axe d'intervention	Objectifs stratégiques	Programmes	Projet	Coût (Mrds FBU)		
				2. Aménagement du chemin de fer Dar es Salam-Isaka-Kigali/Keza-Gitega-Musongati	142,44		
				3. Aménagement du chemin de fer Musongati-Gitega -Bujumbura	250,59		
				4. Contrepartie du chemin de fer Uvinza-Musongati	30,18		
				vii) Amélioration de la gestion du secteur de transport	1. Amélioration du cadre légal et réglementaire;	5,85	
			2. Renforcement des capacités de tous les intervenants dans ce secteur	2,00			
			3. Renforcement de la plateforme de coordination et de suivi des travaux affectant l'état des infrastructures de transport.	0,68			
			4. Acquisition des véhicules de liaison pour les ministres	10,90			
			Secteur du bâtiment et des travaux publics	1. Recaser les services publics et les ayants droit dans des immeubles de l'Etat	i) Développement des infrastructures immobilières publiques et socio-économiques	1. Renforcement des capacités institutionnelles	3,60
						2. Réhabilitation et entretien des infrastructures immobilières de l'Etat	44,40
						3. Aménagement de nouvelles infrastructures immobilières de l'Etat	27,46
	4. Amélioration de la gestion du patrimoine immobilier de l'Etat	3,02					
	5. Equipement de l'assemblée nationale	1,85					
	6. Acquisition du matériel de sécurité à l'assemblée nationale	0,33					
7. Assistance aux promoteurs privés	0,63						

<b>Orientation stratégique</b>	<b>Axe d'intervention</b>	<b>Objectifs stratégiques</b>	<b>Programmes</b>	<b>Projet</b>	<b>Coût (Mrds FBU)</b>
				8. Construction du palais présidentiel	19,17
	Secteur des TIC, Postes et Média	1. Promouvoir les technologies de l'information, de la communication, les postes et les médias	i) Accès universel aux TIC pour accélérer la croissance économique	1. Renforcement de la culture et promotion de la recherche appliquée et de l'innovation en TIC	17,9
2. Appui à la mise en place d'un système d'utilisation des TIC à travers différents projets d'appui institutionnel				16,10	
3. Modernisation et l'extension des infrastructures du réseau de la téléphonie fixe, téléphonie mobile et le Wifi public				20,46	
4. Projet Réseau 4GLTE				23,17	
			ii) Développer le secteur de l'internet large bande et des transmissions des données via les réseaux à fibre optique jusque dans les ménages	1. Promotion de la connectivité large bande en monde rural et mise en service des équipements d'un réseau GSM adapté	73,06
				2. Appui à la mise en place d'un centre national de données « BIG DATA CENTER »	29,21
			iii) Diversification des activités de la poste pour être une entreprise compétitive, innovante, performante et pérenne	1. Renforcement des capacités de la Régie Nationale des Postes pour accroître ses performances de l'offre de service	25,92
				2. Extension et Modernisation des infrastructures et équipements postaux	18,92

Orientation stratégique	Axe d'intervention	Objectifs stratégiques	Programmes	Projet	Coût (Mrds FBU)	
			iv) Modernisation des équipements et programmes des médias	1. Renforcement des capacités institutionnelles des média	47,49	
				2. Autonomisation en énergie les centres de réémissions	1,77	
				3. Modernisation de la radio-Télé diffusion	17,6	
				4. Equipement des tel centres communautaires	24,96	
				1. Equipement ABP	9,97	
				2. Equipement CIEP	3,94	
				3. Projet RCIP2 pour le SETIC	0,37	
	3. Développement des secteurs Minier, Industriel et Artisanal					
	Secteur des mines	1. Promouvoir le secteur minier, carrier et pétrolier pour optimiser sa contribution à la croissance et au développement socio-économique du pays	i). Réforme institutionnelle dans le secteur minier et géologique	1. Adaptation du cadre légal, réglementaire et institutionnel aux exigences du moment	7,84	
				2. Equipement OBMC	11,21	
				ii) Adoption d'une politique minière nationale fondée sur le principe d'équité « gagnant-gagnant » dans le partage des revenus du secteur	1. Traçabilité et certification des minerais	2,81
					2. Promotion de la bonne gouvernance et la transparence dans le secteur minier	2,66
					3. Formalisation et encadrement des activités d'exploitation artisanale des substances minérales et des matériaux de construction.	1,83
iii) Intensification des activités de				1. Renforcement des capacités techniques des services de recherche géologiques et minière	25,44	

Orientation stratégique	Axe d'intervention	Objectifs stratégiques	Programmes	Projet	Coût (Mrds FBU)
			recherche géologique et minière	2. Développement du partenariat technique et financier dans le domaine de la prospection, de l'exploitation et de la transformation	3,82
				3. Développement de la prospection et l'exploration des substances minérales non encore identifiées	5,18
				4.Exploration et évaluation des gîtes d'or, de cassitérite et d'autres minerais associés	4,49
				5.Exploration et évaluation des gîtes de terres rares et autres minéraux lourds	1,23
				6. Exploration et évaluation des gisements de calcaire et autres.	1,57
				7. Equipement laboratoire de métrologie	6,8
				2. Intégration des questions environnementales dans le secteur minier	i) Gestion et protection de l'environnement minier
	2. Renforcement des capacités nationales en matière de suivi environnemental	2,17			
	3. Processus d'accréditation et de certification (Equipement conforme à l'EAC)	0,91			
	Secteur Industriel	1. Développer une industrie dynamique, diversifiée et compétitive aux niveaux national, régional et	i) Redynamisation des industries existantes et appui aux industries naissantes	1. Promotion des secteurs disposant des avantages comparatifs.	46,87
				2. Promotion de la qualité managériale de l'entreprise basée sur les résultats.	42,98
				3. Développement de la recherche et l'innovation dans le secteur industriel.	1,57

Orientation stratégique	Axe d'intervention	Objectifs stratégiques	Programmes	Projet	Coût (Mrds FBU)
		international.	ii) Développement des zones industrielles, des zones économiques spéciales (ZES) ainsi que les parcs industriels.	4. Renforcement de la protection des titres de propriété industrielle et lutte contre la contrefaçon et le piratage.	1,77
				1. Aménagement des zones industrielles, zones économiques spéciales et des parcs industriels.	495,28
				2. Promotion des exportations	315,86
	Secteur artisanal	1. Améliorer et valoriser la contribution du secteur artisanal à la croissance économique	i) Développement et promotion de l'artisanat	1. Renforcement des capacités institutionnelles	1,13
				2. Appui à la production et à la commercialisation des produits artisanaux	1,87
				3. Contrepartie artisanale de KAYANZA	0,57
	Commerce et climat des affaires	1. Redynamiser le secteur du commerce.	i) Appui à la promotion des exportations	1. Amélioration du cadre légal	0,42
				2. Renforcement des capacités institutionnelles.	2,99
				3. Renforcement des capacités des exportateurs.	1,19
				4. Promotion des produits manufacturés et à haute valeur ajoutée destinés à l'exportation.	5,92
				5. Amélioration des infrastructures d'exportation.	61,13
			ii) Redynamisation des échanges inter-provinces	1. Amélioration du cadre légal du commerce intérieur	1,64
				2. Elimination des obstacles aux échanges commerciaux inter-provinces	1,09

Orientation stratégique	Axe d'intervention	Objectifs stratégiques	Programmes	Projet	Coût (Mrds FBU)
			(iii) Poursuivre les réformes dans le cadre de "Doing Business".	1. Attraction des investissements étrangers	11,53
				2. Amélioration du climat des affaires et de la communication entre les acteurs	4,50
				3. Informatisation et la modernisation du Guichet Unique de Création de Sociétés,	5,40
				4. Développement des capacités d'identifier les investisseurs nationaux existants ou potentiels.	9,28
		1.Appuyer le secteur privé et public pour la promotion des exportations, la rationalisation des importations et la protection des consommateurs	i) Renforcer les capacités opérationnelles des services du BBN	1. Renforcement des capacités du personnel technique pour le développement/adoption/adaptation et harmonisation des normes	8,90
				2. Appui à la mise en place et équipement d'un centre de normalisation au BBN	5,69
				3. Appui à la mise en place des antennes du BBN au niveau provincial et regional	18,35
				4. Appui au processus d'accréditation des services du BBN et de ses laboratoires.	9,28
				5. Réhabilitation du laboratoire de microbiologie BBN	14,58
				6. Equipement laboratoire des matériaux de construction du BBN	10,72
				7. Acquisition véhicule du BBN	0,48
				8. Contrepartie équipement BBN	1,80
				9. Renforcement des capacités du BBN par le COMESA	1,10
				10. Contribution cadre intégré renforcé	15,15

Orientation stratégique	Axe d'intervention	Objectifs stratégiques	Programmes	Projet	Coût (Mrds FBU)
	Investissements	1. Renforcer les mécanismes d'attractivité des investisseurs et du PPP	i) Amélioration du climat des affaires incitatif et garantissant une mobilité accrue des acteurs économiques pour le développement du business  ii) Libéralisation de la gestion du temps de travail par les acteurs économiques	1. Adoption d'une fiscalité compétitive pour éviter la fuite des capitaux (nationaux et étrangers)	0,62
				2. Appui à la décentralisation de l'API et au Tribunal de commerce	3,90
				3. Renforcement du dispositif sécuritaire afin de permettre une mobilité des acteurs/opérateurs et le déroulement des activités économiques 24/24 heures	66,74
				4. Adaptation des textes réglementaires en matière de temps de travail à celui de la sous-région (24 heures/24).	6,23
				5. Equipement du ministère	1,82
	Culture	1. Promouvoir et protéger le patrimoine culturel et naturel du Burundi	i) Rétablissement, revalorisation, sauvegarde du patrimoine culturel et naturel et développement de l'industrie culturelle et créative	1. Redynamisation des valeurs culturelles burundaise au service de la cohésion sociale, au développement et aux changements positifs des mentalités	14,12
				2. Aménagement des infrastructures culturelles, réhabilitation et restauration des musées, des sites historiques et les monuments.	9,39
				3. Appui à la créativité artistique et littéraire, les spectacles et les loisirs, la promotion et la protection du droit d'auteur.	9,96
				4. Promotion des Archives et revalorisation de la Bibliothèque nationale	0,48

<b>Orientation stratégique</b>	<b>Axe d'intervention</b>	<b>Objectifs stratégiques</b>	<b>Programmes</b>	<b>Projet</b>	<b>Coût (Mrds FBU)</b>			
	Tourisme	1. Dynamiser l'écotourisme à partir de l'amélioration de l'offre et la stimulation de la demande des produits touristiques	i) Réforme du secteur du tourisme	1. Renforcement des capacités des acteurs	2,06			
				2. Amélioration du cadre d'orientation de développement du secteur du tourisme/écotourisme	18,35			
				3. Réhabilitation des sites touristiques(KARERA et RUVUBU)	12,44			
			ii) Développement des infrastructures adaptées aux conférences internationales et autres grands événements	1. Appui à la mise en place d'un complexe touristique	168,64			
				2. Classification des établissements touristiques	2,10			
			iii) Promotion des infrastructures d'accueil adaptées dans les zones touristiques	3. Aménagement et réhabilitation des sites touristiques	152,06			
				4. Développement des infrastructures d'accueil adaptées aux normes internationales	93,34			
			2. Capital Humain	4. Amélioration des performances et de la collaboration dans le domaine de la santé	1. Améliorer l'accès aux soins et le niveau de santé de la population à travers un système de santé performant, fort et résilient	i) Contribution à la réduction de l'ampleur et de la gravité des maladies et des problèmes de santé prioritaires	1. Contrôle et/ou élimination des maladies transmissibles prioritaires (y compris les maladies à potentiels épidémiques, les maladies tropicales négligées ; les maladies émergentes et réémergences)	127,71
							2. Renforcement de la Lutte contre les maladies non transmissibles	58,87
3. Amélioration de la santé maternelle, du nouveau-né, de l'enfant d'âge préscolaire, de l'enfant d'âge scolaire, de l'adolescent(e) et de la personne âgée	65,49							

Orientation stratégique	Axe d'intervention	Objectifs stratégiques	Programmes	Projet	Coût (Mrds FBU)
				4. Lutte contre la Malnutrition	87,79
				5. Préparation et réponse aux urgences et catastrophes naturelles ou d'origine anthropique	86,16
				1. Contribution à l'achat des antipaludiques pour le Paludisme simple	65,71
				2. Projet d'appui au développement du secteur de la santé	75,49
			ii) Amélioration des performances du système national de santé et du système communautaire	3. Amélioration des performances du système national de santé et de soins à travers le renforcement des six piliers du système de santé	670,14
				4. Amélioration du système de santé communautaire	51,57
				5. Contrepartie Gouvernementale pour l'achat des Contraceptifs	43,70
				6. Contrepartie Gouvernementale Programme de Lutte contre l'Onchocercose	1,23
				7. Contrepartie Gouvernemenetale pour les Vaccins	1,14
				8. Parachement CDS Kirama	11,30
				9. Construction de l'hôpital de District Nyabikere	1,17
				10. Maintenance des équipements de HPRC(Scanner et hémodialyse)	5,67
				11. Equipements CNTS	4,8
				12. Maintenance des équipements de l'hôpital Karuzi	1,35
				13. Projet d'urgence de lutte contre les violences sexuelles et basées sur le genre et la santé des	10,35

<b>Orientation stratégique</b>	<b>Axe d'intervention</b>	<b>Objectifs stratégiques</b>	<b>Programmes</b>	<b>Projet</b>	<b>Coût (Mrds FBU)</b>
				femmes	
				14. Projet KARADIRIDIMBA/RSS/GVI	97,36
				15. Accélération de l'accès aux services de prévention de traitement et de soutien contre le VIH/SIDA	17,26
				16. Renforcement de la lutte contre le paludisme au Burundi	210,23
				17. Renforcement de la réponse nationale contre la tuberculose au Burundi	186,33
			iii) Renforcement de la collaboration intersectorielle pour une meilleure santé	1. Amélioration de la demande de soins et services de santé	171,86
				2. Renforcement de la complémentarité et des synergies intersectorielles	53,55
				3. Military spécifique program for VIH(MSP-HIV) (appui à l'HMK)	18,58
				4. Projet de mise en à réseau des laboratoires de santé dans l'EAC	11,29
	5. Renforcement du système éducatif et amélioration de l'offre de formation	1. Développer un système éducatif performant, conforme aux besoins nationaux et aux normes internationales	i) Développement d'un système d'informations et de gestion de l'éducation et de la formation	1. Promotion de l'usage des TIC dans le processus d'enseignement et de gestion des apprentissages	32,3
				2. Modernisation du Système d'Information pour la Gestion de l'Education et de la formation	32,84
				3. Appui à la mise en œuvre de la politique de gestion équitable des ressources humaines	41,18

Orientation stratégique	Axe d'intervention	Objectifs stratégiques	Programmes	Projet	Coût (Mrds FBU)
			ii) Accroissement de l'offre, promotion de l'égalité d'accès et amélioration de la qualité de l'éducation à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle	1. Appui au renforcement de l'enseignement des sciences et technologies	88,41
				2. Appui à la consolidation de la réforme de l'enseignement fondamental et post fondamental	163,98
				3. Appui à la promotion d'un système éducatif équitable et efficace	105,31
				4. Appui à l'accompagnement des mesures de l'accès pour tous à l'éducation	138,90
				5. Equipements des écoles secondaires générales pédagogiques (lits, matelas et matériel didactique)	3,67
				6. Equipements des écoles primaires	12,68
				7. Equipement commission nationale pour l'UNESCO	0,49
			iii) Promotion et valorisation de l'enseignement et la formation technique et professionnelle	1. Expansion quantitative de l'offre (infrastructures et équipements)	117,12
				2. Amélioration de la qualité des formations (élaboration des programmes de formation et renforcement des capacités des formateurs)	87,73
				3. Amélioration du fonctionnement et de la gestion des structures de formation	12,76
				4. Insertion socio-professionnelle des lauréats à travers la création d'un fonds de financement de l'enseignement et de la formation technique et professionnelle et la promotion de la vente de leurs productions	49,40

Orientation stratégique	Axe d'intervention	Objectifs stratégiques	Programmes	Projet	Coût (Mrds FBU)
			iv) Promotion d'une formation universitaire répondant aux normes, aux besoins et l'assurance qualité	1. Appui au renforcement des capacités technologiques dans le domaine de la recherche	42,16
				2. Appui à la mise en œuvre de la politique de bourses et de prêt- bourses.	90,66
				3. Appui à la construction et équipement de 4 instituts régionaux d'enseignement supérieur professionnel (Cankuzo, Cibitoke, Muyinga et Rutana)	95,03
				4. Equipement Commission Nationale pour l'UNESCO	0,49
				5. Appui à l'accompagnement du système BMD	1,98
			vi) Amélioration de l'efficacité du système de gestion de l'éducation par le renforcement du pilotage du système éducatif	1. Appui au renforcement des capacités des structures centrales, déconcentrées et décentralisées	0,61
				2. Appui au renforcement des capacités techniques des gestionnaires de l'administration centrale	2,46
				3. Renforcement des capacités de gestion, d'analyse et de planification du système éducatif	3,68
				4. Appui à l'amélioration de la Gouvernance et le pilotage du système éducatif	1,77
				5. Fonds commun de l'éducation	56,3
	6. Développement du secteur de la protection sociale	1. Améliorer les conditions de vie socio-économique des personnes vulnérables	i) Promotion de la bonne gouvernance des solutions durables	1. Appui institutionnel pour la mise en œuvre des solutions durables	38,82
				2. Aménagement des sites d'accueil temporaire et de réinstallation des sinistrés	24,9

<b>Orientation stratégique</b>	<b>Axe d'intervention</b>	<b>Objectifs stratégiques</b>	<b>Programmes</b>	<b>Projet</b>	<b>Coût (Mrds FBU)</b>	
		et des sinistrés dans le cadre de la résilience communautaire renforcée		3. Appui aux groupes vulnérables et sinistrés particulièrement en AGR	20,19	
				4. Renforcement du cadre légal en référence à la Charte Internationale des personnes handicapées	0,55	
				5. Appui aux handicapés en AGR	8,39	
				6. FC/SOS Burundi kinder doof	1,35	
				7. Contrepartie au projet appui à la reconstruction des maisons pour les sinistrés	0,52	
				8. Contrepartie à la stratégie nationale du développement des statistiques du Burundi	1,76	
				ii) Amélioration des droits et libertés civiques des personnes sinistrées et renforcement de la sécurité dans les zones de retour	1. Adaptation du cadre légal et réglementaire en rapport avec les libertés des personnes vulnérables et sinistrées	0,61
					2. Renforcement de la sécurité dans les zones de retour	1,64
			3. Appui au processus de rapatriement		7,28	
			iii) Renforcement et mise à l'échelle des filets sociaux de base visant à réduire les vulnérabilités structurelles des ménages et à promouvoir leurs moyens d'existence	1. Renforcement des programmes publics de transferts monétaires	22,24	
				2. Renforcement des programmes de travaux publics à haute intensité de main d'œuvre	17,94	
				3. Conception et mise en œuvre de nouveaux types de programmes de Travaux Publics centrés sur le secteur des services et sur les travaux d'entretien	16,58	
				4. Renforcement des organisations de l'économie solidaire	4,43	

<b>Orientation stratégique</b>	<b>Axe d'intervention</b>	<b>Objectifs stratégiques</b>	<b>Programmes</b>	<b>Projet</b>	<b>Coût (Mrds FBU)</b>
				5. Renforcement du secteur de l'assurance sociale	7,64
				6. Projet appui aux filets sociaux MERANKABANDI	0,46
				7. Contrepartie Centre HUMURA	2,54
				8. Equipement du CNAR	0,16
				9. Equipement des ateliers de production du CNRSP	0,31
	7. Emploi décent et jeunesse	1. Placer l'emploi au cœur des politiques macroéconomiques et sectorielles pour influencer sur la demande de l'emploi.	i) Promotion de l'emploi décent	1. Renforcement des capacités institutionnelles des services publics de l'emploi ;	1,64
2. Développement de l'employabilité par l'approche de la formation axée sur les compétences				1,09	
3. Renforcement de l'accessibilité de l'information portant sur le marché de l'emploi				0,82	
4. Appui à la promotion du secteur privé, de la protection sociale et du développement des entreprises pour la création d'emplois décents				24,76	
5. Renforcement du service de perfectionnement et reconversion professionnelle				16,03	
			ii) Promotion de l'emploi des jeunes	1. Renforcement de l'encadrement et la réinsertion socio-économique de la jeunesse	1,50
				2. Appui à la Banque des jeunes	13,99
				3. Appui au stage de premier emploi des jeunes diplômés et au volontariat des jeunes	3,68

<b>Orientation stratégique</b>	<b>Axe d'intervention</b>	<b>Objectifs stratégiques</b>	<b>Programmes</b>	<b>Projet</b>	<b>Coût (Mrds FBU)</b>	
				4. Redynamisation et promotion des centres pour jeunes	4,64	
				6. Renforcement des capacités sur les compétences à la vie courante (santé reproductive des jeunes, citoyenneté, éducation à la paix et à l'entrepreneuriat)	4,57	
				7. Renforcement des capacités techniques et institutionnelles de l'Agence Burundaise pour l'Emploi des jeunes.	0,55	
			2. Promouvoir le sport professionnel et de compétition	iii) Développement des infrastructures sportives	1. Renforcement et modernisation des infrastructures adaptées pour chaque discipline sportive	4,43
					2. Appui aux entreprises de fabrication du matériel et équipement sportifs	0,55
					3. Appui à la mise en place du cadre légal du sponsoring sportif	0,20
					4. Redynamisation de la pratique sportive à l'école et dans les fédérations sportives.	1,30
					5. Renforcement du sport de masse et d'élite	1,64
					6. Equipement sportif des équipes provinciales	0,10
	8. Dividende démographique		1. Renforcer le cadre juridico-organisationnel et institutionnel	i) Amélioration du cadre juridico-organisationnelle de la population	1. Appui à la création, la mise en place et l'opérationnalisation de l'Office National de Population (ONP)	0,17
					2. Appui à la mise en place d'une politique Nationale de Population (PNP).	0,41
3. Assurer la	9. Gestion durable	1. Préserver et	i) Gestion des	1. Réhabilitation des terres dégradées.	34,2	

<b>Orientation stratégique</b>	<b>Axe d'intervention</b>	<b>Objectifs stratégiques</b>	<b>Programmes</b>	<b>Projet</b>	<b>Coût (Mrds FBU)</b>
gestion durable de l'environnement, atténuer les changements climatiques et améliorer l'aménagement du territoire	de l'environnement	restaurer les Ecosystèmes, et lutter contre la désertification	ressources naturelles, de l'environnement à travers la restauration des paysages burundais.	2. Réhabilitation des sites de carrières.	42,5
				3. Appui aux investissements forestiers	17,26
				4. Aménagement des marais et protection des rivières;	85,62
				5. Projet d'aménagement des bassins versants	66,04
				6. Protection et restauration des zones humides	0,79
				7. Contrepartie au projet de réhabilitation des mieux dégradés dans le bassin du Congo	0,45
				8. Contrepartie au Lac Victoria environnemental management Projet II	0,09
				9. Programme d'éducation environnementale	0,23
				10. Surveillance environnementale en temps réel pour un développement durable du Burundi	0,15
				11. Contrepartie au projet DSS de l'IBN	0,19
				12. Contrepartie au projet PAVVARC	1,06
				ii) Gestion du patrimoine forestier, sauvegarde et valorisation des aires protégées et la biodiversité	1. Gestion et aménagement transfrontaliers des aires protégées;
			2. Renforcement des capacités en matière de diversité biologique;		0,60
			3. Amélioration de la gestion du patrimoine forestier et parcs naturels;		0,41
			4. Programme National de Reboisement		6,49
			5. Contrepartie au projet sur l'amélioration de l'efficacité des AP du Burundi(Contrepartie à la gestion des AIRES protégées au Burundi)		0,46

Orientation stratégique	Axe d'intervention	Objectifs stratégiques	Programmes	Projet	Coût (Mrds FBU)		
			iii) Gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques	1. Développement et renforcement de la réglementation nationale en matière de gestion des produits chimiques	0,44		
				2. Gestion et contrôle des Polluants organiques persistants (POPs).	1,09		
			iv) Réhabilitation, densification et modernisation des réseaux d'observation hydrométéorologique (hydrologique, hydrogéologique et climatologique)	1. Alerte précoce de la variabilité climatique;	1,57		
				2. Développement des réseaux météorologiques et hydrologiques nationaux;	3,1		
				3. Renforcement du système d'observation et de collecte des données hydrométéorologiques	4,02		
				3. Réhabilitation et densification du réseau hydrologique National	0,21		
			10. Ressources en eau et assainissement global	1. Disposer de l'eau en quantité et en qualité suffisantes pour une utilisation efficiente et équitable et sans compromettre l'Environnement	i) Gestion rationnelle des ressources en eau à tout le niveau. du cycle de l'Eau.	1. Appui à la protection et gestion intégrée de la zone tampon des lacs et des rivières au niveau national,	1,10
						2. Renforcement des capacités sur la gestion intégré de la ressource eau,	0,50
						3. Protection des sources d'eau selon le concept GIRE,	4,43
						4. Appui à la maîtrise et stabilisation de la dynamique fluviale des rivières de la région de MUMIRWA,	7,23
5. Amélioration de la planification et de coordination des secteurs Eau et Assainissement ;	0,55						

<b>Orientation stratégique</b>	<b>Axe d'intervention</b>	<b>Objectifs stratégiques</b>	<b>Programmes</b>	<b>Projet</b>	<b>Coût (Mrds FBU)</b>
				Etude d'évaluation des EAUX souterraines du Burundi	0,14
				Etude d'aménagement des rivières et ravins	3,28
				Protection des sources d'Eau selon le concept du plan GIRE (Gestion Intégrée des Ressources)	0,45
				Gestion intégrée des Eaux superficielles et des déchets solides	0,26
				Protection de l'Aéroport International de Bujumbura par le dragage de la rivière MUTIMBUZI	0,63
				Protection de la rivière NYABAGERE (NTAHANGWA)	1,37
				Contrepartie à la gestion intégrée des ressources en Eau	0,27
				Contrepartie Autorité du Lac Tanganyika	7,41
				6. Appui à la restauration et à la protection des zones humides au Burundi	0,48
			ii) Promotion de la gestion et de la valorisation des eaux de pluie	7. Promotion de la conservation et de la gestion des eaux pluviales à des fins multiples	1,09
				8. Promotion de la collecte et la valorisation des eaux de pluie des toits des maisons à des fins domestiques ;	1,57
				9. Protection et restauration de la nappe phréatique.	1,23
		2. Promouvoir la lutte contre la	i) Amélioration de la gestion des déchets	10. Renforcement des capacités en matière d'assainissement global	0,48

<b>Orientation stratégique</b>	<b>Axe d'intervention</b>	<b>Objectifs stratégiques</b>	<b>Programmes</b>	<b>Projet</b>	<b>Coût (Mrds FBU)</b>			
		pollution et l'assainissement du milieu	solides et dangereux	11. Gestion des déchets des produits dangereux;	1,98			
				12. gestion des déchets solides dans la ville de Bujumbura et dans les autres principales villes et centres urbains	1,64			
				13. Lutte biologique de la pollution des eaux des lacs et des rivières;	2,18			
			ii) Amélioration de la gestion des déchets liquides	14. Gestion des déchets liquides et des boues de vidanges dans les principales villes (Bujumbura, Gitega, Ngozi et Rumonge);	2,59			
				15. Réhabilitation de la station d'épuration de Buterere et extension du réseau existant des eaux usées des quartiers la ville de Bujumbura	6,50			
				16. Gestion du réseau de la collecte des eaux pluviales ;	7,91			
				1. Contrôle de la qualité de l'eau à tous les niveaux.	1,09			
				2. Evacuation des eaux usées	1,78			
				11. Changements et gestion des risques climatiques	1. Promouvoir un développement résilient aux effets néfastes du changement climatique	i) Adaptation et gestion des risques climatiques	1. Gestion intégrée du risque « climat » et projection dans le temps;	1,90
							2. Protection des écosystèmes aquatiques et terrestres	2,70
	3. Recherche sur la vulnérabilité et l'adaptation des secteurs socio-économiques au changement climatique.	0,61						

<b>Orientation stratégique</b>	<b>Axe d'intervention</b>	<b>Objectifs stratégiques</b>	<b>Programmes</b>	<b>Projet</b>	<b>Coût (Mrds FBU)</b>			
				Stratégie Nationale de gestion durable des terres face aux changements climatiques	0,38			
				Contrepartie au projet réhabilitation du Burundi à la 3ème communication sur les changements climatiques	0,07			
				ii) Atténuation des effets du changement climatique	4. Augmentation des puits de gaz carbonique par le reboisement de 160.000 ha pendant 15 ans	46,25		
				1. Valorisation des techniques de gestion des déchets urbains.	2,52			
				iii) Promotion de la recherche-développement-renforcement des capacités et le transfert des technologies	2. Renforcement des capacités pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre et	0,48		
					3. Promotion des technologies permettant une adaptation/atténuation des effets du changement climatique.	0,50		
					Contrepartie au renforcement des capacités dans le domaine de la cartographie et du SIG	0,29		
					Contrepartie à l'appui à l'élaboration des cartes topographiques numérique de la ville de Bujumbura et d'autres villes	0,44		
					Contrepartie au renforcement des capacités pour la gestion des POP au Burundi	0,08		
				12. Aménagement du territoire	1. Restructurer et réaménager positivement le territoire du point de	i) Aménagement et gestion efficace du territoire national	1. Cartographie du territoire national;	0,50
							2. Elaboration d'un Schéma National d'Aménagement du Territoire;	0,30

Orientation stratégique	Axe d'intervention	Objectifs stratégiques	Programmes	Projet	Coût (Mrds FBU)
		vue économique, social et environnemental		3. Elaboration des 5 schémas provinciaux de l'aménagement du territoire et actualisation des 12 schémas provinciaux existants;	0,20
				4. Gestion rationnelle des terres domaniales et	0,61
				5. Elaboration des schémas directeurs d'aménagement des villes, des centres urbains et des centres à vocation urbaine	0,27
				6. Sécurisation foncière.	0,41
				1. Programme National de mesurage et bornage des centres urbains et de negoces	0,36
				2. Contrepartie au programme national foncier	0,30
				3. Equipement antennes provinciales de l'Urbanisme	0,65
				4. Equipement antennes provinciales de l'aménagement du territoire	0,57
				ii) Amélioration de l'habitat et maîtrise de l'urbanisation	
				1. Renforcement des capacités en planification spatiale;	0,41
				2. Réglementation de la gestion et normalisation de l'exploitation des matériaux locaux de construction	0,20
				3. Restructuration écologique et redressement parcellaire les centres ruraux	1,77
				4. Elaboration d'un Plan directeur Innovant de la ville de Bujumbura ;	0,27
				5. Reclassification des centres urbains et ceux à vocation urbaine	0,48

<b>Orientation stratégique</b>	<b>Axe d'intervention</b>	<b>Objectifs stratégiques</b>	<b>Programmes</b>	<b>Projet</b>	<b>Coût (Mrds FBU)</b>
				6. Densification de la ville de Bujumbura.	1,91
				7. Contrepartie au projet de delocalisation des garages dans les quartiers résidentiel	0,12
				8. Contrepartie au programme de mise en place des stations d'arrêt et de repos le long du corridor nord	0,24
				9. Contrepartie au projet de developpement du corridord de transport sur le lac tanganyika	0,86
				10. Expropriation terrains à bâtir KARERA III (NYABUTUTSI)	1,18
				11. Aménagement et expropriation du site du Palais Présidentiel	5,78
				12. Expropriation des terrains RUZIBA (litige 1993)	2,51
				13. Réhabilitation des sites de carrières	0,75
		2. Rationaliser l'occupation du territoire	i) Promotion de la villagisation	1. Aménagement des villages ruraux;	58,9
				2. Appui à la mise en place des infrastructures socio-économiques de base dans les villages et	53,8
				3. Promotion des activités génératrices de revenus dans les villages.	44,55
				4. Assainissement du palais de kigobe	0,15
				5. Projet villagisation	2,68
6. Appui à l'aménagement des villages Ruraux	0,46				
4. Renforcer la gouvernance,	13. Gouvernance	1. Consolider la bonne gouvernance et	i) Renforcement des capacités	1. Renforcement du partenariat entre le secteur public, la société civile et le secteur privé	0,50

<b>Orientation stratégique</b>	<b>Axe d'intervention</b>	<b>Objectifs stratégiques</b>	<b>Programmes</b>	<b>Projet</b>	<b>Coût (Mrds FBU)</b>	
sécurité et la sauvegarde de la souveraineté nationale		éradiquer la corruption et les malversations économiques et financières sous toutes leurs formes et à tous les niveaux	institutionnelles et opérationnelles des acteurs étatiques et non étatiques	2. Appui à l'intégration de la lutte contre la corruption et la prise en compte des principes de bonne gouvernance dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques sectorielles ;	0,80	
				3. Appui à la recherche sur la corruption et les infractions connexes	1,10	
				4. Adaptation du cadre légal aux normes internationales de lutte contre la corruption et les malversations économiques et financières	0,30	
		2. Améliorer la gouvernance locale pour un développement inclusif et durable	i) Appui à la décentralisation		1. Renforcement du cadre institutionnel de la décentralisation	0,80
					2. Amélioration du cadre légal de la décentralisation	1,00
					3. Contrepartie au projet de formation des acteurs locaux	1,40
			ii) Appui au développement économique local		1. Appui à la maîtrise de l'ouvrage communal	1,60
					2. Promotion de l'entrepreneuriat local	1,10
					3. renforcement de l'inclusion financière au niveau local	1,50
					4. Promotion de l'accélération du développement communautaire équitable	2,50
			5. Appui à la promotion des coopératives	3,10		
	6. Projet de développement local pour l'emploi	0,40				
3. Moderniser l'administration publique à tous les	i) Programme National de réforme l'administration		1. Appui à la gestion de la performance au sein de l'administration publique communale	0,80		

Orientation stratégique	Axe d'intervention	Objectifs stratégiques	Programmes	Projet	Coût (Mrds FBU)
		niveaux	publique (PNRA)	2. Appui au développement de la fonction publique communale	0,90
				3. Renforcement des capacités institutionnelles de l'administration publique	1,00
				4. Création des conditions de développement des TIC dans l'administration	2,40
				5. Equipement du Ministère de la Fonction Publique	0,90
				6. Renforcement des capacités institutionnelles des collectivités	28,30
				7. Equipements de bureaux	0,60
				4. Consolider l'état de droit et les droits humains	i) Promotion des droits humains
		2. Contribution à la consolidation de la paix et à la prévention de l'intolérance	0,60		
		3. Appui à la défense des droits des victimes des violations des droits humains	0,40		
		4. Renforcement du dialogue avec les organes de traités	0,30		
		5. Equipement de la commission des droits de l'homme	0,20		
		6. Contrepartie consolidation de la paix	1,80		
		ii) Promotion d'une justice accessible à	1. Renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles de la justice		0,80

<b>Orientation stratégique</b>	<b>Axe d'intervention</b>	<b>Objectifs stratégiques</b>	<b>Programmes</b>	<b>Projet</b>	<b>Coût (Mrds FBU)</b>
			tous	2.Renforcement de la sécurisation foncière par la décentralisation, l'équipement et l'informatisation de la Direction des Titres	1,80
				3. Renforcer le cadre juridique et institutionnel des institutions chargées de la médiation et de l'arbitrage commercial	0,50
			iii) Eradication des inégalités sous toutes leurs formes	1. Amélioration du statut social et culturel de la femme dans la société	1,00
				2. Accès équitable des femmes, des hommes et des adolescent(e)s aux services sociaux de base	0,80
				3.Renforcement des capacités des acteurs clés de mise en œuvre de la Politique Nationale Genre	0,60
				4. Facilitation à l'accès équitable aux opportunités économiques entre les hommes et les femmes	0,50
				5. Appui à l'autonomisation de la femme et de la jeune fille	1,90
				6. Appui spécifique aux femmes et filles vulnérables à l'accès aux opportunités économiques	2,60
				7.Contrepartie à l'autonomisation des femmes	1,20
				8.Contrepartie au projet" maison des femmes"	0,50
				9.Maison des femmes au Burundi	0,70
				10.Projet d'urgence de lutte contre les violences sexuelles basées sur le genre et santé des femmes	106,00

Orientation stratégique	Axe d'intervention	Objectifs stratégiques	Programmes	Projet	Coût (Mrds FBU)
		5. Améliorer la gestion des élections et des libertés publiques	i) Renforcement de la démocratie	1. Renforcement du dialogue politique entre tous les acteurs politiques et des citoyens au processus électoral	0,50
				2. Renforcement de l'éducation patriotique et de la libre participation	0,50
				3. Promotion des libertés publique	0,27
				4. Renforcement de l'efficacité et la responsabilité des institutions et des acteurs politiques,	0,60
				5. Equipement Building administratif de la présidence	4,30
				6. Equipement de l'agence de régulation et de contrôle des télécommunication (ARCT)	1,20
				7. Appui aux bonnes initiatives	29,30
		6. Améliorer le système de pilotage de l'économie et de l'information statistique dans tous les secteurs de la vie nationale	i) Renforcement des capacités institutionnelles du pilotage de l'économie	1. Amélioration du cadre légal et réglementaire du système statistique	0,50
				2. Amélioration de la diversification de la production des données statistiques	1,90
				3. Amélioration du système de pilotage, de la planification, programmation et suivi-évaluation	2,50
				4. Appui à la mise en place d'un fonds d'études des projets	14,20
	14. Sécurité et défense nationale	1. Garantir la sécurité, l'intégrité du territoire et la souveraineté nationale	i) Professionnalisation et modernisation des corps de défense et de sécurité	1. Renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles des corps de défense et de sécurité	4,60
				2. Renforcement du leadership et de l'encadrement	2,20

Orientation stratégique	Axe d'intervention	Objectifs stratégiques	Programmes	Projet	Coût (Mrds FBU)
				3. Optimisation de la gestion des ressources et développement d'une culture de planification et de redevabilité au sein des corps de défense et de sécurité.	2,90
				4. Renforcement du système de sécurisation de la population et des biens 24 heures/24	138,80
				5. Amélioration du bien-être et prise en compte du genre	1,70
				6. Construction hôpital de la Police Nationale	12,20
				7. Equipement des Bureaux du Ministère de la Sécurité Publique	0,20
				8. Equipement pour la Police Nationale	12,40
				9. Renforcement du système de sécurisation de la population et des biens 24 /24	-
				10. Amélioration du bien-être et la promotion de l'intégration du genre	-
				11. Equipement du ministère de la défense nationale et des anciens combattants	3,10
				12. Equipement de la force de défense nationale	27,90
				13. Réhabilitation et entretien des infrastructures militaires	10,00
			ii) Lutte contre la prolifération des armes légères et de petits calibres, de la	1. Renforcement des capacités de la CNAP	0,60
				2. Renforcement des capacités en matière de prévention et de lutte contre la criminalité et le terrorisme	59,00

<b>Orientation stratégique</b>	<b>Axe d'intervention</b>	<b>Objectifs stratégiques</b>	<b>Programmes</b>	<b>Projet</b>	<b>Coût (Mrds FBU)</b>
			criminalité et du terrorisme	3. Création d'un centre opérationnel de lutte contre le terrorisme	1,80
		2. Prévenir les risques et gérer les catastrophes	i) Gestion des risques de catastrophes et renforcement des capacités nationales	4. Renforcement des capacités dans la prévention des risques et la gestion des catastrophes	17,50
				5. Renforcement des mécanismes de coordination des actions de préparation et de réponse aux urgences à tous les niveaux	18,10
				6. Création d'un centre national d'opération d'urgence et des centres pilotes dans 4 régions	2,20
				7. Développement d'un système d'information géographique sur les risques de catastrophes	0,50
				8. Renforcement de la résilience communautaire pour une meilleure préparation des ménages à faire face au choc des catastrophes	1,00
				9. Création d'un fonds de financement des activités de prévention des risques des catastrophes pour s'aligner au cadre d'action de Sendai 2015-2030	5,80
				10. Equipement spécial pour la protection civile	2,10
5. Mobilisation accrue des ressources, coopération régionale et internationale	15. Mobilisation accrue des ressources	1. Renforcement des capacités de mobilisation des ressources	i) Amélioration des performances de l'OBR et de la Direction de la politique fiscale	1. Gestion stratégique de l'assiette fiscale	1,00
				2. Amélioration des recouvrements et la comptabilisation des recettes	1,30
				3. Renforcement de la fiscalité communale	1,10
				4. Développement du civisme fiscal et gestion des recours	0,60

<b>Orientation stratégique</b>	<b>Axe d'intervention</b>	<b>Objectifs stratégiques</b>	<b>Programmes</b>	<b>Projet</b>	<b>Coût (Mrds FBU)</b>
				5. Finalisation et redéploiement du module de gestion des recettes internes (ITAX)	24,90
				6. Renforcement de la gestion du risque	1,90
			ii) Renforcement des capacités de mobilisation de ressources autres que les recettes internes	1. Renforcement des mécanismes de comptabilisation et suivi évaluation de l'aide au développement	2,60
				2. Renforcement des capacités d'analyse de la dette publique	0,80
				3. Organisation et sécurisation du mécanisme de financement PPP	2,50
		2. Améliorer la gestion rationnelle des dépenses publiques	iii) Consolidation du processus de préparation, exécution et rationalisation de la dépense, Contrôle interne et externe et consolidation des marchés publics	1. Renforcement des cadres macroéconomiques et budgétaires et simulations des programmes d'investissements	1,20
				2. Consolidation du processus de préparation du budget et complémentarité avec les actions des communes	1,00
				3. Rationalisation de la chaîne de la dépense et maîtrise de la masse salariale	2,60
				4. Modernisation et consolidation des systèmes de passation de la commande publique (y compris à l'échelle communale)	1,30
				Contrepartie au projet de facilité pour l'appui à la transition	89,3
			iv) Renforcement des Capacités des acteurs de la Gestion des Finances	1. Renforcement des capacités de l'ensemble des acteurs de la GFP à tous les niveaux	0,60
				2. Modernisation du cadre juridique de la Loi organique relative aux finances publiques	0,30

<b>Orientation stratégique</b>	<b>Axe d'intervention</b>	<b>Objectifs stratégiques</b>	<b>Programmes</b>	<b>Projet</b>	<b>Coût (Mrds FBU)</b>			
			Publiques et modernisation du cadre juridique de la Loi organique relative aux finances publiques	3.Equipement bureautique et mobilier	0,20			
				4.Equipement du Building des Finances	0,60			
				5.Appui technique aux reformes du Ministère res Finances	0,90			
				6.Informatisation des finances publiques et interconnexions avec les ministeres et institutions	12,20			
				7.Système d'information et mesure de performance	3,10			
				8.Sécurisation du nouveau Building des Finances	6,10			
				16. Développement de la coopération régionale et internationale	1. Consolider et développer la coopération et le partenariat sous-régional, régional et international	i) Rationalisation de la coopération et du partenariat dans les organisations sous-régionales, régionales et internationales	1. Renforcement de la gouvernance de l'intégration régionale	0,50
				2. Appui au renforcement des capacités des réformes en matière d'intégration régionale			0,50	
	3. Acquisition du charroi pour les diplomates	1,20						
	4.Achat véhicules pour les Ambassade	3,10						
	5.Construction de l'ambassade Burundais à ADDIS ABEBA	3,90						

